

Université de Montréal

Le design urbain au Québec : étude de la transposition des  
prescriptions empiriques dans la pratique urbanistique

par  
Mireille Bélanger

Institut d'urbanisme  
Faculté de l'aménagement

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures  
en vue de l'obtention du grade de maîtrise  
en urbanisme

Avril 2010

© Mireille Bélanger, 2010

Université de Montréal  
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :

Le design urbain au Québec : étude de la transposition des prescriptions  
empiriques dans la pratique urbanistique

présenté par :

Mireille Bélanger

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Michel Max Raynaud  
Président-rapporteur

M<sup>me</sup> Marie Lessard  
Directrice de recherche

M. Michel Gariépy  
Codirecteur

Juan José Torres Michel.  
Membre du jury

## RÉSUMÉ

Le design urbain, dimension de la pratique urbanistique, consiste principalement en la manipulation de la forme urbaine selon une démarche ciblée et encadrée. Les approches sont aussi nombreuses que diversifiées. On peut néanmoins les classer en deux catégories : les approches visant la forme urbaine en tant qu'objet qui contient l'organisation formelle de la ville et celles qui visent le travail sur la forme urbaine afin d'organiser la dynamique urbaine humaine. Les deux types d'approches soutiennent différentes démarches d'aménagement qui contribuent à développer la forme urbaine et la dynamique des lieux. Parmi celles-ci se trouve la vision de type empirique, laquelle vise l'expérience urbaine à l'échelle du piéton. Les écrits et les théories à ce sujet sont variés et pertinents. La présente recherche porte sur la transposition des prescriptions empiriques dans la planification d'un projet qui intègre une démarche de design urbain. Au moyen d'une étude de cas, la Cité multimédia à Montréal, il s'agit de comprendre plus spécifiquement comment le canevas maître du design urbain, soit l'espace public, est étudié et reformulé et ce, en accordant une attention particulière pour la dimension empirique du futur aménagement. Quelles sont les balises ou les composantes qui permettent à la dimension empirique de se déployer dans la conception d'un projet urbain qui vise une reformulation de la forme urbaine?

Mots clés : design urbain, néo-empirisme, néorationalisme, forme urbaine, tissu urbain.

## TABLE DES MATIÈRES

Liste des illustrations .....	VI
Remerciements .....	VIII
Introduction.....	1
Méthodologie.....	3
1. définition du design urbain.....	7
1.1. Références et sources du design urbain.....	8
1.1.1. Quelques définitions.....	8
1.1.2. Quelques références.....	9
1.2. Les approches néorationalistes et néo-empiriques.....	10
1.2.1. Les approches néorationalistes.....	11
1.2.2. Les approches néo-empiriques.....	19
1.2.2.1. Kevin Lynch.....	23
1.2.2.2. Jane Jacobs.....	26
1.2.2.3. Christopher Alexander.....	27
1.2.2.4. Allan B. Jacobs.....	29
1.2.3. Synthèse des approches néorationalistes et néo-empiriques.....	32
1.2.3.1. Les courants de pensée.....	33
1.2.3.2. Le contexte.....	35
1.2.3.3. La pratique urbanistique.....	37
1.3. Les nombreuses facettes du design urbain.....	39
1.3.1. Les caractéristiques retenues.....	39
1.3.1.1. La démarche du design urbain.....	40
1.3.1.2. Le contexte.....	44
1.3.1.3. L'échelle d'intervention.....	45
1.3.1.4. Les relations entre les parties d'un aménagement.....	46
2. L'étude de cas.....	47
2.1. Mise en contexte.....	49
2.1.1. La localisation de la Cité multimédia.....	49
2.1.2. L'évolution du faubourg des Récollets.....	51
2.1.2.1. La reformulation du projet Quartier des Écluses.....	58
2.1.2.2. Une conjoncture qui modifie à nouveau la vision du réaménagement de l'ancien faubourg.....	63
2.1.2.3. Le projet de la Cité multimédia.....	64
2.2. Le document de planification.....	66
2.2.1. Le plan de développement de la Cité multimédia.....	68
2.2.1.1. Premier niveau : La Cité multimédia à l'échelle de la métropole.....	70
2.2.1.2. Deuxième niveau : L'identité du quartier du faubourg.....	71
2.2.1.2.1. Les espaces collectifs.....	72
2.2.1.2.1.i. Les espaces publics : les parcs.....	73
2.2.1.2.1.ii. Les espaces publics : les rues.....	74
2.2.1.2.1.iii. Les espaces semi-publics.....	75
2.2.1.2.1.iv. Les espaces semi-privés et les espaces privés.....	77
2.2.1.2.2. Le cadre bâti de la Cité multimédia.....	77
2.2.1.2.2.ii. L'îlot D : Wellington / Queen / de la Commune / Prince.....	80
2.2.1.2.3. La mise en scène du lieu.....	81
2.2.1.3. Troisième niveau : le dynamisme et la diffusion de la Cité.....	82
3. De la théorie à la pratique : analyse du cas de la Cité multimédia.....	84
3.1. Enjeux, acteurs et actions.....	84

3.2.	Intentions et réalisations .....	88
3.3.	Les spécificités du projet de la Cité multimédia.....	101
3.3.1.	Place et rôle de l'espace public .....	101
3.3.2.	La démarche du projet.....	103
3.3.3.	Le contexte : l'identité du faubourg des Récollets .....	105
3.3.4.	Les échelles et les relations entre les parties.....	107
3.3.5.	Les choix et les outils de conception.....	109
	Conclusion.....	114
	Bibliographie.....	119

## LISTE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Localisation de la Cité multimédia .....	49
Figure 2 : Le faubourg des Récollets et le fief .....	50
Figure 3 : Vue du faubourg des Récollets en 1896 (à gauche de la photo) .....	52
Figure 4 : Le site en friche du futur emplacement de la Cité multimédia, 1999.....	55
Figure 5 : Plan du projet du Quartier des écluses, affectation du sol.....	57
Figure 6 : Le Quartier Éphémère localisé dans l'ancienne fonderie Darling .....	58
Figure 7 : Plan image du projet Quartier des Écluses .....	60
Figure 8 : Volumétrie du projet Quartier des Écluses .....	61
Figure 9 : Les bâtiments conservés .....	62
Figure 10 : Projection du projet présenté dans le plan directeur de la Cité multimédia .....	67
Figure 11 : Le territoire visé par le plan de développement de la Cité multimédia ....	68
Figure 12 : La Cité multimédia à l'échelle de la métropole .....	70
Figure 13 : Les espaces collectifs de la Cité multimédia .....	73
Figure 14 : La rue Queen.....	75
Figure 15 : L'îlot D : Wellington / Queen / de la Commune / Prince.....	80
Figure 16 : Le carrefour Mill – de la Commune .....	90
Figure 17 : Le parc Brennan .....	93
Figure 18 : Les deux sites d'Hydro-Québec .....	94
Figure 19 : Une cour extérieure, rue Prince .....	95
Figure 20 : Une petite terrasse qui borde un passage, rue Queen .....	95
Figure 21 : Bâtiments ancien et nouveau de la rue Queen (îlot D) .....	96
Figure 22 : Partie de la rue King où un îlot non touché par le projet côtoie un nouvel édifice de la Cité multimédia .....	98
Figure 23 : Le projet des lofts M9 sur la rue Prince .....	99

À FIMG et son pilote,  
aux inoubliables horizons partagés

## REMERCIEMENTS

Je n'aurais pu mener à bien ce travail sans la présence, la patience et le soutien de nombreuses personnes, que je tiens à remercier chaleureusement. Mon père Claude et mon fidèle ami Éric, parce que chacun d'eux a participé à faire éclore le rêve et à me donner la force de croire en moi. Marie Lessard, celle qui a fait naître ma passion pour la compréhension de la forme urbaine et qui m'a continuellement écoutée, nourrie et encouragée. Michel Gariépy, avec qui les échanges furent sans cesse enrichissants et qui m'a judicieusement accompagnée dans la démarche rigoureuse, mais aussi personnelle, d'une recherche universitaire. Gérard Beaudet, pour son soutien dans mes démarches universitaires. François Charbonneau et Daniel Gill, qui m'ont ouvert de nouveaux horizons et m'ont donné l'occasion de m'y aventurer. Sans oublier ceux dont le travail ou les propos ont fait avancer ma réflexion : Lucie Careau, Josée Bérubé, Nathalie Bleau, Paul Lewis et Michel Barcelo. Yvette, qui a collaboré à la qualité du texte de cette recherche. Et enfin Jérôme qui, à son insu, m'a fait retrouver le plaisir de découvrir les villes...



## INTRODUCTION

De nouveaux besoins d'ordre qualitatif, telles que les préoccupations patrimoniales ou la mise en valeur des villes par le potentiel culturel, incitent à revoir la démarche d'analyse et d'intervention urbanistique. Aussi, différents enjeux, comme les préoccupations environnementales relatives aux terrains contaminés ou la volonté de réintégrer la fonction résidentielle dans les quartiers centraux, modifient le complexe défi de la restructuration de centres-villes implantés dans un tissu ancien. Par conséquent, les processus de planification et les outils urbanistiques gagnent à être repensés. Les outils de l'urbanisme nord-américain furent élaborés pour l'urbanité à construire. À l'heure actuelle, la restructuration urbaine démontre le besoin de revoir certaines façons de faire de par ses défis qui ne trouvent pas toujours de solutions à l'intérieur des méthodes plus traditionnelles. Le design urbain fait partie des alternatives urbanistiques qui se distinguent par son approche de type projet et son travail concret et spécifique sur le territoire visé par l'intervention, entre autres.

Le design urbain est une approche qui interpelle différentes disciplines œuvrant dans la sphère de l'aménagement urbain : l'architecture, l'architecture du paysage, l'urbanisme, *etc.* Dans le cadre de la présente réflexion, l'étude de cette approche se fera dans une perspective urbanistique. Il ne s'agit pas de réfuter d'autres visions, mais bien de se concentrer sur une dimension précise, soit le design urbain comme approche de planification urbaine spécifique axée sur le traitement de la forme urbaine. Plus spécifiquement, je souhaite examiner les relations existantes ou possibles entre les écrits sur le design urbain et les interventions actuelles. L'intérêt de cette recherche se centralise sur ce qui caractérise les interventions de design urbain. Qu'est-ce qui caractérise et distingue cette approche urbanistique ?

Dans plusieurs ouvrages dédiés au design urbain dans le contexte nord-américain, soit le contexte de la présente étude, la dimension empirique des critères d'aménagement est prédominante. À titre d'exemple, l'aspect empirique du design urbain se déploie dans les critères qui favorisent le confort, la convivialité, la perméabilité, en fait, ce qui relève de l'expérience urbaine vécue à l'échelle du piéton. Cette caractéristique m'intéresse particulièrement pour trois raisons : parce qu'elle contraste fortement avec l'urbanisme traditionnel qui demeure un outil

normatif prépondérant au sein de la planification urbaine, parce que cette dernière paraît subjective, difficile à planifier et à évaluer et, parce qu'*a priori*, la dimension empirique détonne des concepts de plus-value et de rentabilité économique largement utilisés dans le développement des centres-villes.

La dimension empirique de l'aménagement de l'espace public en design urbain fut l'aspect qui m'a amenée à creuser cette approche urbanistique. Puis, en explorant les relations possibles ou existantes entre la théorie et la pratique, des doutes dont survenus par rapport à cet aspect et différentes questions ont surgies. Les critères d'aménagement empiriques sont-ils viables ? Est-il possible d'en concevoir d'autres ? Seront-ils réalisables ? Et, surtout, comment en évaluer la portée et la réussite ?

Aussi, l'espace public – la rue en particulier – se présente comme un canevas d'intervention important dans les écrits sur le design urbain. La rue, en dehors de son rôle fonctionnel dédié à la circulation des véhicules motorisés, est comprise comme un espace de vie qui interagit avec le cadre bâti qui la définit. La rue est un espace public destiné à la vie urbaine, et ce, pour tous les usagers. Après l'influence du mouvement moderne qui a détaché le cadre bâti de la rue et établi une ségrégation des activités urbaines, le design urbain se présente comme une volonté d'un retour à l'espace public où celui-ci prend la forme d'un chevauchement organique de différentes activités et différents usagers. Je m'intéresse donc aux nouvelles moutures possibles du traitement du domaine public et aux critères d'aménagement qui sont favorisés afin de répondre aux enjeux actuels en matière d'aménagement urbain.

En somme, le travail de réflexion de cette recherche orbite autour du questionnement relatif à la spécificité du design urbain dans le processus de planification et d'intervention des grands projets urbanistiques visant la requalification de quartiers anciens où la mise en valeur du tissu urbain est un objectif prépondérant. Les objectifs et les critères présentés dans les écrits sur le design urbain sont-ils en lien avec les enjeux actuels de reconstruction de quartiers anciens centraux dans le contexte nord-américain ? La théorie relative au design urbain, et particulièrement celle qui traite des approches de nature empirique, peut-

elle être transposée dans la pratique urbanistique contemporaine ? Plus spécifiquement, la dimension empirique de la conception et de la planification des espaces publics participe-t-elle à la qualité de ces lieux? Les critères d'aménagement de nature empirique concourent-ils à la qualité d'un projet et si tel est le cas, dans quelle mesure et à quel niveau?

## **MÉTHODOLOGIE**

L'étude du design urbain peut prendre différentes orientations. De par ses nombreuses conceptions et ses différentes réalisations, un axe précis dut être défini. Comme il s'agit d'étudier la restructuration d'un centre-ville implanté dans un tissu ancien nord-américain, des paramètres spécifiques ont dû être approfondis. Sommairement, cette recherche s'est penchée sur les écrits qui ont participé à définir le design urbain, et ce, dans le but de mieux comprendre les choix d'aménagement contemporains et de saisir comment se déploie le design urbain dans la pratique actuelle. Cette façon d'aborder le design urbain est le reflet de ma volonté de voir les relations possibles – ou non – entre les écrits et la pratique.

Pour mener à terme cette recherche, trois parties feront office de structure. D'une part, une brève revue de littérature et la compréhension de concepts théoriques permettront de définir et de caractériser l'objet étudié. Deuxièmement, un volet sera consacré à une intervention urbanistique axée sur la forme urbaine dans le contexte montréalais. Il s'agit du projet de la restructuration d'un ancien faubourg montréalais où est accordée une large place au traitement de la forme urbaine : la Cité multimédia. Finalement, la troisième partie tentera d'établir un pont entre les théories et la pratique étudiée afin de saisir comment et pourquoi les prescriptions de nature empirique sont intégrées dans la planification d'un projet de design urbain et comment participent-ils à créer des espaces publics de qualité? Aussi, afin de compléter la revue de littérature et les écrits relatifs à l'étude de cas, des entretiens auprès de gens œuvrant dans le domaine du design urbain furent effectuées. Ces échanges ont permis d'étoffer l'étude de la pratique du design urbain au Québec.

La première partie de ma recherche se concentre donc sur les écrits. Avant de me pencher sur la pratique, je veux circonscrire et décortiquer mon objet d'étude. Qu'est-ce que le design urbain, ou plutôt, quelles conceptions sont préconisées dans

cette recherche ? Je vais aborder différents auteurs qui me permettront d'étoffer les particularités retenues du design urbain. Le design urbain s'est particulièrement illustré depuis les années 1960 en Amérique du Nord. Toutefois, il possède d'importants précurseurs et de nombreux exemples de projets urbains s'inscrivent dans une démarche similaire. Pour ce faire, étant donné certaines variantes culturelles, historiques ou géographiques, la classification de Geoffrey Broadbent (1990) relative aux approches du traitement de la forme urbaine servira d'appui. Celle-ci se déploie sous deux grands axes : les approches néorationalistes et les approches néo-empiriques. Ma recherche se concentrera particulièrement sur la deuxième vision afin de comprendre comment elle prend forme dans un cadre de planification urbaine concrète. Finalement, suite à l'exposition de différentes définitions sur le design urbain, les caractéristiques retenues pour définir l'approche de design urbain étudiée seront explicitées.

Afin de combler le manque d'écrits à propos de la pratique du design urbain au Québec, cinq entretiens furent réalisés avec différents concepteurs. L'objectif était de rencontrer des concepteurs œuvrant dans différents milieux, soit les entreprises privées (Daniel Arbour et Associés, Daoust Lestage, Cardinal et Hardy), l'univers municipal (Ville de Montréal) et des professionnels-enseignants universitaires (Faculté d'aménagement de l'Université de Montréal). Sommairement, les rencontres avaient pour but de connaître leur vision de ce qu'est le design urbain. Pour certains il s'agit d'une composition spatiale, d'un mode de planification, d'une façon de construire ou encore, d'une attitude. Bien qu'aucune grande vérité n'a surgi de ces courtes entrevues (généralement moins d'une heure), elles m'ont révélé clairement le complexe défi d'intégrer une approche qualitative au sein de la planification des grands projets urbains, et ce, en raison des écarts qui se trouvent entre la démarche de conception et des processus décisionnels, entre autres. Aussi, si les propos de ces entretiens ne convergent pas toutes dans la même direction, un *modus vivendi* s'est présenté au niveau de l'importance de la prise en compte du contexte spatial d'insertion et du respect de la ville existante. Bien que le fruit de ces entrevues ne fut pas ce qu'il fut escompté, ces rencontres ont nourri ma réflexion à propos de la transposition de la théorie à la pratique, si tel est le cas, et aussi, sur la démarche spécifique qui peut être attribuée au design urbain.

Par la suite, la deuxième partie est consacrée à une étude de cas, soit l'examen du projet de la Cité multimédia. Le territoire étudié a été choisi en raison de sa proximité, de son accessibilité, des différentes zones d'affluence qui le bordent, soit le Vieux Montréal, le quartier des affaires, le quartier culturel, etc., de son implantation dans un tissu ancien et aussi, étant donné la possibilité d'entrer en contact avec des acteurs qui ont conçu et/ou réalisé cette intervention. Cette étude de cas se concentre sur le plan de développement par lequel je vais examiner les choix d'aménagement relatifs à la restructuration de la forme urbaine. Mon intérêt de recherche réside dans la conception de la forme urbaine, particulièrement l'espace public, et dans les choix d'aménagement qui y sont préconisés. De plus, la dimension empirique de certaines prescriptions d'aménagement me questionne. Comment peut-on planifier l'expérience urbaine ? Une attention particulière sera donc accordée à cette dimension.

Afin de bien saisir les enjeux et choix de conception pour l'élaboration du plan de développement de la Cité multimédia, une enrichissante entrevue avec une chargée de projet chez Cardinal et Hardy et qui fut une conceptrice importante et présente tout au long du projet qui sera l'objet de mon étude de cas, m'a éclairée sur différents aspects de la planification de tel projet. Cet entretien fut aussi la source d'une vision éclairée sur la conception d'un projet, les méthodes de travail à développer, les conciliations entre mandataires et concepteurs, etc. Ces éléments m'ont aidée à mieux saisir les réelles contraintes qui se situent dans la pratique, mais aussi qui rendent le design urbain concret et efficient. Évidemment, la critique « sévère » est faible de la part d'un concepteur à propos de son propre projet. Si la chargée de projet fut généreuse de son temps et de ses propos descriptifs, les questions relatives à la pertinence de certains choix d'usages ou d'aménagements sont restées sans réponse.

Cette recherche s'est penchée sur un projet qui avait déjà quelques années. Le plan de développement de la Cité multimédia qui fut le document phare pour la mise en œuvre fut déposé en 1999. Plus de dix ans déjà. Cet écart possède ses avantages tels ceux de voir la pérennité des choix d'aménagement, la poursuite de l'évolution du site, etc. La pratique n'est plus la même aujourd'hui. Les processus de conception sont influencés par de nouveaux paramètres comme ceux de la

consultation publique ou des préoccupations environnementales. Aussi, la démarche de préservation patrimoniale s'est grandement développée. De plus, les outils urbanistiques se sont spécialisés et diversifiés. Quoi qu'il en soit, au moment de choisir une étude de cas pour cette recherche, le projet de la Cité multimédia était unique en son genre.

Aussi, le projet de la Cité multimédia ne pouvait être analysé en vase clos par l'unique document intitulé Plan de développement – Cité multimédia, 1999. L'ancien faubourg des Récollets fut l'objet de réflexions de réaménagement urbain plusieurs années auparavant et l'influence de ce cheminement ne peut être ignorée. J'ai donc pris soin de comprendre l'évolution des réflexions relatives à ce site. De plus, cette étude des différentes moutures de planification s'est faite avec le souhait de prendre en compte la conjoncture et les acteurs qui ont participé aux choix d'aménagement.

Finalement, la troisième partie de cette recherche visera à établir des liens entre les intentions de la conception et les interventions qui furent réalisées, et ce, en lien avec ma question principale soit : la dimension empirique de la conception et de la planification des espaces publics participe-t-elle à la qualité de ces lieux? Les critères d'aménagement de nature empirique concourent-ils à la qualité d'un projet et si tel est le cas, dans quelle mesure et à quel niveau?

## 1. DÉFINITION DU DESIGN URBAIN

La première partie de ma recherche se concentrera sur différentes visions urbanistiques qui ont influencé le design urbain. Cette revue, qui n'a pas la prétention d'être exhaustive, a pour objectif de circonscrire certaines dimensions du design urbain, particulièrement celles qui touchent les prescriptions de nature empirique qui visent l'aménagement d'une rue en tant qu'espace public.

Avant tout, ayant l'objectif de mieux circonscrire certaines dimensions du design urbain, je vais explorer des définitions mettant en lumière des spécificités du design urbain. L'éventail présenté puisera autant dans les définitions des théoriciens que dans celles des praticiens. D'autres questions, relatives aux relations – existantes ou non – entre les écrits et la pratique cette fois, seront posées.

Par la suite, je vais regarder deux axes majeurs du design urbain sous lesquels une classification des approches est possible et reconnue dans la littérature. D'une part, il s'agira de comprendre les approches de design urbain qui sont guidées principalement par la forme urbaine soit des théories que l'on rattache au néorationalisme (Broadbent, 1990) ou aux approches européennes (Ellin, 1999). D'autre part, je vais aborder les approches qui misent sur l'expérience urbaine. Cet axe du design urbain est plutôt associé à la dimension empirique des aménagements (Broadbent, 1990) et, dans certains cas, aux approches anglo-saxonnes (Ellin, 1999). Cette classification ne doit pas être comprise comme un cadre rigide, mais bien comme un support qui permet de mieux caractériser le design urbain. Ce survol de différentes conceptions du traitement de la forme se terminera par une synthèse qui servira à présenter mon questionnement à ce sujet et les aspects que je choisis d'approfondir dans l'étude du design urbain.

Je vais clore cette partie en exposant ma position analytique par le biais de la présentation des caractéristiques retenues pour étudier le design urbain.

## 1.1. RÉFÉRENCES ET SOURCES DU DESIGN URBAIN

### 1.1.1. QUELQUES DÉFINITIONS

Le design urbain peut être vu, partiellement ou globalement, comme le pont entre l'architecture et l'urbanisme (Frey, 1999), comme « un retour à la composition urbaine et une remise en question de la primauté du zonage et de la réglementation comme instruments de contrôle » (Sokoloff, 1999), comme une volonté de répondre au projet moderniste issu de la Charte d'Athènes et des Congrès internationaux d'architecture moderne (CIAM) (Ellin, 1999) ou, encore, comme un besoin de « combler le vide de l'enseignement de l'urbanisme sur les aspects morphologiques » (Mangin et Panerai, 1999). Les réponses, aussi nombreuses que les écrits sur le sujet, se complètent.

« Because the lack of a common definition, there are many different kinds of urban projects which are claimed to fall into the category of urban design. There are many theoretical but rather fewer real examples of urban design which deal with development pattern, spatial structure and physical form of specific urban areas, mostly relatively small in dimensions, very much in tune with the generally adopted view of the nature of urban design and focusing on the improvement of the public realm. » (Frey, 1999)

Au-delà des définitions conceptuelles, le design urbain peut se présenter comme une pratique urbanistique, ainsi que l'écrit Elena Marchigiani<sup>1</sup> :

« Pratique qui se situe entre l'architecture et la planification urbaine, le design urbain possède son propre agenda, ses propres objectifs et sa vision de l'espace urbain et de meilleures solutions à envisager pour l'améliorer. Le design urbain n'est pas seulement une discipline qui se préoccupe de l'aménagement des rues et des espaces publics, mais il affecte aussi, potentiellement, les nombreux niveaux et aspects de la planification urbaine et de l'aménagement. » (Marchigiani, 2005)

Formé en Angleterre, l'*Urban Design Group*<sup>2</sup> (UDG), acteur important dans l'aménagement urbain depuis plusieurs années, présente le design urbain ainsi :

---

1. « Elena Marchigiani (1967) is researcher in town planning at the Faculty of Architecture in Trieste. Professor at the Faculties of Architecture in Trieste and Ferrara, she has carried out didactic and research activities at the University Institute of Architecture in Venice, where she has developed a doctorate in town planning, and at the Polytechnic in Milan, where she has developed a post-doctorate and collaborates with RAPu (network of town plans' archive). » (www.planum.net, 2006)

2. « Founded in 1978, the Urban Design Group is a campaigning membership organisation. It believes that urban design is not the job of any single profession. Making successful places depends on breaking down professional barriers and building collaborations between the people with the power to make things happen. » (www.udg.org.uk, juillet 2007)



« Urban design is the collaborative and multidisciplinary process of shaping the physical setting for life in the cities, towns and villages; the art of making places, design in urban context. Urban design involves the design of buildings, groups of buildings, spaces and landscapes, and the establishment of frameworks and processes that facilitate successful development. » (UDG, 2005)

Sur un plan plus pragmatique, le design urbain peut aussi être compris comme un processus de conception ou un outil d'intervention. Merlin et Choay définissent l'*urban design* comme « le processus de conception et de réalisation d'arrangements physiques permettant de maîtriser l'organisation formelle de la croissance urbaine à travers permanences et changements » (Merlin et Choay, 2000). Et pour Annick Germain, professeure-chercheure titulaire à l'INRS-Urbanisation, Culture, Société à Montréal, « le design urbain n'est pas une utopie, mais un champ d'action. Il ne propose pas un modèle, mais une démarche » (Germain, 1991).

### 1.1.2. QUELQUES RÉFÉRENCES

L'articulation de la forme urbaine varie, notamment, au gré des changements qui affectent une société. En réponse à des besoins découlant d'évolutions démographiques ou sanitaires, à des avancées techniques ou à une volonté de positionnement stratégique, l'espace urbain se transforme selon la dynamique sociale qui l'anime. Pour bien comprendre l'affirmation du design urbain au <sup>xx</sup>e siècle, il faut avoir saisi l'importance du virage qui s'est opéré dans les théories de l'aménagement urbain entre les années 1960 et 1980 (Ellin, 1999), au moment où des mouvements de contre-culture confrontaient les dogmes des modernistes et des technocrates.

Suite à un bref examen de la littérature sur le design urbain, je positionne le courant moderniste comme une force influente – quelle que soit sa nature – dans la définition du design urbain en tant que discipline urbanistique. En fait, le design urbain est souvent présenté comme une volonté de réinterpréter la vision des tenants du modernisme en puisant dans les réflexions et les interventions qui ont précédé ce mouvement radical. Dans son ouvrage *Postmodern Urbanism* (1999), Nan Ellin mentionne trois réactions majeures du modernisme, lesquelles ont participé à modifier les façons de faire face à la ville. La première fut le rejet, par les modernistes, de toute référence à la ville traditionnelle. Ce rejet a fait naître

l'historicisme, courant dont les partisans mettent l'accent sur une architecture de la mémoire en accordant de l'importance aux monuments et en recherchant l'urbanité préindustrielle. La deuxième réaction a fait suite à l'uniformisation et à la primauté du modèle moderne, alors que le contextualisme et les spécificités urbaines devenaient des variables prédominantes dans les orientations d'aménagement. Enfin, en réaction à la ségrégation des fonctions ainsi qu'aux imposants gabarits des aménagements modernes, les notions d'*échelle humaine*, de *relation entre les parties* et d'*organisation spatiale organique* furent soutenues. Inévitablement, ces références conceptuelles ont participé à l'affirmation du design urbain dans la sphère urbanistique.

En plus de ces réactions à la période moderne, les contextes géographique, historique et économique affectent les différentes formulations du design urbain. Ces nombreux facteurs qui modulent l'axe, l'ampleur et la profondeur d'une approche sont ainsi responsables, en partie, des diverses moutures du design urbain. Pour mieux saisir la géométrie variable de cette approche urbanistique et progresser dans l'exploration de la théorie qui s'y rapporte, il s'avère pertinent de s'appuyer sur une classification des approches pour mieux progresser dans l'exploration de la théorie sur le design urbain. Je vais donc m'appuyer sur la classification de Geoffrey Broadbent (1990), qui a regroupé des approches du traitement de la forme urbaine sous en deux grands axes : les approches néorationalistes et les approches néo-empiriques. Malgré la dichotomie qui se trouve entre ces deux groupes, « dans la pratique de l'aménagement, les tendances identifiées par Broadbent ne s'opposent pas. Elles représentent plutôt deux pôles d'une même démarche » (Piché *in* Germain, 1991). Pour Marie Lessard, Broadbent ne traite pas spécifiquement de design urbain, mais plutôt des principales tendances qui traduisent un regain d'intérêt pour la forme urbaine (Lessard, 2004).

## 1.2. LES APPROCHES NÉORATIONALISTES ET NÉO-EMPIRIQUES

Que l'on traite de contextualisme, d'échelle humaine ou encore d'un retour à la ville traditionnelle, le design urbain peut se formuler de nombreuses façons. Parmi les différentes classifications des approches centrées sur le traitement de la forme urbaine, une opposition classique apparaît comme un guide éclairant : les visions

orchestrées autour de la forme urbaine et celles qui s'appuient sur l'expérience urbaine, particulièrement à l'échelle du piéton. Geoffrey Broadbent explore largement ces deux axes dans son ouvrage intitulé *Emerging Concepts in Urban Space Design* (1990).

« Broadbent (1990) divise en deux principales tendances le travail sur la forme urbaine : il parle de néorationalisme et de néo-empirisme » (Piché *in* Germain, 1991). Il présente, selon ces deux axes, les orientations d'aménagement relatives à la forme urbaine qui structurent les théories ou les pratiques urbanistiques. Le portrait qui en résulte demeure principalement théorique et centré sur la forme urbaine. Malgré l'intégration d'une perspective historique de l'évolution du traitement de l'espace urbain, les composantes sociales, culturelles ou économiques y sont peu manifestes. Cette synthèse porte donc principalement sur la forme urbaine et son traitement dans l'intervention architecturale et urbanistique.

### **1.2.1. LES APPROCHES NÉORATIONALISTES**

Le néorationalisme sera abordé brièvement, car il ne fait pas partie de l'approche principale qui oriente ma recherche ; soit la dimension empirique du design urbain. Je reviendrai subséquemment sur cette spécificité à l'égard de mon choix d'approche. Quoi qu'il en soit, je ne peux faire fi de cette importante influence dans la sphère du design urbain ni de ses relations avec les autres approches du traitement de la forme urbaine. Ce bref traitement du sujet permettra de circonscrire ce courant, à en donner les origines, à comprendre la dimension de l'espace urbain sur lequel il intervient et à en préciser les jalons.

« Rationalisme : système fondé sur la raison, par opposition aux systèmes fondés sur la révélation ou le sentiment. Comme théorie de l'origine de notre connaissance, le rationalisme s'oppose à l'empirisme, qui fait dériver toutes nos idées de l'expérience. Le rationalisme affirme que si nous découvrons nos idées "au contact" de l'expérience, elles n'en procèdent pas moins de l'esprit et non simplement de l'habitude et de la répétition. » (Julia, 1984)

Ainsi, fondée sur la raison et l'existant, l'approche néorationaliste est liée à la compréhension de la forme urbaine. Elle ne s'appuie pas sur l'expérience sensorielle du milieu, mais plutôt sur les règles formelles qui ont forgé l'espace urbain (Lessard,

2004). L'accent est mis sur la géométrie de la ville, la typomorphologie et les règles de composition, tant sociale que formelle, de l'espace (Piché *in* Germain, 1991). La composition urbaine se structure autour de l'objet architectural, et ce, à travers l'histoire et les possibilités qu'il présente pour l'intervention future. Les approches néorationalistes découlent grandement de pensées architecturales orientées sur l'objet. L'espace urbain est sans cesse redéfini en s'inspirant particulièrement de la structure urbaine existante.

« The neorationalists sought to achieve urbanity by reconceiving the architectural object. [...] The architects and theoreticians expressed city building in terms of typology and morphology and regarded buildings and cities as "theatres of memory". » (Ellin, 1999)

Au cours des cinquante dernières années, deux facteurs ont favorisé l'émergence de visions néorationalistes au regard du traitement de la forme urbaine. Premièrement, ce courant s'est inscrit dans la foulée des contestations visant le mouvement moderne qui avait radicalement rejeté le modèle de la ville traditionnelle et les courants architecturaux l'ayant précédé. Deuxièmement, le néorationalisme s'est répandu surtout en Europe, à l'occasion de la reconstruction qui a suivi la Seconde Guerre mondiale. Après les nombreux bombardements qui ont fait disparaître des joyaux architecturaux et des quartiers entiers marqués d'une architecture vernaculaire spécifique, cette reconstruction d'après-guerre se fit autant avec le souci de préserver le tissu urbain restant qu'avec celui de reconstruire la ville en s'appuyant sur son contexte historique et culturel, tout en répondant à l'urgent besoin en logement. « "The new rationalists have opted, via culture, via history, for a slowdown", for a return to the "urban art" of late-nineteenth-century European capitals » (Nan Ellin, citant Robert-Louis Delevoy, 1999). Les notions de *typologie* et de *morphologie* furent les bases de la recomposition des villes européennes. Nan Ellin (1999) avance que ces notions furent influencées à la fois par le structuralisme<sup>3</sup> et le déconstructivisme<sup>4</sup>. Selon le premier courant, les constructions actuelles se

---

3. « Le structuralisme est d'abord une méthode analytique et objective qui décrit non pas les éléments d'un tout pris en eux-mêmes, mais leur lien et leur ordre de fonctionnement (leur "série") » (Julia, 1984).

4 L'architecture fut influencée par le déconstructivisme, soit la méthode d'analyse développée par le philosophe français Jacques Derrida (1930-2004). Sans être un mouvement architectural à proprement parler, des architectes, tel quel Peter Eisenman, ont largement exploré cette démarche en décomposant les formes du bâtiment afin que celles-ci révèlent des réalités ou conflits urbains. « *Deconstructivists have mimicked geometry, which attempts to describe naturally occurring shapes that repeat themselves at any scale* » (Kelbaugh, 2002 *in* Larice & Macdonald, 2007).

composent de l'espace des villes préindustrielles et le recomposent ; selon le second, la déconstruction du fonctionnalisme est l'un des objectifs de l'architecture et de l'urbanisme (Ellin, 1999). Considérant les édifices et l'ensemble urbain comme les témoins d'un passé à préserver, les tenants du néorationalisme se sont donc intéressés à l'élaboration de types fondamentaux. La définition de ces types se présente comme une contre-proposition au *modèle* conçu par les modernistes. Alors que ces derniers avançaient le concept de *modèle* en tant que produit universel dans un espace neutre, les néorationalistes se basaient sur la notion de *type* défini en tenant compte de l'histoire, de la géographie et du contexte social. Ici, le *type* puise dans les modèles de la ville préindustrielle pour *redéfinir* la rue, le square, le quartier, le boulevard, *etc.*

Le néorationalisme a nourri le discours théorique sur la forme urbaine. Il a pris de l'essor grâce à des regroupements, voire des écoles – telles que la *Tendenza* en Italie ou l'École d'Amsterdam aux Pays-Bas –, qui ont contribué à l'affirmation et à la diffusion de ce courant. Aussi, les nombreux concours d'architecture européens furent autant d'occasions d'appliquer et de faire connaître ses théories. De plus, les approches urbanistiques néorationalistes ont particulièrement pris forme au cours des années 1960 (Ellin, 1999). Ce fut une période de remise en question où les mouvements de contre-culture émergèrent dans différentes disciplines et le traitement de la forme urbaine s'inscrivit dans cette forte vague de changements. L'un des critiques du mouvement moderne fut l'architecte italien Aldo Rossi (1931-1997). Important acteur au sein du courant néorationaliste italien, il rejetait la ville moderne parce que celle-ci niait la complexité de la structure urbaine (Ellin, 1999). Rossi reprochait aux modernistes leur non-reconnaissance de la persistance de certaines formes urbaines, même si elles étaient devenues obsolètes ou que leurs fonctions avaient changé. Défenseur de l'importance à accorder à la mémoire que porte l'espace urbain, Rossi refuse le dogme moderniste selon lequel « form follows function ». « Rossi described the city as a locus of collective memory and emphasized the consequent importance of monuments and a sense of place » (Ellin, 1999). Fortement influencé par la Renaissance, Rossi a proposé une démarche axée sur des prescriptions imprégnées du romantisme des villes de la Renaissance. Il conçoit l'architecture comme une résultante culturelle historique, sans cesse

---

renouvelée, sans cesse reconstruite. Le passé s'avère donc la source des nouvelles formes urbaines.

Dans son livre *L'architettura della Città* (1966), consacré à la structure de la ville, Rossi voit celle-ci comme un vaste et complexe ensemble, mais qui se compose d'éléments différents, distincts et hiérarchisés. Sa démarche illustre clairement les objectifs de la typomorphologie, soit la constante recomposition de l'espace urbain à partir des structures passées pour former de nouveaux espaces.

L'architecte et urbaniste luxembourgeois Léon Krier, né en 1946, est un autre acteur influent au sein du néorationalisme, particulièrement en ce qui a trait à la reconstruction des villes européennes. Ses propositions, issues de ses études typomorphologiques, sont elles aussi normatives et largement influencées par la ville préindustrielle. « Pour Robert Krier, la forme physique de la ville est déterminée par les relations entre les éléments : façades, espaces ouverts, rues... » (Lessard, 2004). Ainsi, il a proposé des paramètres précis et quantifiables pour la reconstruction urbaine en Europe. Dans un manifeste, il déclarait :

« A City can only be reconstructed in the forms of streets, squares and quarters. These quarters must integrate all functions of urban life, in areas not to exceed 35 hectares and 15 000 inhabitants. The streets and squares must present a familiar pattern. Their dimensions and proportions must be those of the best and most beautiful pre-industrial cities. Simplicity must be the goal of urban topography, however complex. The city must be articulated into public and domestic spaces, monuments and urban fabric, squares and streets, classical architecture and vernacular building. And in that hierarchy. (Krier cited by Dutton, 1986) » (Ellin, 1999)

Les écrits de Rossi (1966) et Krier (1978) montrent à eux seuls que les bases des approches relatives à la typomorphologie mériteraient une étude approfondie, d'autant plus que leurs conceptions, seulement effleurées ici, ne touchent pas l'ensemble du spectre du néorationalisme. Rossi (1966) démontre bien l'influence du modernisme sur la reformulation de l'espace urbain et le retour à la ville traditionnelle ; il en va de même pour Krier (1978) qui, par le truchement de son manifeste, définit clairement autant la structure que les composantes de la reconstruction des villes européennes. Leurs visions s'appuient sur les

connaissances de l'architecture et permettent de circonscrire davantage les assises de cette approche.

Toutefois, la présente section de cette recherche ne tend pas vers un approfondissement poussé des origines et des tenants du néorationalisme. Il s'agit davantage d'aborder cette perspective en vue de comprendre ce qui caractérise son traitement contemporain de la forme urbaine. Pour ce faire, je vais aborder les balises qui orientent l'intervention néorationaliste.

Parmi les concepts qui caractérisent le néorationalisme, le *type* est une notion prédominante. C'est « le concept qui classe les éléments du cadre bâti à diverses échelles » (Lessard, 2004). Gauthiez le définira ainsi :

« Abstraction, choix de caractères organisés en un tout, schéma ou modèle, constituant un instrument de connaissance permettant de distinguer les propriétés essentielles communes à un groupe d'objets construits, constituant une catégorie parmi les objets d'un ensemble donné. » (Gauthiez, 2003)

Quant à la *typologie*, elle « désigne, de façon générale, toute opération de classification des édifices, des objets ou des espaces, utilisant la catégorie du type » (Merlin et Choay, 2005). Gauthiez, encore, en donnera la définition suivante : « Étude des traits caractéristiques d'un ensemble d'objets (édifices, aménagements de l'espace, etc.) afin d'y déterminer des types ; opération de classement, en vue de caractériser par exemple le tissu urbain ou un groupe de villes » (Gauthiez, 2003).

Le type permet donc la hiérarchisation des composantes de l'espace urbain, une dimension importante du néorationalisme. « Cette notion de type est désignée, dans le cas des formes urbaines, par la typomorphologie » (Lessard, 2004). L'analyse typomorphologique étudie les règles qui structurent la composition urbaine. Ces règles ne sont pas abstraites mais bien quantifiables ou, du moins, perceptibles. Elles découlent du savoir issu de l'architecture et des spécificités de l'architecture vernaculaire. L'analyse typomorphologique a pour objectif, entre autres, d'inscrire l'architecture et l'urbanisme en continuité avec l'évolution historique. À cette fin, elle s'inspire de la ville traditionnelle pour définir des orientations d'aménagement qui sont principalement axées sur les éléments tangibles composant l'espace urbain.

Parmi les auteurs contemporains qui ont étudié la ville dans une perspective néorationaliste, Pierre Riboulet propose une analyse substantielle de la composition de l'espace urbain dans son livre intitulé *Onze leçons sur la composition urbaine* (Riboulet, 1994). Pour lui, trois notions font partie du créneau du néorationalisme : l'*unité*, la *strate* et la *cohérence*. Précisons que ces trois concepts sont attribués ici à la forme urbaine, soit à la composition des pleins et des vides, et ce, en continuité avec ce qui existe déjà ; de plus, chacun d'eux demeure identifiable et mesurable, de façon objective, dans l'espace urbain. Cette distinction est généralement associée au néonationalisme, mais n'est pas limitée à celui-ci.

Le principe d'*unité* oriente les prescriptions d'aménagement de Riboulet. L'unité a pour fondement que les parties d'un tout ne se suffisent pas à elles-mêmes et qu'elles tendent vers un élément commun (Riboulet, 1994). Pour atteindre cette unité, l'auteur propose sept critères, qu'il appelle « les lois d'assemblage des formes urbaines produites à travers l'histoire : le contraste, la symétrie, l'équilibre, la proportion, l'échelle, la matière et le caractère » (Riboulet, 1994). Le **contraste** correspond à la recherche d'un effet visuel par l'opposition de formes, de couleurs ou de gabarits, notamment. La **symétrie** s'exprime à travers l'équilibre d'une composition par rapport à un axe. Le troisième critère, l'**équilibre**, est très près du précédent, comme le laissait entrevoir sa définition ; il s'applique ici à une certaine similitude entre la place et le poids que les objets occupent dans la composition. La **proportion** renvoie à la relation entre les parties. L'**échelle**, basée particulièrement sur le corps humain dans l'espace urbain, hiérarchise non seulement les éléments, mais aussi les rapports. La **matière** fait référence aux classifications du bâti, lesquelles se définissent, entre autres, par leurs matériaux. L'ultime critère, le **caractère**, est associé à la forme urbaine en tant que construit social. Selon Pierre Riboulet (1994), ces sept jalons permettent d'atteindre l'*unité* avec le souci d'intégrer ce qui existe, de travailler en continuité avec le « déjà là ». Cette reconnaissance de la ville déjà construite mène à la notion suivante étudiée par l'auteur : les strates.

La notion de *strate* a un lien avec le contextualisme et l'architecture urbaine, où le « déjà là » et « la ville déjà construite » constituent le canevas des interventions projetées. Sans nier l'apport des futures strates, celles-ci ne peuvent non plus se suffire à elles-mêmes ; elles doivent se marier avec l'existant.



« Toute nouvelle division de l'espace s'inscrit dans une division antérieure de l'espace. La nouvelle remplace l'ancienne, la modifie, s'y juxtapose. Il y a toujours un déjà-là, une forme ancienne d'occupation avec laquelle on doit composer – au sens de négociier, transiger – qui présente une existence matérielle dont on doit tenir compte. » (Riboulet, 1994)

Ce traitement de l'espace est étroitement lié au néorationalisme, qui tend à concilier les diverses interventions, à différentes époques, ayant marqué le tissu urbain.

Riboulet exprime toutefois une certaine réserve à propos de la typomorphologie :

« Le classement par structures et par types ne peut cependant éviter de donner du réel une image fixe et invariable, qui, aussi utile soit-elle, a pour caractéristique d'exclure le temps, ou tout au moins de donner de l'histoire une image figée. Cette démarche par la structure fournit des clés de compréhension généralement séduisantes, mais elle semble rencontrer les mêmes limites que l'analyse formelle : une difficulté à introduire critères et déterminants sociaux. » (Riboulet, 1994)

La réserve de l'auteur porte sur un élément clé pour ma recherche : les critères et les déterminants sociaux, qui relèvent davantage des approches empiriques. Le travail de la forme urbaine en tant qu'objet ne serait donc pas suffisant ?

Pour ce qui est de la *cohérence*, Riboulet (1994) lui oppose deux qualités, en même temps qu'il les oppose : spontané et préétabli. Postulant que la ville traditionnelle s'est formée sans planification, l'auteur affirme qu'il en émane une « cohérence spontanée », c'est-à-dire

« celle de la ville traditionnelle ou du village, dans la mesure où les éléments qui les composent entretiennent le même rapport avec l'ensemble qu'ils forment. [...] La cohérence spontanée convient à de petits ensembles, à des sociétés stables et peu nombreuses. Quantité d'exemples existent à l'époque préindustrielle. » (Riboulet, 1994)

À l'opposé se trouve la « cohérence préétablie », c'est-à-dire « la cohérence comme projet, celle qui a été recherchée, préparée, fabriquée par un projet spécifique, une action volontaire, consciente et organisée obéissant à des règles strictes » (Riboulet, 1994). D'une certaine façon, le néorationalisme s'inspire de la cohérence spontanée pour projeter une cohérence préétablie.

Le néorationalisme est donc une vision complexe qui a pour objectif d'unifier des parties parfois en opposition et de concilier le chevauchement de différentes compositions urbaines issues de différentes époques. Les résultats recherchés sont orientés sur la forme urbaine, la prestance et la hiérarchie, à différentes échelles qui

émanent de la composition même, et non pas principalement de l'expérience qu'en ont les citoyens. De plus, les approches typomorphologiques ne sont pas seulement orientées sur l'objet architectural puisque le contexte social ou historique se situe au cœur des choix d'aménagement. « La tendance rationaliste s'intéresse aux formes urbaines comme expression et réceptacle de la vie en société » (Piché *in* Germain, 1991). Quant à Nan Ellin (1999), elle qualifie cette approche de précurseur du design urbain européen, en réaction à la Charte d'Athènes et au mouvement moderniste.

« This might be attributed to the deeply engrained historical and cultural attachment to cities among Europeans along with the continued desirability of and investment in central cities, as well as political economies that – in contrast to the American one – subsidize large-scale plans. In reaction to the high modernism which had informed most urban development after the World War II and which mandated a clean break from the past, European urban designers began turning to the pre-industrial past for inspiration and legitimization. » (Ellin, 1999)

Cette brève présentation du néorationalisme me permet de préciser maintenant pourquoi cette approche ne sera pas le point central de l'analyse de l'étude de cas à venir. Premièrement, le néorationalisme possède un fort ancrage architectural. Cette caractéristique ne se situe pas à l'intérieur de mes préoccupations urbanistiques. Deuxièmement, le contexte européen dans lequel s'est affirmé le néorationalisme est fort distinct du contexte nord-américain dans lequel s'inscrit l'étude de cas que je vais aborder dans cette recherche. La problématique de la reconstruction d'après-guerre ne s'apparente pas à la problématique qui se pose à Montréal aujourd'hui. Quant à la tradition architecturale montréalaise, elle est différente et la ville préindustrielle, soit Ville-Marie dans le cas montréalais, n'est pas l'objet d'un tissu urbain similaire aux villes européennes de la Renaissance. Troisièmement, comme peu de visions néorationalistes ont vu le jour en Amérique du Nord dans les dernières décennies, il m'apparaît difficile de relier des théories européennes, qui s'inscrivent dans un contexte très particulier, aux projets de design urbain à Montréal. Cependant, sachant qu'une approche de design urbain est un amalgame de visions, parfois opposées, le néorationalisme ne sera point évacué, mais plutôt étudié en complément aux visions qui me préoccupent davantage, soit les approches néo-empiriques.

### 1.2.2. LES APPROCHES NÉO-EMPIRIQUES

« Empirisme : ensemble des procédés fondés sur l'expérience et l'observation, qu'elles soient ou non méthodiques » (Julia, 1984).

Après l'approche néorationaliste en tant que premier axe de classification des approches en matière de design urbain, Broadbent (1990) propose l'approche empirique comme deuxième axe. Il est alors question d'expérience urbaine, du corps humain dans l'espace urbain, de « la ville représentée, sentie et perçue » (Piché *in* Germain, 1991). Cette vision, moins technique et moins quantifiable que le néorationalisme, s'articule autour de la relation qui se crée entre l'espace urbain et l'individu occupant cet espace. L'expérience urbaine et la perception de l'espace urbain sont des préoccupations qui se situent au cœur de cette vision.

Tout comme le bref survol sur le néorationalisme, cette section sera consacrée à présenter ce qui caractérise quelques dimensions de l'empirisme. Il s'agira ici de saisir sur quel espace urbain interviennent les approches néo-empiriques et d'identifier les orientations d'aménagement qui encadrent ou sous-tendent les projets.

L'approche néo-empirique explore différentes façons de favoriser l'expérience urbaine à l'échelle du piéton. Les écrits préconisant l'empirisme peuvent être compris comme autant d'expressions d'une volonté louable mais difficile à transposer dans la pratique ou, au plus, relevant du travail « cosmétique » en fin de projet et non pas de la planification urbanistique. Pourtant, les défenseurs des approches empiriques y voient une possibilité de repenser la ville autrement, une opportunité de réduire l'influence fonctionnaliste qui priorise la fluidité et l'efficacité des flux motorisés à travers le réseau de rues au détriment de la mixité d'activités qui peut animer une rue.

Les recommandations d'aménagement qui sont de nature empirique traitent notamment d'ambiance, de confort, d'accessibilité et de perméabilité. *A priori*, ces paramètres semblent peu tangibles et difficiles à prendre en compte dans la planification d'un projet ; à y regarder de plus près, ils apparaissent néanmoins

simples et pertinents. Cette dichotomie entre les propositions relevant des approches empiriques et la planification urbaine plus générique m'interpelle particulièrement. Comment concilier ces deux niveaux de la planification ?

Depuis les années 1960, de nouvelles visions urbanistiques dévoilent des lacunes dans la dynamique des centres-villes nord-américains. La revalorisation du centre-ville en tant que milieu de vie et non pas comme lieu destiné uniquement aux affaires, la restructuration de friches urbaines ou, encore, le souci de préserver le patrimoine industriel ont engendré des réflexions au regard de l'aménagement urbain. Les prescriptions empiriques comptent parmi les réponses se démarquant de la pratique urbanistique à tendance technocratique.

Si le spectre des approches néo-empiriques s'avère large, beaucoup d'écrits qui relèvent de l'empirisme convergent vers la question de l'expérience urbaine en traitant de l'espace public comme élément structurant de l'aménagement urbain. C'est-à-dire par le biais de la création ou de la mise en valeur d'une place publique, d'une rue, etc.. Cela peut s'expliquer, entre autres, par le besoin d'aménager le domaine public de façon à ce qu'il redevienne un espace de vie et ne soit plus seulement un espace de service ou de transit. « Le retour au traitement de la forme urbaine et la reconnaissance du rôle de l'espace public dans la ville sont des préoccupations communes aux courants européens et à l'*Urban Design* » (Sokoloff, 1999). Ainsi, lorsqu'il s'agit d'espace public, les approches empiriques se distinguent par des démarches particulières, souvent inspirées des villes préindustrielles. Bien que les approches néorationalistes s'intéressent tout autant à l'espace public, le rôle qu'on lui attribue et le traitement qu'on lui accorde diffèrent de ceux que l'on rencontre dans les approches néo-empiriques.

Selon ces dernières, on pourrait faire de l'espace public un lieu convivial et sécuritaire, un lieu d'échange, un lieu d'identification, un lieu de repos, un lieu accessible et invitant, etc. S'ouvre ici un questionnement sur les façons de prendre en compte ces différents caractères dans l'aménagement urbain. Par exemple, qu'est-ce qu'un lieu convivial ? Les idées d'un cycliste, d'une personne âgée ou d'une personne accompagnée d'un enfant en poussette seront probablement fort différentes à ce sujet.

Avant d'aller plus loin dans l'exploration des approches néo-empiriques, je crois nécessaire de définir l'espace public, car cette notion m'apparaît comme le canevas nécessaire au bon déploiement du design urbain. Aussi, suite aux propositions des modernistes de détacher le cadre bâti de la rue et de consacrer la rue aux flux autoroutiers, naissaient différentes visions du retour de la rue comme lieu public devant être animé par une mixité d'usagers et d'activités. Quant à la définition elle-même, il m'apparaît important qu'elle provienne d'une référence urbanistique, et non pas philosophique ou sociologique. Sans nier l'apport des autres disciplines à la réflexion sur la ville, mon intérêt se situe dans l'aménagement de l'espace urbain, d'où le besoin de puiser mes connaissances dans une discipline consacrée à la mise en forme de la ville.

Dans leur *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Pierre Merlin et Françoise Choay définissent l'espace public de la façon suivante :

« la partie du domaine public non bâti, affectée à des usages publics. [...] En tant que composé d'espaces ouverts, ou extérieurs, l'espace public s'oppose, au sein du domaine public, aux édifices publics. Mais il comporte aussi bien des espaces minéraux (rues, places, boulevards, passages, couverts) que des espaces verts (parcs, jardins publics, squares, cimetières...) ou des espaces plantés (mails, cours...). » (Merlin et Choay, 2005)

Je retiens cette définition pour la précision qu'elle apporte en citant qu'il s'agit de l'espace non bâti affecté à des usages publics.

Les auteurs qui ont influencé ma réflexion sur cette dimension du design urbain – Kevin Lynch (1960), Jane Jacobs (1961) et Allan B. Jacobs (1993), pour ne nommer que ceux-là – s'intéressent particulièrement à la composition de la rue en tant qu'espace public et à l'expérience que ses usagers en ont. Conséquemment, mon analyse du traitement empirique de l'espace public se concentrera donc sur la rue ; les places publiques ne seront pas évacuées, mais étudiées en relation avec l'espace urbain environnant.

L'évolution de la vision empirique est plutôt floue et informelle. Contrairement aux approches néorationalistes, l'approche empirique n'est pas marquée par des regroupements, manifestes ou écoles affirmés. Les démarches et les idées

soutenues par ses défenseurs sont toutefois teintées de réactions contre le mouvement moderne. Ainsi, le retour à une ville de plus petite échelle, l'importance de la mixité des activités à l'intérieur des milieux de vie, la planification de l'espace urbain à l'échelle du piéton sont quelques-unes des propositions qui contrastent avec les dogmes des modernistes.

Alors que le néorationalisme est fortement associé à la reconstruction d'après-guerre de l'Europe, l'empirisme est principalement identifié comme une vision anglo-saxonne ou nord-américaine. Comme mon étude de cas concerne uniquement le centre-ville de Montréal, je vais me limiter au contexte nord-américain.

À la suite de phénomènes tels que le dépeuplement des villes au profit de la banlieue, la construction d'importantes infrastructures de transport ayant segmenté des quartiers centraux et la désindustrialisation du milieu urbain, certains centres-villes nord-américains sont devenus des lieux austères qui sont loin de correspondre aux milieux de vie recherchés par la famille moyenne. Afin de contrer cette chute des centres urbains, les États-Unis élaborèrent, dans les années 1960, l'*Urban Renewal*. On y suggérait de raser les quartiers centraux, perçus comme des foyers d'agitation sociale et des lieux insalubres et on espérait tirer avantage de ces territoires nouvellement délaissés (Sokoloff, 2005). Ainsi, ces grandes opérations, souvent qualifiées de « bulldozer », ont fait en sorte que des tissus urbains anciens ont été rasés et, par conséquent, que des populations furent délocalisées. À Montréal, ce fut le cas, entre autres, pour la construction de la tour de Radio-Canada et des Habitations Jeanne-Mance. Cependant, des contestations populaires ont suivi ces interventions radicales, contestations qui défendaient la vie urbaine et prônaient la préservation des vieux quartiers.

Dans ce contexte, des études et des réflexions sur la reformulation de l'espace urbain ont vu le jour. Différents auteurs ont traité de la perception de l'espace urbain (Kevin Lynch, 1960), de la dynamique sociale du milieu urbain (Jane Jacobs, 1961), de la mixité des activités urbaines (Christopher Alexander, 1965) ou, encore, des qualités attribuables à une rue qui prend la forme d'un espace public convivial (Allan B. Jacobs, 1993). Leurs démarches tendent vers des compositions d'où perce la recherche du caractère « spontané » de la ville – c'est-à-dire ce qui émane

implicitement de la vie urbaine – par l’entremise de prescriptions qualitatives, parfois difficiles à évaluer de façon objective, telles que le confort, la sécurité, la perméabilité et la convivialité. Toutefois, plusieurs de ces nouvelles approches n’ont pas dépassé le stade de l’étude ou de l’article paru dans des revues spécialisées. « L’approche dite néo-empirique a le plus profondément marqué le discours d’ici, à défaut d’avoir marqué les pratiques. Kevin Lynch (1960) en est l’une des principales sources d’inspiration » (Piché *in* Germain, 1991). Est-ce parce que les démarches empiriques relèvent davantage de l’analyse que de la pratique urbanistique ?

Afin de mieux saisir les dimensions de l’empirisme, je vais maintenant aborder quatre auteurs cités précédemment : Kevin Lynch (1960 et 1981), Jane Jacobs (1961), Christopher Alexander (1965) et Allan B. Jacobs (1993). Leurs écrits ne couvrent pas tout l’éventail des approches empiristes. Aussi, ce choix n’est pas complet, mais le besoin d’être concise et la nécessité de centrer sur mon questionnement exige de faire un choix. Ces auteurs furent retenus par le souci de comprendre ce qui donne la dynamique particulière à un environnement urbain. Ils abordent le traitement de la forme urbaine, particulièrement la rue en tant qu’espace public, pour ce que celui-ci peut offrir comme expérience aux citoyens. Voilà une dimension de l’aménagement qui m’intéresse au plus haut point. Comment peut-on intégrer cet aspect à la planification urbaine ?

#### **1.2.2.1. KEVIN LYNCH**

Dans son livre intitulé *The Image of the City*, paru en 1960, Kevin Lynch (1918-1984) porte un regard novateur sur la forme urbaine. Lynch n’expose pas SA vision de l’espace urbain ; il suggère, à partir de son observation, un vocabulaire issu d’une enquête sur la perception de la ville à travers l’expérience vécue par ses usagers. Ainsi, sa réflexion se fonde sur la perception qu’ont les usagers de leur propre milieu. À la suite de sondages effectués auprès des citoyens de trois villes – Boston, Jersey City et Los Angeles – afin de comprendre l’image que les habitants se font de leur propre ville, Lynch donne à chacun des mots *path*, *edge*, *district*, *node* et *landmark* un sens qui permet une lecture différente de l’espace urbain.

Sommairement, les *paths*, mot qui peut se traduire par « tracés » ou « chemins », font référence aux parcours que l'on emprunte en se déplaçant dans la ville et qui permettent d'en saisir d'autres composantes ; il peut s'agir non seulement de rues, mais aussi de canaux ou de chemins de fer. Les *edges* correspondent aux bordures, formes de limites ou de barrières plus ou moins perméables, généralement linéaires, qui se distinguent des chemins ; l'auteur les identifie à des éléments de discontinuité tels que des fortifications ou des rives, notamment. Troisième élément de composition : les *districts*, c'est-à-dire les quartiers. De taille moyenne à très grande, ils possèdent un caractère distinct, identifiable et perceptible, autant de l'intérieur que de l'extérieur ; ils peuvent être définis par l'architecture, un usage prédominant, une population majoritaire ou l'histoire du site, entre autres. Les *nodes* sont les nœuds dans la ville, c'est-à-dire les points stratégiques ; il s'agit ici de nœuds de transport ou de croisées des chemins, mais également de lieux de concentration des activités. Enfin, les *landmarks* sont les points de repère : des références ponctuelles dans lesquelles on ne peut pénétrer, qui sont des objets physiques singuliers variant selon l'échelle. Ainsi, dans un large rayon, les points de repère peuvent être une tour, une montagne ou un clocher, par exemple. Localement, il peut s'agir d'une enseigne, de la couleur d'un bâtiment ou, encore, d'un commerce. Ces cinq éléments de lecture de la ville et de la perception qu'en ont les usagers influencent désormais l'aménagement urbain. En même temps qu'ils fournissent un encadrement visuel et sensitif de l'espace urbain, ils contribuent à enrichir l'analyse des lieux.

Vingt ans plus tard, en 1981, Lynch publie un autre ouvrage marquant : *Good City Form*. Sur un ton plus théorique et abstrait que dans *The Image of the City*, il s'attarde à décrire les caractéristiques « théoriques » de la forme de la ville en regardant celle-ci comme un objet indépendant des variables culturelles. Dans le chapitre intitulé « Dimensions of Performance », Lynch établit des critères généraux en prenant soin de spécifier que les situations et les valeurs diffèrent d'un site à l'autre, d'une culture à l'autre, d'une époque à l'autre.

« What we might hope to generalize about are performance dimensions, that is, certain identifiable characteristics of the performance of cities which are due primarily to their spatial qualities and which are measurable scales, along which different groups will prefer to achieve different positions. » (Lynch, 1981)



Kevin Lynch définit ses cinq « dimensions » : *vitality*, *sense*, *fit*, *access* et *control*, auxquelles il en ajoute deux autres : *efficiency*, *justice*. Ces axes ou critères d'analyse visent la plupart des milieux urbains, quelles que soient leur taille et leurs caractéristiques culturelles. Nous les présentons brièvement ici. Le premier, *vitality*, est un critère anthropocentrique qui vise à évaluer la capacité de la forme urbaine à soutenir les fonctions vitales, les besoins biologiques et les capacités des humains. Le deuxième, *sense*, concerne les relations possibles avec l'environnement urbain, la perception de la structure urbaine par ses résidents et le construit social émanant du tissu urbain. Le troisième axe, que l'auteur appelle *fit*, évoque l'équilibre qui doit ressortir de la formule suivante : [la forme de l'espace urbain + les différents mouvements et rythmes humains qui s'y croisent et ceux à venir] ; il s'agit d'une compréhension de la ville qui tient compte de la capacité de celle-ci à s'adapter aux flots présents et futurs. Suit *access*, critère se rapportant à l'accessibilité des éléments et à la quantité de ces éléments que l'individu recherche ou utilise dans la ville : places, ressources, services et informations, notamment. La cinquième « dimension », qui s'appelle *control*, fait référence au degré de contrôle s'appliquant aux usages, ou à l'accessibilité, de l'espace et des ressources par les citoyens ; il s'agit en quelque sorte du degré d'appropriation de la ville et de ses composantes par les habitants. Puis, comme cité précédemment, l'auteur traite également de deux « méta-critères » (Lynch, 1981) : *efficiency* et *justice*. Le premier (*efficiency*) se concentre sur la capacité et la volonté de la population d'assumer les coûts sociaux des gestes posés pour atteindre ou maintenir les qualités états, ou les résultats, visés par les cinq critères, tandis que le second (*justice*) touche à la répartition équitable, sur le plan social, des coûts et des bénéfices. De la médina à la petite ville américaine, ces axes d'étude demeurent valables ; étant détachés de tout contexte culturel ou temporel, ils sont génériques, comme l'auteur le souhaitait.

Des études de Kevin Lynch ressort une vision selon laquelle les relations établies entre la forme urbaine et la dynamique de la ville s'appuient sur des paramètres qui sont détachés des qualités généralement attribuées à la forme urbaine : continuité, intégration, harmonie, contraste, etc. Ce n'est pas une question de géométrie urbaine ni de regard quantitatif sur les différents mouvements qui composent la dynamique urbaine ; il s'agit plutôt d'une dimension qui, *a priori*, paraît difficile à évaluer parce qu'elle relève du sensitif, de l'expérience humaine. La perception de

l'usager constitue ici une clé pour la lecture et la compréhension de la ville. L'expérience urbaine devient la pierre d'assise des « théories » urbanistiques de Kevin Lynch. « Les travaux de Lynch contribuent aussi à mettre de l'avant une nouvelle approche de la ville, portant sur la définition de son identité et de son image » (Sokoloff, 1999), ce qui contraste avec les modèles de villes proposés par les modernistes qui valorisent une image et une organisation spatiale détachées de l'histoire et d'identité de la ville déjà construite afin de développer un modèle générique et nouveau.

#### 1.2.2.2. JANE JACOBS

L'urbaniste, économiste, auteur et activiste Jane Jacobs (1916-2006) a contribué à la réflexion urbanistique avec son livre intitulé *The Death and Life of Great American Cities* paru en 1961. « Les idées de *The Death and Life of Great American Cities* ont collaboré aux États-Unis à la création d'un courant pro-urbain et inspiré, en partie, le remodellement du centre de grandes villes comme Boston et Philadelphie » (Choay, 1965). L'auteure se penche sur la ville nord-américaine et montre ce qui la rend sécuritaire, son efficacité, mais aussi comment les autorités – aussi bien politiques que municipales –, ont échoué dans leurs nombreuses tentatives pour redynamiser la ville. Fascinée par la vie quotidienne implicite qui caractérise les intenses flux urbains, Jacobs milite vivement contre la restructuration des milieux urbains populaires par des gestes aussi radicaux que celui de raser le tissu urbain de quartiers complets.

Sur le plan de la composition de la forme urbaine, Jacobs est souvent citée pour l'importance qu'elle accorde au rôle de la rue dans la vie urbaine. Son plaidoyer en faveur de la rue aborde plusieurs dimensions qui touchent davantage l'activité humaine que l'étude de l'organisation urbaine au regard des infrastructures et des équipements collectifs. Le concept des *yeux sur la rue* que Jacobs a élaboré est un autre exemple d'approche empirique. Avec cette notion, elle pose trois qualités essentielles pour que la rue urbaine soit un milieu de vie convivial et sécuritaire : une démarcation claire entre l'espace public et l'espace privé, l'encadrement de la rue par des façades sur rue et un trottoir constamment occupé et animé (Choay, 1965). Jane Jacobs établit donc des relations entre la rue, le cadre bâti qui participe à la

définir et les activités qui s'y déroulent dont il faut tenir compte quand il est question d'aménager la rue comme un lieu où il fait bon être.

Les objectifs de Jacobs concernant l'aménagement de l'espace public ont généralement des visées sociales. L'auteure milite pour la préservation du tissu social en milieu urbain, étant « convaincu[e] du mode d'existence authentiquement urbain » (Choay, 1965). Son approche sociologique s'intéresse à la forme urbaine dans la mesure où celle-ci est porteuse d'une dynamique communautaire, publique. Toutefois, quand il s'agit des moyens à utiliser pour atteindre l'objectif de la troisième qualité, soit un trottoir occupé et animé revient à mon questionnement premier : peut-on intégrer de telles qualités à la planification urbaine ?

### 1.2.2.3. CHRISTOPHER ALEXANDER

*A City is not a Tree – Part 2*, écrit par Christopher Alexander en 1965, constitue un exemple des études qui furent menées dans les années 1960 en réaction contre les modernistes. Vivement opposé à la ségrégation spatiale des activités urbaines des fonctionnalistes, Alexander conteste la vision réductrice mais répandue de la ville en tant que *tree*, c'est-à-dire un objet hiérarchisé et structuré rationnellement, puisque, selon lui, la ville doit être comprise comme un *semi-lattice*, soit quelque chose de dense où les superpositions (*overlaps*) sont la source de la dynamique urbaine. Il définit la ville naturelle comme un *semi-lattice* et la ville artificielle (fonctionnaliste), comme un *tree*.

« But overlap alone does not give structure. [...] To have the structure, you must have the right overlap, and this is for us almost certainly different from the old overlap which we observe in historic cities. As the relationships between functions change, so the systems which need to overlap in order to receive these relationships must also change. » (Alexander, 1965)

Cet article ne montre pas à lui seul l'ensemble de la vision d'Alexander. Cependant, il contient des idées fortes que l'on peut associer aux approches néo-empiriques, en particulier son rejet de la ségrégation des activités et son questionnement à propos de l'attention accordée à l'évolution des relations entre les fonctions.

Quand Alexander (1965) aborde la ségrégation des activités proposée par les modernistes, il illustre son propos de nombreux exemples. Il met en lumière le fait que, dans les plans d'aménagement moderne, les activités récréatives sont cristallisées dans un lieu donné où, jour après jour, les gens vont se divertir. Il rejette cette idée d'isoler et de circonscrire le divertissement.

« Play itself, the play that children practice, goes on somewhere different everyday. One day it may be indoors, another day in a friendly gas station, another day down by the river, [...]. Each of these play activities, and the objects it requires, forms a system. It is not true that these systems exist in isolation, cut off from the other system in the city. [...] In the natural city this is what happens. »  
(Alexander, 1965)

L'auteur poursuit son raisonnement au sujet des campus isolés. « What is the reason for drawing a line in the city so that everything within the boundary is university and everything outside is non-university? » (Alexander, 1965)

Cet article est avant tout un essai. Christopher Alexander n'y propose aucune façon de pallier les lacunes qu'il a pointées du doigt. Sa réflexion a tout de même alimenté mon questionnement sur la nature spontanée de certaines dynamiques urbaines, à savoir : doit-on tenter de planifier la vie à l'intérieur d'un site ? Doit-on plutôt laisser la ville se développer en tant que formation vernaculaire, naturelle, sans planification très serrée, sans critères ? Le propos d'Alexander nourrit également ma réflexion sur les quartiers thématiques comme moyens de relancer les centres-villes. Est-ce là une nouvelle forme de ségrégation qui caractérise des portions de ville ? Devrait-on y voir la création d'*overlaps* artificiels ? Bien que chaque nouveau projet urbain incorpore une variété d'activités, sa programmation vise un profil type. Comment inclure une nouvelle entité dans la dynamique urbaine ? Pouvons-nous croire en une planification des activités humaines ? En fait, on assiste à un redéveloppement qui prend en compte la forme urbaine et son contexte tout en intégrant une nouvelle dynamique urbaine. La forme statique est légèrement manipulée pour accueillir la vie contemporaine.

Cet article a donc stimulé mon questionnement sur un plan abstrait. Il ne traite pas spécifiquement de la rue en tant qu'espace public ou encore des recommandations à préconiser pour les aménagements à favoriser. Toutefois, il m'incite à garder une pensée critique face aux objectifs des prescriptions avancées dans les approches de

design urbain, et ce, quelle que soit la compréhension de la forme urbaine sur lesquelles celles-ci s'appuient.

#### **1.2.2.4. ALLAN B. JACOBS**

*Great Streets* (1993), d'Allan B. Jacobs, est un livre qui porte sur ce qui fait de la rue un lieu remarquable. L'auteur y énumère une série de qualités qu'il attribue aux rues dont le rôle d'espace public urbain est dynamique. Ces jalons s'inscrivent dans une perspective empirique étant donné qu'ils sont liés, entre autres, aux perceptions émanant de l'expérience que nous avons de l'espace urbain.

Jacobs recense huit qualités qui contribuent à rendre la rue agréable, dont plusieurs renvoient au cadre bâti. En premier lieu, la rue doit être un milieu qui permet aux gens de marcher dans un espace convivial et sécuritaire ; un espace réservé aux piétons, comme le trottoir, demeure l'une des propositions les plus communes à cette fin. Deuxièmement, la rue doit être confortable de par des plantations qui favorisent l'ensoleillement ou l'ombrage. Elle doit aussi être définie spatialement, verticalement et horizontalement par les proportions qui s'établissent entre la hauteur du cadre bâti et la largeur de la rue. Quatrièmement, la rue devrait être stimulante sur le plan visuel ; la complexité et la variété nécessaires à cette stimulation peuvent résulter de la composition des façades ou de changements dans l'aménagement paysager. Ensuite, la rue doit avoir une certaine transparence ; celle-ci vient particulièrement des façades vitrées des bâtiments, qui offrent aux piétons le plaisir de l'inattendu et de la curiosité. Vient en sixième lieu la complémentarité, soit le respect et le dialogue entre les bâtiments, une certaine conciliation entre les strates. La rue doit aussi être entretenue. Selon Jacobs, cette qualité est l'une des plus souvent citées dans les sondages par les Nord-Américains (Jacobs, 1993). La liste se termine par la qualité de la construction et du design. À ces huit attributs s'ajoutent d'autres caractéristiques qui participent à rendre la rue conviviale : la présence d'arbres et de places pour se reposer ainsi que l'accessibilité, notamment.

Par sa démarche, Jacobs (1993) soumet une démarche qui correspond répond aux critiques qui reprochent au design urbain une méthode d'intervention appuyée sur une « liste d'épicerie » où est ordonnée une série de critères. Sans élaborer sur ce

débat, les propositions soumises par Jacobs se trouvent à l'intérieur des projets qui relèvent principalement de l'architecture et de l'architecture de paysage. Certes, concevoir l'aménagement de la rue dès sa planification avec ces critères en tête est sans aucun doute une démarche à favoriser. Toutefois, ces critères ne sont pas le gage d'une réussite au niveau de l'achalandage d'une rue. De nombreux lieux agréablement aménagés, mais dont la localisation est décrochée des différents réseaux urbains restent sans vie. Quoi qu'il en soit, il semble que les considérations de Jacobs ne soient pas encore aisément intégrées dans la conception des rues. Pourtant, ces critères ne devraient-ils pas être implicites dans le processus de planification ? Ou encore, est-ce que la rue qui n'a pas encore retrouvé son statut d'espace public ?

Ces auteurs ne résument pas à eux seuls les différentes approches empiriques. On retrouve en effet d'autres balises chez les défenseurs du *Townscape Movement* ou du *New Urbanism*, par exemple. Toutefois, ils représentent des visions qui ont fortement stimulé ma recherche, particulièrement pour leurs intérêts pour la rue en tant qu'espace public ; comment aménager un espace de qualité, animé et catalyseur de vie. Aussi, Lynch (1960 et 1981) et Jacobs (1961) se détachent des perspectives architecturales qui se concentrent sur le cadre bâti ou des visions fonctionnalistes qui réservent la rue aux déplacements motorisés. Leurs réflexions s'incarnent dans des espaces urbains porteurs d'une identité et d'un sens public non tangibles sur un plan d'aménagement dessiné en deux dimensions.

Contrairement aux visions néorationalistes abordées précédemment, il m'apparaît difficile d'identifier des archétypes propres aux approches empiriques. Certes, certaines orientations d'aménagement se retrouvent dans de nombreuses visions de cette nature ; c'est le cas de la notion d'*échelle humaine* ou de la rue en tant qu'espace public convivial pour le piéton. En fait, le piéton semble être l'« unité de mesure » empirique. Le rapport qui s'établit entre ce dernier et l'environnement urbain fait partie des préoccupations urbanistiques empiriques.

Si je décèle peu de connaissances « techniques » dans les écrits des auteurs retenus, je note cependant leur valeur en tant qu'outils de lecture et d'analyse de la ville. Kevin Lynch (1960) est un incontournable à ce sujet. Il a proposé un

vocabulaire et une analyse qui s'éloignent du langage architectural. De plus, ses enquêtes révèlent l'influence de la structure urbaine, des réseaux et des nœuds qui composent les trajets quotidiens des citoyens. Par exemple, la notion de *landmark* influence le choix d'un trajet, ce qui favorise ou freine l'implantation de certaines activités ou, encore, ce qui offre un rayonnement à plusieurs échelles. L'analyse de ces marqueurs de l'espace urbain (*landmark, edge, path, etc.*) ne fait pas nécessairement partie des propositions d'aménagement, mais elle peut permettre la formulation de propositions mieux adaptées aux besoins des usagers et aux possibilités offertes par le site.

Après mon engouement pour la vision de Lynch, Christopher Alexander (1965) a semé un doute dans ma conviction à l'égard des approches néo-empiriques de design urbain. La notion d'*overlap* qu'il présente peut aisément être associée à celles de *mixité* et de *densité* soutenues par le design urbain. Cependant, Alexander tente de démontrer que tout ne peut être planifié, et ce, particulièrement en ce qui concerne l'expérience urbaine, c'est-à-dire la dimension empirique. Le caractère spontané de la vie humaine et les constants changements sociaux rendent difficile la planification de certaines activités circonscrites en des lieux précis. D'ailleurs, Pierre Riboulet énonçait à propos du « mouvement permanent qui [...] travaille [la ville] » (Riboulet, 1994) :

« Ce mouvement rencontre une limite qui est celle de la pesanteur matérielle des objets urbains. Cette lourdeur inévitable des choses qui font la ville implique que les changements ne peuvent être instantanés et qu'ils sont souvent décalés par rapport aux changements sociaux, économiques, techniques qui les commandent. Ce décalage entraîne fréquemment des difficultés quant à la compréhension des formes urbaines. » (Riboulet, 1994)

Cependant, la critique d'Alexander (1965) s'adressait délibérément aux aménagements modernistes dictés par les quatre grandes fonctions humaines qui rythment la vie urbaine : habiter, travailler, se récréer et circuler. Ses exemples ciblent, entre autres, les lieux de récréation (terrains de jeux pour les enfants) et les institutions (campus et salles de spectacles). Par conséquent, bien que le concept d'*overlap* d'Alexander (1965) demeure à un niveau théorique et bien qu'aucune démarche ne soit prescrite dans son texte, celui-ci a fortement agi sur ma réflexion à propos de la planification urbanistique de la forme urbaine. Peut-on imposer un usage ou un rôle à un lieu ?

Dans un ordre d'idées plus pragmatique, Jane Jacobs (1960) et Allan B. Jacobs (1993) ont proposé des visions qui exposent clairement que la rue peut être un espace public convivial pour le piéton. Encore une fois, aucune solution « technique » ne ressort de leurs études. Malgré tout, cela n'empêche pas l'auteure de présenter concrètement l'espace urbain idéal et son plaidoyer pour la vie urbaine est l'un des objectifs soutenus par le design urbain qui m'interpelle.

Quant à Allan B. Jacobs (1993), il présente clairement les aménagements qui s'imposent afin de rendre la rue agréable et sécuritaire pour le piéton par l'intermédiaire de qualités relevant principalement de l'architecture et de l'architecture du paysage. Mes premières impressions par rapport aux propositions d'Allan B. Jacobs furent positives. Toutefois, en explorant les différentes formes de planification que l'on peut associer au design urbain, je me suis demandé dans quelle mesure elles peuvent être les catalyseurs d'un projet. Si les prescriptions d'Allan B. Jacobs m'apparaissent, d'une certaine façon, des conditions *sine qua non* pour l'aménagement d'une rue d'ambiance, elles ne constituent cependant pas une recette à appliquer à la lettre puisque le contexte d'insertion et le projet dictent aussi les besoins.

Conséquemment, mon intérêt pour les approches néo-empiriques ne peut s'appuyer sur des grandes théories ou des concepts néo-empiriques afin d'en confirmer les réelles portées de cette vision. De par le large spectre de ces approches, je vais poursuivre mon questionnement sur cette vision en ciblant uniquement le contexte du continent nord-américain et la pratique que l'on peut y retrouver.

### **1.2.3. SYNTHÈSE DES APPROCHES NÉORATIONALISTES ET NÉO-EMPIRIQUES**

Avant de présenter les quelques aspects du design urbain que je veux approfondir par l'entremise d'une étude de cas, je souhaite faire la synthèse des approches néoréalistes et empiriques que je viens d'aborder. Celle-ci permettra de préciser les éléments issus des approches néo-empiriques qui suscitent mon questionnement. Cette synthèse sera structurée sous dichotomies : les courants de pensée qui ont favorisé l'émergence des deux approches et qui nourrissent chacune d'entre elles, le



contexte dans lequel elles se sont affirmées et, enfin, leur application dans la pratique urbanistique. Ainsi, ce retour a pour but de faire ressortir ce qui distingue du néo-empirisme nord-américain. Je ne cherche pas à élaguer ou à discriminer, mais plutôt à cerner avec nuance.

### **1.2.3.1. LES COURANTS DE PENSÉE**

Alors que le néorationalisme se traduit clairement dans des courants de pensée, l'empirisme apparaît plus difficile à circonscrire dans ces mêmes courants. Les sources et les inspirations théoriques présentent des oppositions, mais surtout un important questionnement relativement à l'empirisme.

Tout en gardant l'architecture comme port d'attache, Nan Ellin (1999) pointe quatre courants de pensée qu'elle considère comme des influences marquantes dans l'affirmation du courant néorationaliste : l'historicisme, le contextualisme, le structuralisme et le déconstructivisme. L'importance de la ville déjà construite et la prise en compte des principes de composition formelle peuvent également leur être liés.

De plus, comme le néorationalisme puise dans les connaissances et les expériences de la ville préindustrielle, les courants architecturaux, urbanistiques et artistiques préindustriels sont aussi des influences et des guides d'aménagement. En somme, les approches néorationalistes ont des références affirmées pour appuyer leur vision du traitement de la forme urbaine. Par conséquent, il apparaît difficile de nier l'apport des règles de composition typomorphologique des villes préindustrielles ou de la Renaissance dans le traitement de la forme urbaine contemporaine.

« L'intérêt de l'école néorationaliste tient donc à son analyse de la typomorphologie des villes existantes et à son projet de redécouvrir les règles de composition sociale et formelle de l'espace, règles non écrites de l'architecture vernaculaire et règles oubliées de l'architecture savante, codifiées à partir de la Renaissance, notamment par Alberti. » (Piché *in* Germain, 1991)

Pour sa part, la démarche empirique n'est pas axée directement sur les objets qui composent la forme urbaine ; elle s'inspire davantage de l'architecture de paysage ou encore de la sociologie. Jane Jacobs (1961) et Allan B. Jacobs(1993) peuvent

être cités. Jane Jacobs (1961) milite pour la vie urbaine, et non pas pour l'objet qu'est la ville. Certes, la vie urbaine est tributaire de la forme. Toutefois, son dessein ne vise pas la forme urbaine mais bien le citoyen. Quant à Allan B. Jacobs (1993), il étudie la rue à l'échelle du piéton et pour le piéton. Ses recommandations relèvent beaucoup du senti et du vécu du corps dans l'espace. Il organise les vides. Il ne traite pas de la composition des formes mais plutôt des relations entre le cadre bâti et les espaces publics, particulièrement la rue. Les variables *public* et *privé* font partie de l'équation dans les relations qu'il établit. En somme, le questionnement vise non pas la forme urbaine elle-même mais la vie possible à l'intérieur de celle-ci.

Certains mouvements peuvent être associés à l'empirisme, dont le *Townscape Movement*. Les quatre auteurs présentés précédemment sont d'ailleurs liés à ce mouvement qui a émergé dans les années 1950 en Grande-Bretagne. Nan Ellin le décrit ainsi :

« [...] in reaction to modernism's "architectural objects", the townscape movement emphasized the relationship between buildings and all that surrounds them, and encouraged designers to enclose buildings around public space rather than sit buildings in the center of it. » (Ellin, 1999)

Quant à Piché, elle en dit ceci :

« De cette tradition empiriste, on peut dire qu'elle a remis le vécu, le concret et la qualité au cœur du discours aménagiste. Le sujet humain est multidimensionnel : il est de sensation, de représentation, d'action individu et collectivité en développement. Le milieu bâti renvoie à un monde vécu et perçu en trois dimensions et de façon séquentielle. L'aménagement s'intéresse donc à l'expérience que le milieu donne à percevoir et à vivre, au confort, à la richesse visuelle et sensorielle, à la sociabilité, à la signification des lieux. En revanche, l'approche ne suffit pas à inventer des modèles d'interprétation complets pour constituer une trame urbaine, puisqu'elle ne se penche pas en priorité sur l'objet de l'expérience. » (Piché *in* Germain, 1991)

Le néorationalisme s'arrime à un savoir déjà établi, tangible et mesurable. À travers la typomorphologie, la reformulation de l'espace urbain se définit sans cesse sur la même base, comme dans un thème et variations. À l'opposé, l'empirisme semble chercher à définir une nouvelle vision de l'espace urbain. Un savoir en mouvance encore à l'état exploratoire, ou sans cesse en reformulation. Devrait-on voir dans une approche qui ne s'intéresse pas seulement à la forme mais aussi à l'expérience vécue dans l'espace urbain l'une des caractéristiques qui confère au design urbain son statut distinct ? Est-ce que cette approche permet d'envisager de nouvelles avenues dans la planification et la restructuration urbaines ?

### 1.2.3.2. LE CONTEXTE

Le néorationalisme et l'empirisme ont des contextes différents. Ces deux approches ont émergé sur des territoires distincts, dans des conjonctures historiques et culturelles contrastantes ; par conséquent, elles n'ont pas les mêmes visées. Ces contextes sont étudiés non pas aux fins d'une comparaison, mais avec l'objectif de mieux comprendre les interventions de design urbain et de mieux cerner les particularités de l'étude de cas à venir.

Tout comme pour ses influences et ses sources d'inspiration, le territoire et le contexte du néorationalisme sont clairement établis. Le mouvement moderne et la Seconde Guerre mondiale constituent deux facteurs responsables des nouvelles approches européennes du traitement de la forme urbaine.

Les politiques d'assainissement des habitats populaires dans les tissus anciens denses et le développement des villes nouvelles formèrent un terreau fertile pour le courant moderniste sur le continent européen. Ainsi, différents modèles de villes ou de quartiers furent érigés à partir des dogmes modernes, lesquels se caractérisaient par une négation de la ville traditionnelle et du savoir architectural issu de celle-ci. Les nouveaux aménagements urbains étaient donc, généralement, dénués de référents historique et culturel.

Par ailleurs, les destructions attribuables à la Seconde Guerre mondiale ont engendré différentes réflexions sur la façon de reconstruire les villes européennes. Parmi les propositions d'aménagement formulées dans les projets modernistes, on trouve des nouveaux modes d'habitat structurés principalement sur la base d'ensembles résidentiels constitués de barres ou de tours d'habitation. Ces nouvelles formes urbaines se profilaient dans un tissu urbain totalement repensé, et ce, en mettant de côté l'organisation et la structure urbaine des villes anciennes. Cependant, ces propositions novatrices n'ont pas fait consensus.

En effet, la reconstruction de l'Europe a déclenché une vague de visions urbanistiques exigeant un retour au savoir architectural inspiré de la ville traditionnelle. De plus, le contexte européen était caractérisé par une faible disponibilité de territoire vierge, ce qui imposait la reconstruction du tissu urbain.

L'arrimage à la ville déjà là et aux traces des strates précédentes a par conséquent alimenté la démarche typomorphologique des néorationalistes.

En Amérique du Nord, la situation est différente. Le tissu urbain des centres-villes n'a pas été l'objet de démolitions, comme en Europe, mais plutôt d'un délaissement. Différentes raisons expliquent la dégradation des centres-villes. À partir des années 1950, les villes se sont développées en périphérie grâce à l'expansion des réseaux autoroutiers. Ce changement a eu pour effet, entre autres, la migration de la classe moyenne vers la banlieue qui se présentait comme un environnement monofonctionnel, socialement homogène et généralement prospère. Ces déplacements de population sont clairement expliqués par le courant de sociologie l'École de Chicago. Celui-ci explique que le centre-ville (le loop) devient donc un milieu urbain qui regroupe les immigrants, les marginaux, différents groupes qui luttent l'un contre l'autre, etc. En somme, le centre-ville devient un lieu délaissé en raison des tensions qui s'y trouvent. La restructuration des centres-villes représentait donc un défi de taille, soit celui d'aller contre l'étalement urbain et de redonner une qualité de vie à ses milieux. Doit-on voir ici une source de la quête des empiristes consistant à rechercher la forme urbaine propice à une « vraie » vie urbaine afin de stimuler le retour à la ville en tant que milieu de vie ?

Toutefois, la reconnaissance et la spécialisation du patrimoine, les besoins propres à certains groupes de la population citadine – les artistes, par exemple – ainsi que le sentiment d'appartenance des citoyens à leurs quartiers anciens ont favorisé le redéveloppement de certains de ces quartiers. Bien que ces mouvements soient marginaux, ils ont joué un rôle majeur dans la relance urbaine.

En somme, si l'image de la ville n'était pas à reconstruire dans l'imaginaire collectif européen, le travail nord-américain était une mission de séduction et de réappropriation urbaine. La vie en ville n'avait pas la cote et la restructuration des quartiers devait tenir compte des réalités économiques qui favorisaient la périphérie. On peut citer, à titre d'exemple, le déplacement des entreprises en bordure des autoroutes et des aéroports alors qu'autrefois, les ports et les gares ferroviaires étaient les sites recherchés pour l'implantation d'une entreprise. Le transport des marchandises a donc influencé l'organisation urbaine.

### 1.2.3.3. LA PRATIQUE URBANISTIQUE

Ce serait une erreur d'analyser indépendamment les pratiques urbanistiques néorationalistes et néo-empiriques. Il s'agit davantage de différentes pratiques d'aménagement qui marient les deux types d'approches. Encore une fois, le néorationalisme est l'axe le plus aisé à circonscrire et les interventions qui y puisent sont aisément identifiables. Les approches néorationalistes se distinguent par des orientations qui prennent forme dans des prescriptions quantifiables et normatives. L'intervention est géométrique. Elle se définit par l'entremise de la typomorphologie, entre autres. Différents archétypes sont modelés par l'intermédiaire de la notion de *type* afin de servir de guide pour les futurs aménagements.

En outre, de par le fort ancrage architectural qui teinte les approches néorationalistes, l'intervention est résolument orientée sur le cadre bâti et sur les compositions architecturales. L'intervention puise dans la connaissance pour créer des images.

Dans la pratique urbanistique, les approches néo-empiriques interviennent à un autre niveau. Les prescriptions sont qualitatives et elles relèvent principalement du « senti » de l'utilisateur dans l'espace urbain. L'expérience oriente la connaissance. La notion d'espace public et le confort du piéton sont au cœur des orientations d'aménagement. Toutefois, l'intervention est peu appuyée par des connaissances « techniques », d'où son caractère flou, subjectif selon certains.

Divers ouvrages contemporains contiennent des listes de prescriptions néo-empiriques qui favorisent l'aménagement de milieux urbains de façon agréable et sécuritaire, et ce, particulièrement pour le piéton. Par contre, ces différentes propositions semblent être comprises comme des éléments à intégrer en fin de processus, pour ne pas dire seulement s'il reste temps et argent une fois la planification terminée. Pourtant, des auteurs tels que Kevin Lynch (1960), Allan B. Jacobs (1993) ou Denise Piché (1991) voient dans l'approche néo-empirique un complément à la planification urbaine à intégrer en amont du processus, et non pas une simple opération de maquillage à mener une fois les éléments clés mis en place.

Mais quelles propositions concrètes trouve-t-on dans les approches néo-empiriques ? Comment planifier ces prescriptions ? Peut-on planifier l'expérience humaine ? Les recommandations étant d'une simplicité qui frôle l'évidence, je me demande ce qui explique la difficulté de les intégrer en amont de la planification. La problématique relève-t-elle des outils urbanistiques ? Du contexte économique et culturel ? Est-ce plutôt la pratique elle-même qui est en cause ?

« Normative theories of good city form are thus directed at how certain objectives might be achieved by certain physical forms. Commonly held objectives that communities might have include: safety, healthy living, diversity, opportunity, participation and environmental sustainability. But there can be many other objectives as well. A salient feature of normative theories of good urban form is that they are necessarily tied to values. They are prescriptive. »  
(Larice et Macdonald, 2007)

La notion d'expérience urbaine m'apparaît comme un complément, essentiel, à la composition du domaine public. Certes, une démarche cartésienne et technique précède afin de déterminer les besoins et possibilités du site. En d'autres mots, je perçois une certaine séquence dans les différents niveaux de planification et de conception. Aussi, tel que vu précédemment, le contexte d'insertion impose à lui seul différents paramètres. Avec ces prémisses, la dimension empirique d'un projet de design urbain serait étroitement liée avec la démarche de conception préconisée, c'est-à-dire la formulation du mandat, le contexte, les choix de mise en valeur et de conservation, *etc.* Toutefois, au-delà de ces aspects, les prescriptions de nature empirique ne doivent pas porter une responsabilité plus grande qu'il est possible de leur attribuer. Plusieurs variables entre en compte dans la réussite d'un aménagement : la localisation, l'affluence, la présence d'une masse critique, *etc.* De plus, le fréquent décalage entre les développeurs du domaine privé et ceux du domaine public m'apparaît comme une faille dans le processus de planification. Si ces deux « territoires » ne sont pas étudiés et planifiés conjointement, les nombreux objectifs du design urbain qui favorisent un échange stimulant à l'échelle du piéton entre domaines privé et public deviennent d'autant plus ardu à concrétiser.

### 1.3. LES NOMBREUSES FACETTES DU DESIGN URBAIN

Des différentes conceptions du design urbain, il ressort un certain consensus qui permet de reconnaître quelques caractéristiques à cette vision urbanistique. Sans en donner une définition exhaustive, le design urbain peut être compris comme une approche qui met l'accent sur les aspects qualitatifs de l'aménagement urbain, sur la composition de la forme urbaine – particulièrement celle des espaces publics (le domaine public) – et sur les équipements collectifs. De plus, certaines conceptions soulignent l'importance d'aller au-delà des préoccupations morphologiques de la ville en intégrant les dimensions sociale, économique et environnementale propres au contexte. Denise Scott-Brown avance une nuance qui caractérise de façon significative cette approche : « the essence of the urban design approach is that it concentrates more on relations between objects, more on linkages, contexts and in between places, than on the objects themselves » (Scott-Brown *in* Ellin, 1999). Enfin, une caractérisation sommaire du design urbain ne peut être « complète » s'il n'y est pas mentionné que le design urbain se préoccupe aussi des différentes échelles touchant le contexte et le territoire d'intervention.

En Amérique du Nord, le design urbain est jeune et vaste. Les ramifications, variées déjà, se multiplient avec les nouveaux enjeux – l'environnement, par exemple. Toutefois, un objet d'étude et mon choix s'est arrêté à quelques auteurs phares. Bien que ceux-ci ne soient pas nécessairement à la fine pointe des nouvelles tendances en design urbain, je pense avoir sélectionné des écrits et des éléments qui sont aujourd'hui reconnus comme des références dans le domaine. Mais encore là, à ce niveau, les choix pourraient se discuter. Quoi qu'il en soit, la classification proposée par Geoffrey Broadbent (1990) m'a permis de mieux différencier ou, plutôt, de mieux saisir les nuances que recèlent les nombreuses approches, car ces nuances apparaissent comme complémentaires et dosées selon les projets.

#### 1.3.1. LES CARACTÉRISTIQUES RETENUES

Parmi les écrits des auteurs abordés se dressent certaines caractéristiques qui me paraissaient distinctives ou, du moins qui me questionnaient sur le plan de leur

application dans la conception d'espaces urbains, et ce, par l'entremise d'une approche de design urbain. Ces quelques traits retenus sont autant d'éléments qui seront traités plus loin dans l'analyse de l'étude de cas.

Je vais énoncer sommairement ici ces caractéristiques avant de les traiter en profondeur. La démarche du design urbain constitue le premier élément qui retient particulièrement mon attention. Ciblée et définie dans le temps, elle apparaît, entre autres, par l'entremise de critères normatifs. La prise en compte de la forme urbaine et des différentes strates existantes est un autre trait que je retiens tout en sachant que c'est surtout un choix d'aménagement et non pas un attribut spécifique du design urbain. Cependant, il semble faire consensus auprès de nombreux concepteurs et théoriciens de ce domaine. Le troisième aspect qui me préoccupe est la dimension dynamique du design urbain, laquelle se manifeste par la volonté de travailler à différentes échelles. L'analyse et la conception semblent se situer au-delà du territoire d'intervention. Enfin, la relation entre les parties d'un même aménagement est un aspect qui m'apparaît comme particulier à cause de la dimension « sensorielle » de l'effet qui résulte de certains rapports entre différents éléments.

#### **1.3.1.1. LA DÉMARCHE DU DESIGN URBAIN**

À l'agence Daoust-Lestage, architecture – design urbain, le design urbain est une démarche d'aménagement qui comporte deux éléments majeurs apparaissant comme complémentaires : la recherche d'archétypes et la détermination du génie du lieu. La recherche d'archétypes permet d'établir un canevas de travail qui assure la continuité avec le territoire d'intervention et la pérennité du projet réalisé. La détermination du génie du lieu a elle aussi un lien avec la continuité. Capter cette dimension, c'est comprendre ce qui s'est fait auparavant, saisir l'aspect sensoriel du site (Daoust-Lestage, 2007). La complémentarité observée ici rejoint les deux approches de Broadbent (1990) : néo-empirique et néorationaliste. D'une part, la recherche d'archétypes peut être associée à une démarche typomorphologique qui, en s'inspirant à la fois des compositions existantes et des usages précédents, vise la poursuite de l'évolution du site. D'autre part, le génie du lieu – lequel peut se définir comme ce qui se dégage du paysage, de la topographie, des usages, des usagers



et de la vie du site, notamment –, rejoint la recherche d'un aménagement à l'échelle humaine qui vise l'établissement d'une vie urbaine, et pas seulement la mise en forme des composantes statiques de la ville ou la planification des futurs usages.

Le design urbain constitue une démarche urbanistique caractérisée aussi par son exploitation du potentiel compris dans la forme urbaine. Il s'agit ici de donner une plus-value à un site par l'aménagement d'un milieu de vie convivial qui répond aux besoins contemporains, contextuels et conjoncturels. Par exemple, dans une entrevue accordée à la revue *Actualité* (juin 2007), Clément Demers mentionnait que le design urbain répond aux nouveaux besoins qui visent davantage le piéton, la qualité de vie et la multiplicité des fonctions.

« Le piéton voit tout, entend tout. Travailler pour lui, c'est travailler pour la beauté et la sécurité de la ville. Il faut qu'un immeuble soit généreux avec la rue. S'il n'a pas de contact avec elle, il la tue. Or, la rue est la vie de la ville. »  
(Demers cité par Gendron, 2007)

Une autre vision du design urbain me vient d'un entretien avec un architecte paysagiste et professeur retraité de l'École d'architecture de paysage de l'Université de Montréal. Pour ce dernier, le design urbain est une composition spatiale qui tient compte de l'architecture et des éléments du paysage, entre autres. C'est l'art de concevoir des ensembles urbains par une composition complexe qui prend en considération les différentes échelles et les composantes existantes. C'est accommoder et mettre en valeur le tissu urbain.

« Le design urbain n'est pas une utopie, mais un champ d'action. Il ne propose pas un modèle, mais une démarche » (Germain, 1991). Cette citation présentée précédemment lors de la recension de quelques définitions traitant du design urbain est un autre élément éclairant qui a contribué à définir ce que je veux étudier à propos du design urbain. Merlin et Choay voient le design urbain comme un « processus de conception et de réalisation d'arrangements physiques permettant de maîtriser l'organisation formelle de la croissance urbaine à travers permanences et changements » (Merlin et Choay, 2005). Denise Piché le présente comme le « traitement volontaire de la forme physique de la ville » (Piché *in* Germain, 1991) et Elena Marchigiani, comme « une pratique [...] qui possède son propre agenda, ses propres objectifs et sa propre vision de l'espace urbain [...] » (Marchigiani, 2006).

Ces différentes compréhensions du design urbain se rejoignent sur quelques points, dont la notion d'*intentionnalité*. Ainsi, un projet de design urbain est une intervention ciblée sur la forme urbaine pour un territoire défini, circonscrite dans le temps et soutenue par des objectifs ainsi que des acteurs précis. Il s'agit d'une approche destinée à des projets concrets. Elle s'inscrit à l'intérieur d'un geste intentionnel, d'une planification destinée à un lieu en particulier.

Par ailleurs, à la lecture des ouvrages de Kevin Lynch (1960), Pierre Riboulet (1994), Jane Jacobs (1961) et Allan B. Jacobs (1993) – pour n'en citer que quelques-uns –, un vocabulaire et des prescriptions qualitatives se dégagent. Ces différentes approches présentent, par rapport au traitement de la forme urbaine, une lecture de l'urbanité qui se traduit sous forme de critères ayant le rôle d'objectifs encadrant le futur remaniement de la forme urbaine. Le terme *critère* revient dans de nombreux écrits et son sens semble faire consensus. Les critères cernent l'orientation du traitement de la forme tout en offrant un outil d'évaluation du projet de design urbain.

« En design urbain, le critère oriente la composition de la ville et des espaces urbains, c'est-à-dire les choix spatiaux en deux et trois dimensions. Les critères sont fondés sur des cultures et des valeurs, ils sont donc différents selon les époques, d'un lieu à l'autre. » (Lessard, 2004)

Quelle que soit l'orientation – néo-empirique ou néorationaliste – des critères, ceux-ci permettent le retour sur l'intervention : l'aménagement de la rue est-il convivial pour le piéton ? Existe-t-il un équilibre et un contraste dans le cadre bâti qui ceinture l'espace public ? Se sent-on en sécurité dans les lieux ? Toutefois, les auteurs précités ne parlent pas tous de critères d'aménagement à proprement parler ou, du moins, certains mentionneront des caractéristiques souhaitables alors que d'autres insisteront sur le résultat recherché dans son ensemble. De plus, selon l'approche préconisée, la démarche de planification et de conception peut être différente. Les orientations et les critères d'un projet qui vise la forme urbaine ne procéderont pas de la même démarche d'analyse et d'évaluation que dans le cas d'un projet où une importance est accordée à l'ambiance et à l'expérience des lieux qui se dégagent à l'échelle du piéton.

Lynch (1960) aborde la ville de façon analytique par l'entremise d'entrevues et d'études qui lui donnent une certaine compréhension du rapport entre les citadins et l'espace urbain. Par l'élaboration d'un vocabulaire qui définit des éléments du tissu

urbain, l'auteur cible, dans son livre intitulé *The Image of the City* (1960), des composantes structurantes ou qui forgent l'identité d'un lieu (*path, edge, landmark* et *district*, notamment). Il en va de même pour les qualités « sociologiques » de l'espace urbain que l'on trouve dans son ouvrage *Good City Form* (1981). Ces critères ne sont pas présentés comme des prescriptions formelles mais plutôt comme des pistes pour une meilleure compréhension de l'espace urbain et de l'expérience qui en émane. Toujours selon l'approche empirique, Allan B. Jacobs (1993) énonce clairement des aménagements qui permettent de tendre vers la vision d'une rue conviviale. Ses critères sont principalement descriptifs. Par exemple, il prévoit, dans ses aménagements, des aires de repos, de l'ombrage ou de l'ensoleillement, l'encadrement du lieu, entre autres, sans énoncer des normes quantifiées. Le critère se présente ici comme un jalon, et non pas comme une norme.

Du côté des approches néorationalistes, Pierre Riboulet (1994) peut être cité pour illustrer les critères du traitement de la forme urbaine (ou de design urbain). Comme énoncé précédemment, le principe d'*unité* présenté par Riboulet est soutenu par sept critères (contraste, échelle, etc.). Ceux-ci concernent particulièrement l'objet architectural. Il s'agit surtout de règles de composition s'appliquant au cadre bâti. D'une certaine façon, la forme se suffit à elle-même pour que les objectifs d'aménagement soient atteints. Contrairement aux critères empiriques, ceux de Riboulet sont identifiables dans l'espace et ils peuvent être mesurés.

Les trois auteurs que je viens de citer pour traiter de la notion de *critère* sont trois exemples qui ne représentent pas des généralités ni des exceptions. Leurs approches se positionnent simplement, dans le large spectre du design urbain, comme des visions fréquemment citées et reconnues. Si, généralement, un projet de design urbain est composé de propositions empiriques et de propositions plus formelles de type néorationaliste, il en va de même pour les critères qui orientent un projet de design urbain.

La démarche de design urbain étudiée ici est donc de l'ordre du projet, de l'intention ciblée sur l'espace urbain. « Le design urbain est centré sur l'espace et ses caractéristiques, il traite de la forme et de la dimension des lieux » (Lessard, 2004).

Le design urbain est aussi une démarche qui répond à un besoin, à une commande. C'est une intention précise qui vise un lieu concret et délimité dans l'espace urbain. La façon dont Devillers caractérise le projet urbain rejoint bien ce qui distingue le design urbain sur ce plan.

« Le projet urbain se distingue de la planification. Celle-ci est une stratégie ou une gestion qui applique à l'ensemble du territoire des catégories abstraites, programmatiques. Au contraire, le projet urbain traite de l'aménagement de l'Espace en termes concrets, s'intéresse, quelque soit l'échelle de leur représentation, à la forme et la dimension des lieux. » (Devillers, 1996)

### 1.3.1.2. LE CONTEXTE

La prise en compte du contexte spatial est le deuxième aspect que je retiens du design urbain. Généralement, il est question de contextualisme. Il s'agit de s'inspirer de ce qui se trouve *in situ* et non pas de l'application d'un modèle générique. Comme le mentionne Pierre Riboulet, « toute nouvelle division de l'espace s'inscrit dans une division antérieure de l'espace » (Riboulet, 1994). Le contextualisme s'inspire aussi du vernaculaire, « il réagit à la singularité de l'objet architectural moderniste, à la croyance que le bâtiment est l'élément central » (Lessard, 2004). De plus, cette question de prise en compte du contexte implique tant des choix à propos du contexte que la compréhension des différentes formes urbaines qui se sont succédé : quel contexte est-il mis en valeur dans les propositions d'aménagement ? Sur quelles bases ces choix sont-ils faits ? Toutefois, le retissage de l'existant est un choix d'aménagement et non pas une spécificité du design urbain.

« Il y a deux façons de réutiliser les sites urbains : remplacer les bâtiments existants, ou les garder tout en changeant leur usage. [...] La tendance actuelle est d'incorporer aux quartiers adjacents les grands sites industriels voués au redéveloppement, en intégrant ces espaces aux circuits routiers et en assurant la compatibilité de l'architecture et du gabarit des nouvelles structures avec cette secteurs voisins. Cette tendance représente la plus récente évolution de la pensée urbanistique, en cours depuis trente ans, à l'opposé des modèles prônant une rupture avec les formes traditionnelles d'urbanisation et leur grille routière. (Sewell *in* Filion, 1998)

Comme énoncé précédemment, les courants typomorphologiques ont collaboré au retour d'une échelle urbaine plus modeste, plus indigène et en rapport avec l'histoire du site. Cette reconnaissance des différentes compositions urbaines qui

caractérisent un tissu urbain, ce que Pierre Riboulet appelle « les strates précédentes de la ville existante » (Riboulet, 1994), nourrit le design urbain en lui procurant un substrat doté de paramètres qui renforcent le caractère et l'importance de la forme urbaine présente. Le processus de conception de design urbain contemporain étudié dans la présente recherche est celui qu'adopte le concepteur qui se penche sur l'existant et sur la croissance du site avant même de réfléchir aux futures interventions. La compréhension du *pourquoi* et du *comment* de l'état des lieux – du tissu urbain – contribue à l'intégration du nouvel aménagement.

« On ne "fait" pas la ville, pas plus qu'on ne "fait" du paysage, comme on peut faire un objet ou un bâtiment. On en reconnaît les forces et les potentialités ; c'est déjà une différence tout à fait considérable avec le projet d'architecture. » (Devillers, 1994)

### 1.3.1.3. L'ÉCHELLE D'INTERVENTION

Troisièmement, l'échelle d'intervention est une particularité qui contribue à ne pas faire du design urbain une utopie. La volonté de concevoir un projet de design urbain en fonction de différentes échelles contribue à l'aspect dynamique et concret de cette approche urbanistique. Toutefois, le projet de design urbain s'applique dans des cas précis et à des échelles particulières. Il se situe à un autre niveau de planification que celui de la planification générique qui, elle, est définie dans des documents tels qu'un plan d'urbanisme ou une planification stratégique. Le design urbain intervient sur l'espace concret ; sa planification est de type projet et, par conséquent, porte sur un espace en particulier. Les propos de Christian Devillers au sujet du projet urbain tendent vers l'idée d'*échelle spécifique* : « l'espace dans lequel on vit n'est pas l'espace en général et le projet [urbain] cherche à en donner une représentation concrète » (Devillers, 1994). Devillers poursuit en renforçant la critique portant sur l'échelle « inhumaine » des projets des modernistes et en prônant le retour des paradigmes de la ville traditionnelle, tel que la mixité des usages sur un même lieu, l'échelle de la ville ancienne, etc., dans les conceptions de design urbain : « Tout doit pouvoir rester mesurable et comparable à l'expérience réelle de l'espace, celle que l'on a avec son corps » (Devillers, 1994). Dans cette optique, un seul projet de design urbain ne peut prétendre répondre à tous les besoins d'une ville. Les différents tissus qui composent l'espace urbain doivent ainsi

être traités de façon indépendante, et ce, toujours en tenant compte des variables socioéconomiques du temps présent.

#### **1.3.1.4. LES RELATIONS ENTRE LES PARTIES D'UN AMÉNAGEMENT**

La primauté des relations entre les parties, plutôt que celle des parties elles-mêmes, est la quatrième et dernière caractéristique retenue. Comme le souligne Denise Scott-Brown, le design urbain se concentre davantage sur les relations entre les objets que sur les objets eux-mêmes (Scott-Brown *in* Ellin, 1999). Si l'approche par projet est un trait distinctif du design urbain, celui-ci s'intéresse aussi aux desseins voisins, aux lieux riverains du site d'intervention ainsi qu'aux dynamiques urbaines, nationales ou même internationales dans lequel le projet s'inscrit. « L'intervention est centrée non sur l'objet mais sur les liens entre les objets et sur leur relation avec leur contexte » (Lessard, 2004). En outre, la hiérarchisation des éléments – les différents espaces publics tels qu'un parc, une placette ou une rue, par exemple – collabore à l'établissement de liens entre les différentes échelles qui touchent le site d'intervention. En plus d'établir des relations à l'intérieur même du projet, la notion d'*échelle spécifique* n'empêche nullement que le projet s'inscrive à plusieurs autres échelles. Qu'elles soient internes ou externes, les relations entre les parties, clairement établies ou implicites, constituent un trait du design urbain que je souhaite étudier.

En résumé, la démarche, la prise en compte du contexte d'insertion, l'échelle d'intervention et la mise en relations des différentes parties qui composent un projet de design urbain sont les caractéristiques retenues pour cette recherche. Je suis consciente que nombre d'autres variables caractérisent cette approche urbanistique : les acteurs, le temps de conception et de réalisation d'un projet, les facteurs socioéconomiques du moment, les objectifs du projet, *etc.* Toutefois, mon intérêt se concentre essentiellement sur la forme urbaine et sur la façon dont elle est analysée et comprise, et ce, particulièrement à travers la dimension empirique des critères d'aménagement destinés à l'espace public. Je vais donc reprendre les quatre caractéristiques précitées sans oublier de prendre en compte les acteurs, la conjoncture sociale ou d'autres éléments pertinents à la compréhension des choix d'aménagement.

## 2. L'ÉTUDE DE CAS

Plusieurs questions ont surgi au cours de ma brève étude de quelques théories et écrits sur le traitement de la forme urbaine. Une même préoccupation est revenue plusieurs fois concernant la réelle possibilité de planifier l'expérience urbaine par le biais de l'aménagement de l'espace public. Pourquoi les prescriptions des approches de design urbain de type empirique semblent-elles si évidentes et sont pourtant si peu intégrées à la pratique ? La présente étude de cas vise à comprendre s'il y a un quelconque arrimage entre la conception d'un projet axé sur la forme urbaine et certains « principes » du design urbain. S'est-on référé à différentes constituantes du design urbain en termes pratiques ?

Chaque projet a son contexte particulier, ses enjeux et ses acteurs. Ces spécificités sont indissociables des choix effectués à propos du traitement de la forme urbaine. Ainsi, les actions posées, même dans le cadre d'une approche de design urbain, sont tributaires de la conjoncture et des décideurs. C'est donc un passage obligé – et constructif – de s'intéresser aux différents acteurs et à la conjoncture dans laquelle ils ont évolué pendant la planification de la restructuration d'un faubourg devenu quartier industriel, puis friche urbaine et, finalement, quartier accueillant l'industrie contemporaine la plus novatrice qui soit : l'univers du multimédia et des télécommunications, et ce, tout en intégrant la fonction résidentielle.

Le projet retenu est celui de la Cité multimédia, lancé en 1999. Il s'agit avant tout d'un projet politique et économique. Toutefois, le choix du site et la conjoncture du moment ont fait en sorte que la forme urbaine a occupé une place prépondérante dans les choix d'aménagement.

« Afin de positionner Montréal à l'avant-garde du développement de la nouvelle économie fondée sur le savoir et les technologies de l'information, le gouvernement du Québec en collaboration avec la Ville de Montréal, a déployé une stratégie pour le moins unique en Amérique du Nord en créant la Cité multimédia. » (Manzagol, 2000)

« Cette stratégie consiste à regrouper des entreprises sur un seul site dans des immeubles désignés. L'objectif visé par l'aménagement de cet ensemble immobilier est double : d'une part, stimuler la création de 10 000 emplois d'ici 2010 dans le secteur du multimédia grâce à un programme de subventions du gouvernement du Québec et, d'autre part, favoriser la relance d'un ancien

quartier industriel et d'entrepôt – le Faubourg des Récollets – situé à proximité du Vieux-Montréal et du centre des affaires. » (Poitras, 2002)

Les enjeux sont nombreux et surtout diversifiés : la mise en place d'un nouveau programme gouvernemental de subventions destiné aux entreprises du multimédia, l'ouverture d'un nouveau créneau d'emploi, la revalorisation du centre de la ville comme milieu de vie, la mise en valeur d'un patrimoine industriel, la restructuration d'un quartier, la conversion d'anciens bâtiments pour de nouveaux usages, la définition d'une nouvelle image pour Montréal, pour ne citer que ceux-là. À ces enjeux sont associés des acteurs qui ont des visées distinctes, mais toutes orientées sur un même projet. Dans ce complexe tableau, je vais tenter de voir comment se dessinent mes préoccupations relatives à la forme urbaine, quels sont le rôle et la forme donnés à l'espace public. La forme urbaine est-elle un élément prédominant parmi les éléments ciblés pour la relance de l'ancien faubourg ? Plus précisément, est-ce que la planification du projet intègre certaines caractéristiques des approches de design urbain que l'on a vues précédemment ? Peut-on reconnaître certaines prescriptions de type empirique et, si tel est le cas, comment sont-elles formulées ?

Avant d'approfondir mon étude selon la direction annoncée, je vais prendre soin de mettre la table en effectuant un léger retour sur la problématique du site et ce qui fut planifié au fil des ans avant que le projet de la Cité multimédia prenne forme. Ce retour en arrière aura pour fin la présentation des acteurs en place au moment de la planification de la Cité et des actions qu'ils ont soutenues. Après cette mise en contexte, je vais me concentrer sur la planification du projet et, pour ce, le plan directeur de la Cité multimédia sera mon principal appui. Je tiens à préciser que mon étude porte sur le concept d'aménagement d'un projet axé sur la forme urbaine, et non pas sur la mise en œuvre, les acteurs ou encore les résultats du projet. Sans faire fi de l'importance de toutes ces composantes, je souhaite me concentrer sur la façon dont est abordée la conception de la reformulation de la forme urbaine d'un site en friche situé dans un tissu ancien. Par l'analyse de cette planification d'un nouveau quartier dans un tissu ancien, je vais tenter de comprendre si une approche de design urbain peut être identifiée, si des relations peuvent être établies entre les écrits et les théories recensées dans la première partie de ma recherche et, surtout, je vais essayer d'éclaircir mon questionnement sur la planification de la dimension empirique de l'espace public.

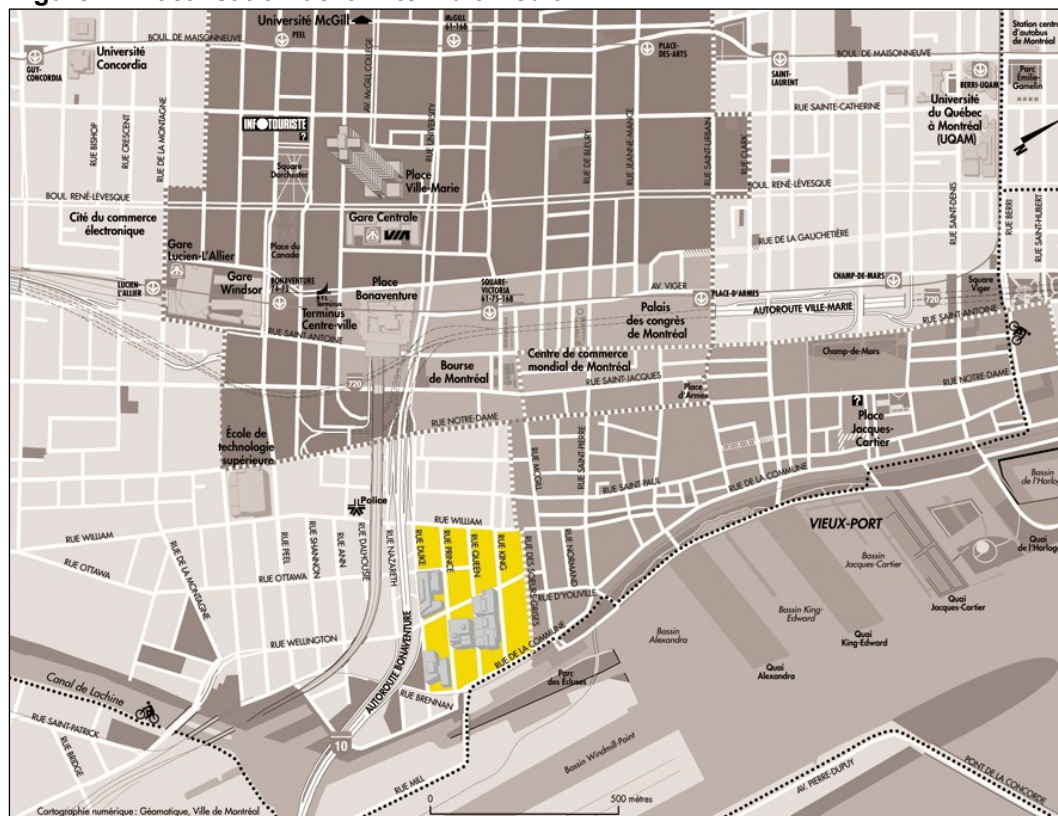


## 2.1. MISE EN CONTEXTE

### 2.1.1. LA LOCALISATION DE LA CITÉ MULTIMÉDIA

Le projet de la Cité multimédia fut implanté au sud de l'île de Montréal, entre le Vieux-Montréal et le centre-ville, en bordure du parc linéaire du canal de Lachine. Bien que le site soit quelque peu décroché des flux et des réseaux de transport à l'échelle de l'arrondissement, la localisation demeure exceptionnelle.

**Figure 1 : Localisation de la Cité multimédia**

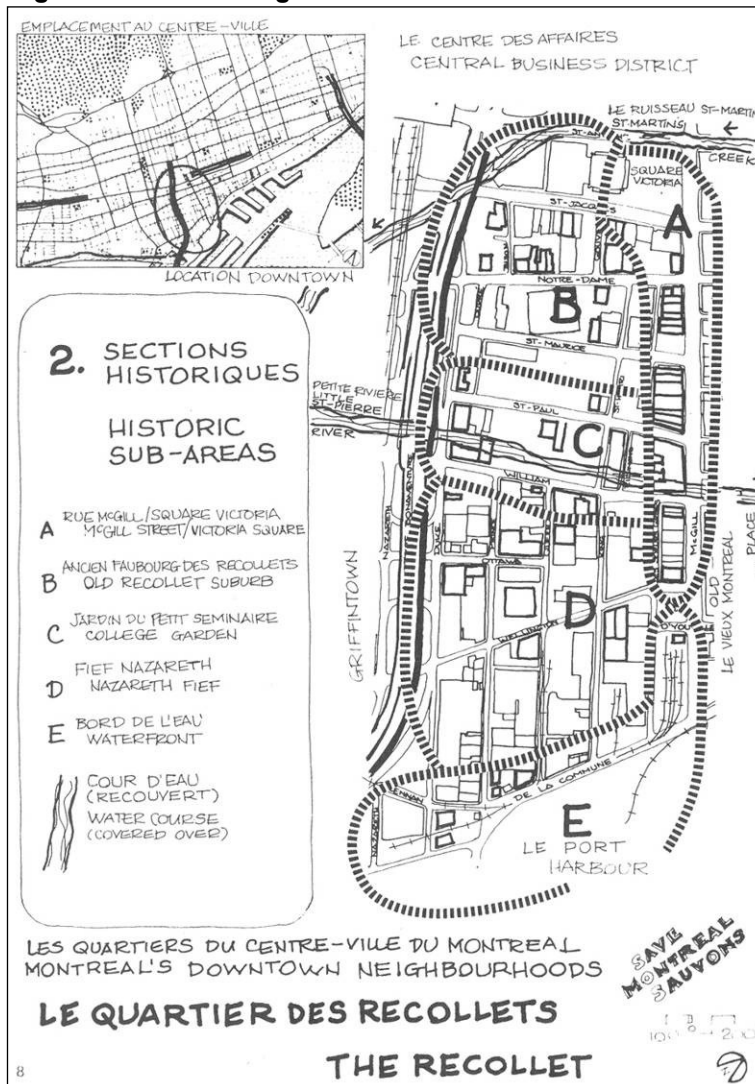


Source : Cité multimédia, 2002.

La Cité multimédia est située dans la partie sud de l'ancien faubourg des Récollets qui était localisé aux abords des fortifications de Ville-Marie. Le faubourg était circonscrit par les rues Saint-Antoine, McGill, de la Commune et l'autoroute Bonaventure. En fait, la Cité multimédia est sise sur le site de l'ancien fief Nazareth (Sauvons Montréal, 1977), délimité par les rues William, des Sœurs Grises, de la Commune et l'autoroute Bonaventure. À l'intérieur de ce périmètre, quelques îlots et

le domaine public qui les entoure furent l'objet d'une planification détaillée visant la restructuration de ce site en friche.

**Figure 2 : Le faubourg des Récollets et le fief**



Source : Sauvons Montréal, 1997.

### 2.1.2. L'ÉVOLUTION DU FAUBOURG DES RÉCOLLETS

L'essor industriel du début du xx<sup>e</sup> siècle a modifié de façon significative le profil de l'ancien faubourg des Récollets. L'industrialisation de la ville marque, entre autres, son ouverture sur le monde par l'intermédiaire des réseaux de transport maritime et ferroviaire qui la traversent.

« Dans les années 1830 [...], c'est encore une petite ville toute tournée vers son noyau commercial originel, moteur premier de ses activités économiques. Elle possède bien sa ceinture de faubourgs [...], mais ceux-ci ne sont pas encore très étendus. Ils ne peuvent guère l'être d'ailleurs, car la distance qui les sépare du centre des activités économiques est un facteur limitatif. [...] L'industrialisation va cependant transformer complètement le tableau. »  
(Marsan, 1994)

Ainsi, selon Jean-Claude Marsan (1986), Montréal a connu principalement deux grandes périodes d'urbanisation : le tournant du xx<sup>e</sup> siècle (1880-1930) et les années 1960. La première période de l'évolution urbaine montréalaise est celle des transformations engendrées par l'industrialisation et la deuxième, celle de la modernisation de Montréal et du début de l'étalement urbain vers la périphérie. Ces deux grandes étapes virent de nombreux changements. Dans le cas du faubourg des Récollets, les traces en sont encore visibles aujourd'hui. Ces strates (Riboulet, 1994) font partie des éléments qui complexifient la restructuration du territoire. Au fil des ans, différentes planifications, tenté de repenser le tissu urbain de cet ancien faubourg.

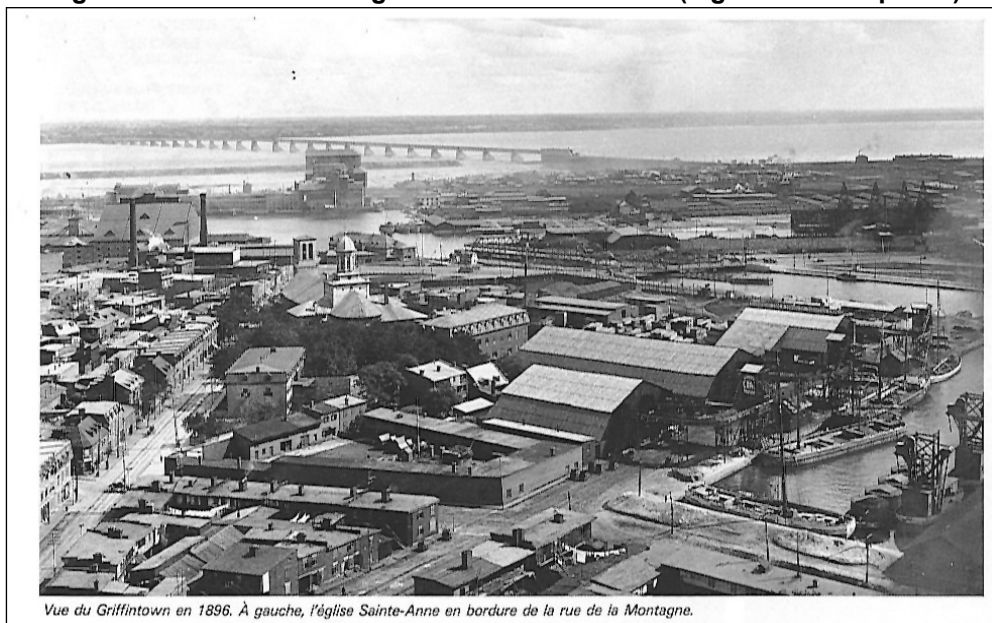
En 1977, l'organisme Sauvons Montréal qualifiait le faubourg des Récollets de « désert urbain dont la plupart des bâtiments sont vieux et poussiéreux ; de plus, les terrains de stationnement occupent le quart de son territoire » (Sauvons Montréal, 1977). Toutefois, pendant plus d'un siècle, la proximité du port et la construction du canal de Lachine (commencée autour de 1820) ont grandement concouru à l'urbanisation du faubourg. La première vague d'urbanisation correspond donc à l'effervescente période de l'industrialisation. L'emplacement géographique de Montréal a permis à cette ville de prendre un important essor, à ce moment, sur les plans du transport et de l'industrialisation.

Sa localisation favorisa la venue de manufactures, de commerces et d'entrepôts dans le faubourg. Puis la présence du réseau ferroviaire, l'élargissement du canal de

Lachine (1850) et le pouvoir hydraulique qui en découla ont engendré l'implantation de grandes entreprises.

« Deux facteurs sous-tendent le développement économique de Montréal entre 1850 et 1914 : le réseau de communication et la production industrielle » (Linteau, 1975). Le canal de Lachine et le port de Montréal deviennent des nœuds d'activités industrielles majeurs à l'échelle nord-américaine. La forme urbaine se développe donc en conséquence. Les petits faubourgs implantés non loin du fleuve Saint-Laurent sont rapidement transformés en quartiers industriels. D'imposants bâtiments se dressent sur une trame de rues étroites et denses, la hauteur du cadre bâti dépasse largement celle des résidences des faubourgs ou des bâtiments agricoles. De plus, le développement intensif de cette période d'urbanisation engendre des extensions de bâtiments à répétition, les manufactures s'agrandissent et se localisent là où l'espace est disponible. Ainsi, l'habitat ouvrier et les massives industries se côtoient dans un milieu urbain de plus en plus malsain pour les citoyens. Le faubourg s'est ainsi transformé en un effervescent secteur industriel particulièrement animé par les activités portuaires et celles de l'énergie électrique ou de la métallurgie.

**Figure 3 : Vue du faubourg des Récollets en 1896 (à gauche de la photo)**



Source : Benoit et Gratton, 1991.

Les années 1930 furent durement marquées par la Grande Dépression, et le faubourg des Récollets n'y a pas échappé. Le déclin s'est amorcé et intensifié avec l'ouverture de la voie maritime du Saint-Laurent en 1959, qui entraîna la fermeture du canal de Lachine en 1970. « Les industries désuètes disparaissent tandis que d'autres se relocalisent hors du faubourg. Peu à peu, de vastes stationnements occupent les terrains laissés vacants par les démolitions et les incendies, entre les bâtiments industriels désaffectés » ([www.ville.montreal.qc.ca](http://www.ville.montreal.qc.ca), 2007).

La deuxième vague d'urbanisation de Montréal se déploie dans les années 1960. La ville se transforme alors en ville tertiaire. La période moderne de Montréal, qui chevauche la fin de l'industrialisation et l'émergence de la métropole, coïncide avec l'ouverture de la ville sur le monde. La modernisation de Montréal prend forme, entre autres, par l'implantation d'autoroutes aériennes au cœur des quartiers populaires, par l'élargissement du réseau viaire pour faciliter la circulation automobile et par la formation de méga-îlots permettant d'accueillir d'importants complexes où l'espace public est minéralisé ou intériorisé, dont le complexe Desjardins est un exemple éloquent. La construction du métro permet aussi la création d'une ville souterraine qui est particulière à Montréal.

L'explosion de cette nouvelle urbanité est aussi perçue en dehors du centre-ville alors que l'urbanisation se décentralise de plus en plus. Ainsi, les années 1960 sont le moment où de nombreuses banlieues se développent et où l'essor du camionnage industriel (au détriment du train) permet aux entreprises de se localiser hors centre, en bordure des autoroutes. Bien que cet exode urbain fût déjà amorcé dans les années précédentes, ce phénomène est en pleine croissance.

La popularité grandissante de l'automobile marque par ailleurs les nouveaux aménagements urbains (autoroutes, élargissement des emprises de rues, prolifération des stationnements, etc.). De plus, le délaissement de certains quartiers centraux tels que le Vieux-Montréal engendre la transformation de terrains vacants en vastes espaces de stationnement. Malgré ce contexte et contrairement à d'autres centres-villes nord-américains, le centre de Montréal ne sera jamais totalement déserté.

La fin des années 1970 voit poindre une période de rétrospection et de transit (Marsan, 1986), et le traitement de la forme urbaine est au cœur des nouvelles préoccupations.

« Certaines attitudes collectives et certaines réalisations exceptionnelles indiquent que ce fut parallèlement une décennie de maturation, qui fait prendre conscience aux Montréalais de la nécessité de se doter d'un processus public de planification et d'aménagement et qui a posé des jalons d'interventions capables de relier le passé au futur. » (Marsan, 1986)

Les préoccupations patrimoniales soulèvent de nouveaux enjeux d'aménagement et des organismes tels que Sauvons Montréal et Héritage Montréal voient le jour, le premier en 1973 et le second en 1975, à la suite d'événements comme la démolition de la maison Van Horne, sur la rue Sherbrooke, en 1973. Puis 1980 fut déclarée Année internationale du patrimoine. Cela marquait le début « d'un engouement durable de la population pour le patrimoine » (Leniaud, 2002). Le souci de préserver la mémoire devenait une affaire populaire. La mosaïque patrimoniale s'est agrandie tout en se spécialisant, avec la multiplication des types de patrimoine : monumental, architectural, vernaculaire, naturel, industriel, etc. Quelle que soit la nature des traces du passé, le désir de la population de prendre contact avec *son* patrimoine et d'en saisir la forme autant que le contenu influencent dorénavant la restructuration de la ville.

Pendant la période où naissent tous ces nouveaux enjeux, l'espace public demeure une préoccupation. Il s'insère dans la réappropriation populaire de l'urbanité. Les espaces en friche tels que ceux du Vieux-Port de Montréal font l'objet d'un vif intérêt de la part des citoyens au moment où l'on planifie la restructuration de ce site. La dimension sociale prend une place prépondérante et les processus de participation publique trouvent la leur au sein de la planification urbaine. Ce moment est aussi caractérisé par la forte participation de l'État dans l'aménagement urbain, ce qui rend possibles de grands projets tels que le réaménagement du canal de Lachine et du Vieux-Port de Montréal.

À la fin des années 1970, la forme urbaine du faubourg des Récollets était éclatée, marquée par les traces des différentes étapes d'urbanisation qui l'ont modifiée. Le paysage urbain se composait de quelques bâtiments résidentiels, d'imposants

bâtiments issus de l'industrialisation et de l'essor des manufactures implantées aux abords du canal de Lachine, de la structure bétonnée de l'autoroute Bonaventure érigée en 1965 et de nombreux espaces vacants en friche. Voilà où en était l'ancien fief Nazareth au moment où Sauvons Montréal le qualifiait de désert urbain.

**Figure 4 : Le site en friche du futur emplacement de la Cité multimédia, 1999**



Source : Cardinal Hardy Provencher Roy et associés, 1999.

« Au cours des années 1970-1980, on note de premiers signes de réappropriation des faubourgs : la population du Vieux-Montréal cesse de chuter, le Vieux-Port est réouvert progressivement au public, une piste cyclable est aménagée le long du canal Lachine et quelques artistes et entrepreneurs, intéressés par la disponibilité d'anciens locaux industriels bon marché, vont s'installer dans le Faubourg des Récóllets. » (Houle et Paradis, 2002)

Ainsi, malgré le piètre état des lieux, le cadre bâti particulier du quartier et sa proximité du centre-ville de Montréal lui valurent un discret nouveau souffle. Dans les années 1980, les vastes espaces manufacturiers abandonnés furent remarqués par des artistes marginaux en quête de lieux propices à leurs activités. Si la transformation de ces bâtiments manufacturiers abandonnés en lieux de résidence-ateliers donna une nouvelle dynamique au quartier, le phénomène demeura tenu toutefois et il ne permit pas de redonner pleinement vie au faubourg. Par contre, il témoignait de la richesse des lieux et du potentiel que ceux-ci offraient pour de

nouveaux usages. De plus, la conjoncture faisait en sorte que le récent concept de patrimoine industriel renforçait la reconnaissance du tissu urbain du faubourg.

Dans les années 1990, on assiste à l'émergence de nouveaux phénomènes socioéconomiques qui se déploient à l'échelle de la planète. Sur le plan spatial, on remarque l'apparition de tendances qui modifient le regard sur la ville. Alors que les questions de distance et de position territoriale ne sont plus vues comme des obstacles au développement d'une ville, la « mise en marché » des villes est maintenant à l'agenda des planificateurs urbains et des politiciens.

« À l'ère de la mondialisation et de la compétitivité entre les villes pour attirer des entreprises, et en particulier les entreprises de la nouvelle économie, l'idée de créer des ensembles immobiliers distincts participe d'une stratégie qui consiste à afficher clairement la performance de certaines villes dans le domaine. » (Poitras, 2002)

Dans un contexte où la Ville de Montréal souhaitait redynamiser les quartiers anciens, développer l'habitat en milieu urbain et mettre en valeur son patrimoine, l'ancien quartier manufacturier fut rapidement identifié dans plusieurs documents de planification municipale comme un secteur à restructurer.

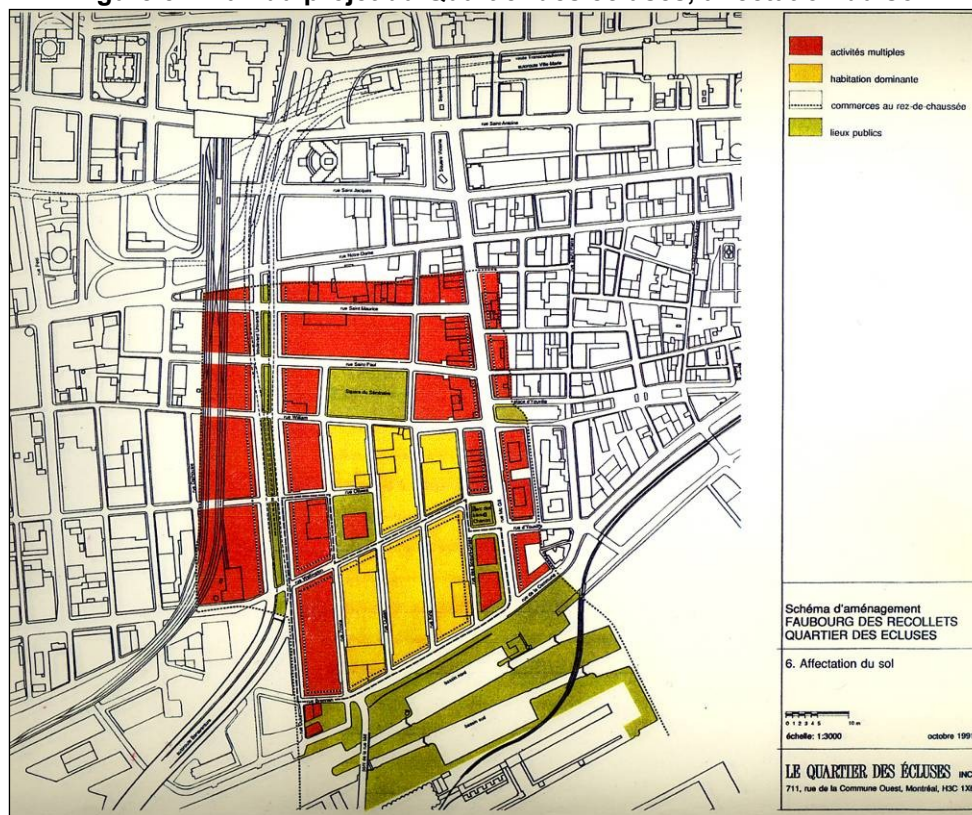
« On est donc aujourd'hui confronté à un véritable paradoxe. La friche urbaine considérée il y a quelques décennies comme un avatar, sinon une calamité, semble devoir devenir aujourd'hui et dans l'avenir prévisible plutôt une chance à saisir et une réserve de potentialités à capter et à valoriser. Si la reconquête des friches ne semble pas avoir d'impact significatif sur le déclin démographique des villes-centres, par contre tout porte à prévoir un renforcement de la puissance économique et culturelle des cœurs des villes, lieux traditionnels de contacts et d'échanges. » (Chaline, 1999)

Toujours dans les années 1990, la Société immobilière du patrimoine architectural de Montréal (SIMPA) acheta des terrains en friche dans le faubourg des Récollets en vue de relancer ce quartier. Puis, en 1991, une esquisse de projet fut présentée par Le Quartier des Écluses inc. à la suite d'une demande de la SIMPA. Le projet « Quartier des écluses – Concept d'aménagement » se présentait comme un développement mixte et dense qui priorisait l'habitat résidentiel. « On envisageait alors de faire disparaître toute trace de bâti existant et d'y [sic] construire plusieurs bâtiments dont la surface totale de plancher aurait pu atteindre 600 000 m<sup>2</sup> » (Houle et Paradis, 2002). Malgré la volonté de la Ville de voir se développer un secteur



résidentiel, le ralentissement du marché immobilier observé au début des années 1990 est l'un des facteurs qui affecta le projet et celui-ci fut mis en veilleuse (Houle et Paradis, 2002). La réflexion sur le devenir du quartier se poursuivit toutefois.

**Figure 5 : Plan du projet du Quartier des écluses, affectation du sol**



Source : Le Quartier des Écluses inc., 1991.

« Les difficultés financières, les conditions du marché, l'arrivée d'une nouvelle administration pour Montréal en 1994 et la réorganisation des sociétés en 1995 favorisent de nouvelles réflexions et de nouvelles approches de développement pour les faubourgs Québec et des Récollets. » (Houle et Paradis, 2002)

En 1994, l'installation de Quartier Éphémère<sup>5</sup>, – au 16, rue Prince – renforça la récente vocation artistique du faubourg. « L'Association convainc la SIMPA, société paramunicipale, de lui prêter gratuitement [*sic*] un ancien entrepôt adjacent au Vieux Port de Montréal en échange de son occupation et de son entretien » (Quartier Éphémère, [www.fonderie-darling.org](http://www.fonderie-darling.org), 2007). Il s'agira de la première occupation

5. « Officiellement formé en 1993, Quartier Éphémère est un organisme qui s'intéresse aux arts éphémères. Établi à Montréal, au Canada, cet organisme se consacre à soutenir le travail des artistes de la relève tout en sensibilisant le public aux édifices abandonnés dans les secteurs industriels délaissés de Montréal. » ([www.fondation-langlois.org](http://www.fondation-langlois.org), 2007)

affirmée relevant d'un nouvel usage dans une friche industrielle du faubourg. Toutefois, cette initiative demeurera unique puisque aucun mouvement majeur en matière d'aménagement urbain ne donnera le coup d'envoi pour la relance du quartier.

**Figure 6 : Le Quartier Éphémère localisé dans l'ancienne fonderie Darling**



Source : [www.fonderiedarling.com](http://www.fonderiedarling.com), 2008.

#### **2.1.2.1. LA REFORMULATION DU PROJET QUARTIER DES ÉCLUSES**

En 1995, le groupe Cardinal Hardy et associés architectes est approché par la SIMPA. Celle-ci lui soumet le projet-concept du Quartier des écluses élaboré par Le Quartier des Écluses inc. en lui demandant d'examiner ce projet sans faire *tabula rasa* du site. Le mandataire précise qu'il n'est pas question non plus de garder tout le cadre bâti, mais plutôt de revoir l'approche, en même temps qu'il impose aux concepteurs une constante : le nom du projet. L'équipe de Cardinal et Hardy analyse méthodiquement le projet qui lui est soumis et réagit vivement par l'entremise d'un premier rapport. Celui-ci contient un bilan des études antérieures et une critique spécialisée.

« La revue que nous faisons vise deux choses ; d'une part, identifier les éléments du concept sur lesquels nous désirons nous pencher parce que nous sommes en désaccord avec les solutions apportées et d'autre part, relever les éléments qui n'ont pas été abordés et pour lesquels le concept n'apporte aucune

solution. Cette revue se veut plus qu'une simple critique et servira de base à la révision du concept. » (Cardinal Hardy et associés architectes, mai 1995)

Deux commentaires d'ordre général sont formulés dans la première partie de ce rapport : il faut conserver le nom d'origine du quartier ou, du moins, s'entendre sur un nom ayant un lien avec le lieu historique du faubourg ; deuxièmement, on doit réévaluer l'ensemble du tissu urbain de l'ancien faubourg en cherchant comment garder l'esprit du lieu et respecter la valeur du patrimoine industriel qui s'y trouve tout en permettant l'évolution du site.

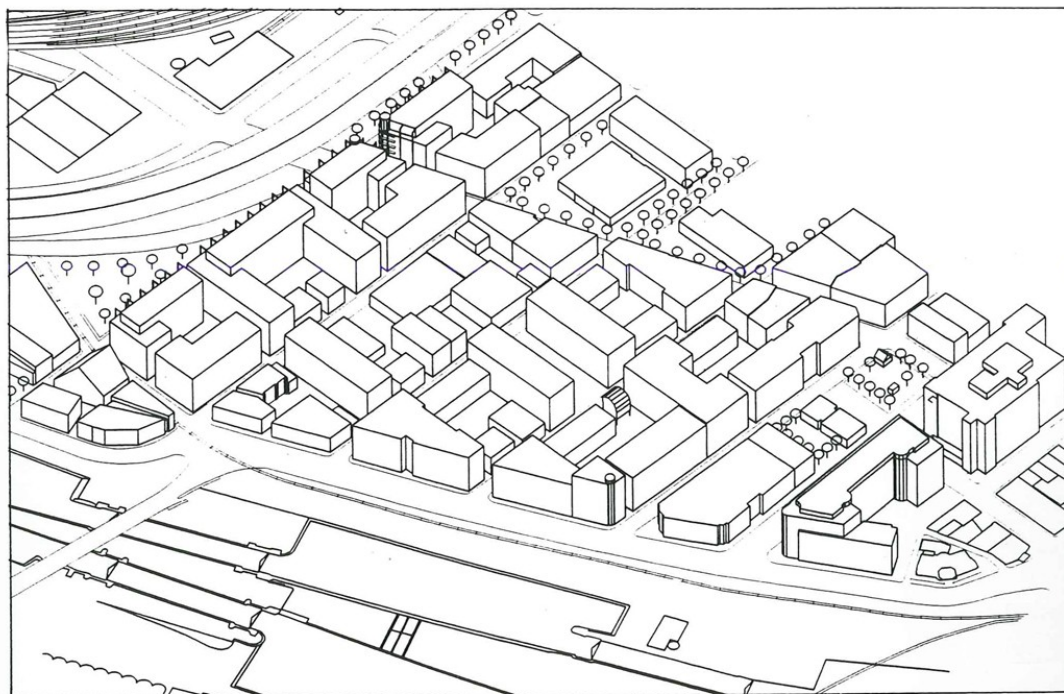
La deuxième partie du rapport est présentée comme la « définition du potentiel de réaffectation des bâtiments » (Cardinal Hardy et associés architectes, mai 1995). Conscients que l'ancien faubourg est porteur d'un morceau de l'histoire de Montréal et que le cadre bâti est particulier, les concepteurs doivent inventer une méthode d'analyse spécifique. « Hormis quelques spécimens d'architecture, les bâtiments sont d'architecture industrielle datant du tournant du siècle ; si certains s'apparentent pour le gabarit, le langage et les matériaux utilisés, d'autres font classe à part » (Cardinal Hardy et associés architectes, mai 1995).

« L'évaluation du potentiel de réaffectation des bâtiments se fait par étape et selon une séquence préétablie, à l'image d'une superposition de filtres qui seraient de plus en plus fins » (Cardinal Hardy et associés architectes, mai 1995). Trois grilles d'évaluation seront définies pour aider les concepteurs à déterminer ce qui se présente comme des éléments à préserver. Le premier rapport de Cardinal et Hardy se termine par cette démonstration.

Un deuxième rapport est soumis à la SIMPA en juin 1995. Sommairement, il présente le parti d'aménagement ainsi que le projet de réaménagement du Quartier des Écluses et ses caractéristiques. Selon ce rapport, le redéveloppement s'articulera autour de quatre thèmes : les traces du faubourg, les lieux publics, le retissage du quartier et les frontières (Cardinal Hardy et associés architectes, mai 1995). La proposition demeure similaire à celle des projets précédents en ce qui a trait à l'usage prédominant :



**Figure 8 : Volumétrie du projet Quartier des Écluses**

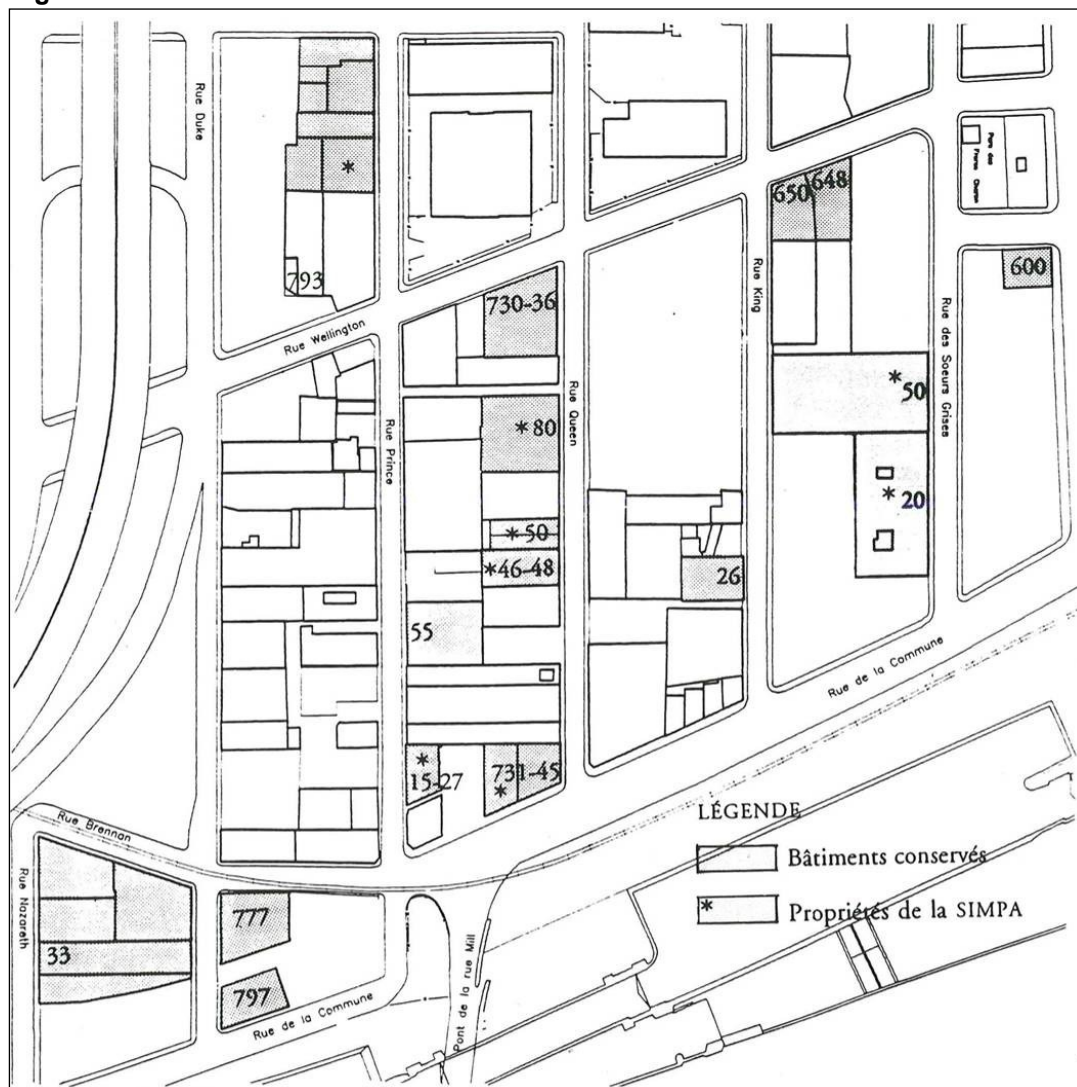


Source : Cardinal Hardy & associés architectes, 1995

Quant aux analyses présentées dans le premier rapport qui avaient pour but d'identifier les bâtiments ayant un potentiel de réaffectation, le deuxième rapport énonce que ;

« [...] des 43 bâtiments recensés, 25 démontrent un potentiel de réaffectation ; 17 offrent un potentiel élevé et 8 ont un potentiel moyen. L'élaboration du projet de réaménagement réduit au nombre de 17 les bâtiments à conserver dont 9 appartiennent à la SIMPA. » (Cardinal Hardy et associés architectes, mai 1995).

Figure 9 : Les bâtiments conservés



Source : Cardinal Hardy & associés architectes, 1995

Le deuxième rapport se termine sur l'explication de l'approche d'aménagement, articulée selon trois thèmes : le réseau d'espaces publics, l'implantation et les typologies des futurs bâtiments, le cadre bâti. Le réseau d'espaces publics s'incarne par deux places et des passages. Pour chaque composante, des observations et une approche sont formulées. Les concepteurs se préoccupent ensuite du retissage du tissu urbain, lequel passe par l'implantation et les typologies des édifices à construire. Toujours par l'intermédiaire d'observations et d'approches, ils expliquent que leur vision s'inspire grandement de l'ancien quartier industriel et qu'elle illustre leur volonté de préserver ce tissu urbain particulier. « La réaffectation des bâtiments existants dicte l'implantation des nouveaux bâtiments quant à leur relation à la rue.

[...] L'implantation des bâtiments s'ajustera aux formes particulières des lots et îlots retrouvés dans le Quartier » (Cardinal Hardy et associés architectes, mai 1995). Enfin, le cadre bâti engendre chez les concepteurs la volonté de préserver le paysage industriel. Ces derniers visent une adaptation et une interprétation contemporaine de ce qui existe sur le site (Cardinal Hardy et associés architectes, mai 1995).

#### **2.1.2.2. UNE CONJONCTURE QUI MODIFIE À NOUVEAU LA VISION DU RÉAMÉNAGEMENT DE L'ANCIEN FAUBOURG**

« En 1996, l'Agence du Faubourg des Récollections, un organisme qui regroupe résidents et entreprises du secteur, lance l'idée d'un quartier essentiellement voué aux artistes et au multimédia » (Ville de Montréal, 2006). La Société de développement de Montréal (SDM), résultant de la fusion de la SIMPA et de la Société de développement industriel de Montréal, organise alors une consultation sur l'avenir du faubourg. Il en émergea une nouvelle vision du redéveloppement du faubourg selon laquelle la préservation du cadre bâti devenait une priorité.

« En 1996, afin de trouver une nouvelle vocation au quartier, à la demande d'une société paramunicipale (la Société de développement de Montréal), des consultations orchestrées par le Centre d'intervention et de revitalisation des quartiers (CIRQ) sont menés auprès des usagers et des résidents du Faubourg des Récollections. » (Sénécal, 1998).

« Une idée maîtresse se dégage de ces consultations publiques : celle de miser sur les arts et les nouvelles technologies. » (Poitras, 2002)

Toujours la même année, la SDM confie à Recherche Espace-Temps le mandat d'effectuer une analyse spatiale et historique du faubourg des Récollections en deux volets : le quartier avant 1930 et ce qu'il est alors, en 1996.

« L'idée de transformer ce vieux quartier industriel montréalais en un vaste projet résidentiel semble quelque peu révolue, laissant place à la récupération de vieilles structures qui, on le découvre aujourd'hui, offrent une flexibilité évidente. C'est dans cet esprit que ces deux études présentées ici sont élaborées. La première dresse un portrait du quartier à son apogée, tout juste avant la crise des années 1930. Ce choix n'est évidemment pas fortuit : la paysage actuel en grande partie relique de cette époque. La deuxième étude présente le quartier aujourd'hui, permettant ainsi de saisir des ponts, mais aussi les mutations. » (Recherche Espace-Temps, 1996)

Le rapport de la firme soumet une analyse exhaustive de l'héritage laissé par l'ancien faubourg et des perspectives qui se dessinent. La relance du secteur y est clairement constatée, en même temps que les acteurs en place laissent entrevoir la future vocation du site.

« Un décompte sommaire des entreprises, à intervalle régulier depuis 1980, montre que le déclin du sud du faubourg des Récollets a atteint son point extrême entre 1980 et 1985. Depuis ce temps, le nombre d'entreprises dans le secteur ne cesse d'augmenter, signe d'une revitalisation certaine. Les principaux leaders de cette revitalisation sont regroupés dans le domaine multimédia et culturel. » (Recherche Espace-Temps, 1996)

Cette étude a certainement donné des pistes intéressantes à SDM pour la relance du quartier mais, surtout, elle apparaît comme une confirmation de la vision proposée par Cardinal et Hardy en 1995. On y présente les apports des strates précédentes et des composantes témoins, qui constituent un potentiel pour la relance du site. Le portrait de 1996, de même que les tendances qui se dessinent, ressort d'analyses portant sur les déplacements dans le secteur, sur l'utilisation du sol, sur l'économie et l'emploi ainsi que sur les acteurs de la revitalisation naissante. En somme, Recherche Espace-Temps confirme les valeurs urbaine et patrimoniale de l'ancien faubourg dans une étude qui permet de mieux cibler les futures interventions.

### **2.1.2.3. LE PROJET DE LA CITÉ MULTIMÉDIA**

En 1996, la conjonction de deux événements servit de tremplin au projet de la Cité multimédia : l'adoption, par la Ville de Montréal, de politiques visant à la fois le redéveloppement des faubourgs et l'augmentation de l'offre résidentielle en milieu urbain, d'une part, et la recherche d'un territoire par le gouvernement provincial pour son futur centre de développement des technologies de l'information (CDTI), d'autre part. La SDM, saisissant l'occasion, proposa ses terrains pour implanter le projet de CDTI et son expertise pour la mise en œuvre du projet, ce qui fut accepté.

Les forces et le potentiel de la partie sud de l'ancien faubourg des Récollets furent rapidement identifiés. Ce territoire était privilégié en raison de sa proximité avec le quartier des affaires, le Vieux-Port et le Vieux-Montréal, des nombreux réseaux de



transport qui le bordent (autoroutes, métro, artères et collectrices urbaines, etc.) et du parc linéaire du canal de Lachine aménagé depuis peu. À cela s'ajoute que de nombreux pôles culturels, commerciaux et récréatifs situés à proximité étaient autant d'éléments qui concourraient à la redynamisation de ce site. Quant au cadre bâti unique, il représentait un plus pour la nouvelle industrie qui s'apprêtait à s'y installer et cet avantage avait été affirmé par la reformulation du projet du Quartier des Écluses de Cardinal et Hardy puis confirmé par l'étude de Recherche Espace-Temps. Enfin, la présence de quelques entreprises en multimédia renforçait le choix du lieu comme future Cité multimédia (Houle et Paradis, 2002).

Le 15 juin 1998, le vice-premier ministre du Québec, M. Bernard Landry, lance officiellement le projet de la Cité multimédia dont la réalisation, à terme, doit faire de Montréal un important centre du multimédia et des télécommunications. On veut réunir sur un même site les entreprises spécialisées dans le domaine afin de stimuler les échanges et le développement.

« Ce projet s'inscrit dans un plan conjoint entre le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal par l'intermédiaire de la SDM. Le gouvernement du Québec apporte les subventions et avantages fiscaux tandis que la SDM avec d'autres partenaires financiers prend en charge le volet immobilier de ce projet. Un consortium a été formé par la SDM, la STIQ immobilier, une filiale de la Caisse de dépôt et placement du Québec, et Solim, le bras immobilier du Fonds de solidarité et la FTQ. Le bureau de la Cité multimédia, créé par ce consortium, gère le développement et la construction de ce parc immobilier. Il a pour mission d'en assurer la rentabilité à long terme, de créer des emplois et de favoriser les retombées économiques de la Cité. » (Houle et Paradis, 2002)

Avec un projet d'une telle envergure, la planification du territoire devait être revue dans son ensemble, car la Cité multimédia recherchait un environnement urbain précis – soit un milieu de travail convivial et novateur – qui aurait un tissu urbain ancien.

« La stratégie globale d'aménagement de la Cité multimédia – que certains ont qualifié d'urbanisme de projet à l'inverse de l'urbanisme traditionnel qui procède par plan – serait à peu près inédite à Montréal. Selon les concepteurs du programme architectural et urbanistique, l'objectif est de créer un milieu de travail agréable favorable aux échanges. Le caractère historique du quartier est aussi pris en considération : certains bâtiments historiques sont conservés, l'architecture tient compte de l'échelle du piéton, la volumétrie, la morphologie et la grille de rues du quartier sont respectés. » (Poitras, 2002)

Depuis le projet « Quartier des écluses », la SDM avait poursuivi sa réflexion sur le réaménagement du faubourg des Récollets. L'option de raser le site avait été rejetée et, comme on l'a vu, la préservation du tissu urbain était priorisée. Ce fut le plan directeur élaboré en 1995 par Cardinal Hardy et associés architectes qui fut retenu en 1998 pour la mise en forme du nouveau quartier de la Cité multimédia. Bien entendu, le plan devait être revu étant donné que l'usage prédominant serait des bureaux destinés à l'industrie du multimédia, et non plus l'usage résidentiel. Il faut également rappeler ici qu'avant même la concrétisation du projet de la Cité multimédia, quelques entreprises novatrices du domaine – Saint-Rémy Multimédia, Intellia, Discreet Logic et Behaviour – avaient déjà choisi le faubourg pour s'implanter, ce qui renforçait la décision d'adapter l'ancien faubourg à une nouvelle industrie de haute technologie et à un nouveau type de travailleur.

« Les prévisions de développement immobilier de ce territoire étaient irréalistes et le fait de ne pas mettre à contribution le cadre bâti existant constituait une erreur importante. En fait, cela aurait signifié la disparition de toute trace d'un passé riche de plusieurs exemples intéressants des occupations successives des lieux. De plus, la possibilité de donner une nouvelle vocation à un bâtiment existant favorise l'apport de solutions novatrices qui sortent des sentiers battus et qui sont fort appréciées des utilisateurs potentiels. » (Houle et Paradis, 2002)

## 2.2. LE DOCUMENT DE PLANIFICATION

Le plan directeur de la Cité multimédia, publié en 1999 par Cardinal Hardy Provencher Roy, architectes – urbanistes, présente une démarche similaire au deuxième rapport que le groupe avait déposé en 1995. Les concepteurs ont reçu un mandat en deux volets : le premier consiste en l'évaluation du site et de son potentiel de développement par rapport au nouvel usage prédominant, soit des bureaux ; le second porte sur le plan de développement à soumettre. Celui-ci « propose une organisation pour le quartier et précise certains impacts en termes de circulation et de stationnement ; il régit les affectations des terrains et des bâtiments. » (Houle et Paradis, 2002).

Les concepteurs ont reformulé le projet du Quartier des Écluses de 1995 étant donné que l'analyse du cadre bâti et le concept d'aménagement ne visaient plus les

mêmes usages ni la même dynamique. Toutefois, les choix d'aménagement et l'attitude à l'égard de l'ancien faubourg demeurent les mêmes.

« Le plan de développement doit préserver une certaine continuité avec son environnement bâti, maintenir un lien avec l'histoire du faubourg et donner au projet de la Cité une existence à l'image du multimédia de l'an 2000 qui unit les éléments inscrits dans le secteur. » (Cardinal Hardy Provencher Roy, architectes – urbanistes, 1999)

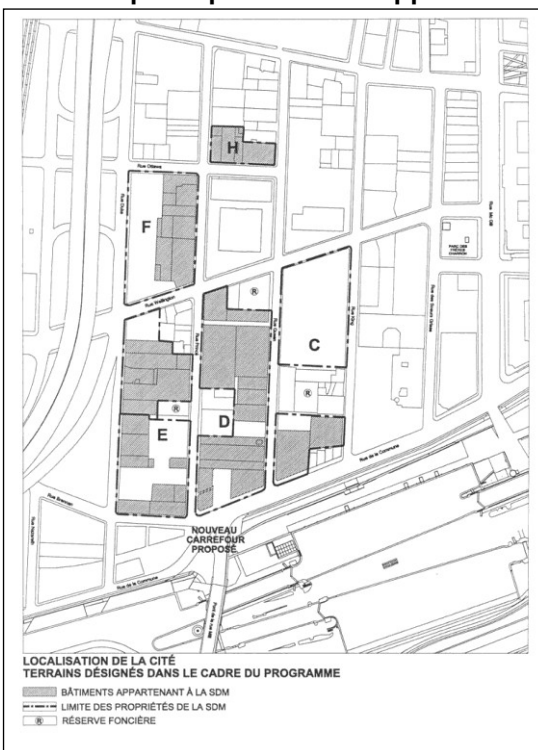
Le document se divise en cinq parties : le mandat, la brève description de l'ensemble du projet, celle du plan de développement lui-même et sa relation avec l'évolution du faubourg, la description des trois niveaux d'intervention et la mise en œuvre du plan (programmation, phasage ainsi que circulation et stationnement). La planification projetée de la Cité multimédia qui fut soumise comprenait trois phases de développement sur quatre îlots, échelonnées sur cinq ans (ou plus). « Les phases sont réparties en fonction des projets pressentis et des opportunités de développement des sites » (Cardinal Hardy Provencher Roy, 1999).

**Figure 10 : Projection du projet présenté dans le plan directeur de la Cité multimédia**



Source : Cité multimédia, 2002.

**Figure 11 : Le territoire visé par le plan de développement de la Cité multimédia**



Source : Cardinal Hardy Provencher Roy et associés, 1999.

### 2.2.1. LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA CITÉ MULTIMÉDIA

Le faubourg fut reconnu pour sa composition urbaine particulière qui découle de la superposition des différentes strates (Riboulet, 1996) composant son tissu urbain. Le projet de requalification élaboré par les concepteurs s'articulait autour de préoccupations et de moyens relatifs à sa mise en œuvre qui visaient précisément la préservation et la mise en valeur du génie du lieu. Sans négliger les différentes étapes d'urbanisation responsables de la composition urbaine du faubourg, les concepteurs du projet de la Cité multimédia comptaient saisir l'occasion d'ajouter au site une strate d'allure contemporaine. Ainsi, bien que l'élément structurant du projet, soit le faubourg lui-même, possédât un caractère patrimonial et des formes anciennes, la planification du nouveau quartier visait à une image novatrice.

« La préservation des caractéristiques du faubourg s'avère le défi moteur du projet. Au-delà de la vision que véhicule le plan de la Cité, il doit orienter le développement dans un cadre qui fait preuve de souplesse dont l'objet est de rehausser le caractère particulier du faubourg issu d'une succession de

mutations de son cadre bâti et urbain. » (Cardinal Hardy Provencher Roy et associés, 1999)

Conformément au choix de préserver et de mettre en valeur l'ancien faubourg des Récollets, le plan de développement prévoyait une évaluation architecturale du cadre bâti, laquelle permettrait de cibler les bâtiments pouvant être intégrés au réaménagement du site. Cette évaluation correspondait au premier volet du mandat confié à Cardinal Hardy Provencher Roy et associés. Elle fut conduite sur la base de l'analyse à trois niveaux effectuée en 1995 pour le projet du Quartier des Écluses. L'analyse de 1999 portait sur le même nombre de bâtiments que l'ancienne, soit 43 – le tiers d'entre eux (plus ou moins 17) présentant un potentiel de réaffectation élevé. Les concepteurs ont aussi repris les mêmes critères d'évaluation architecturale : l'intérêt architectural, la condition des bâtiments et la faisabilité de réhabilitation. Toutefois, la vocation des bâtiments est nouvelle : espaces à bureau novateurs destinés à un type d'utilisateur particulier. L'usage prédominant n'est plus celui de 1995, soit résidentiel : « [...] une évaluation sommaire des usages potentiels que pourraient accueillir ces bâtiments suggère des usages communautaires et de lieu de travail plutôt que résidentiel » (Cardinal Hardy et associés architectes, mai 1995).

Si l'objectif du plan de développement était de donner une image contemporaine au faubourg, celle-ci devait s'inscrire en continuité avec l'environnement bâti et maintenir le lien historique du lieu. Cette nouvelle image urbaine devait également « écarter les imitations du passé, des redites formelles et des modes passagères pour donner au projet une existence à l'image du multimédia de 2000 qui l'unit avec les éléments inscrits dans le site » (Cardinal Hardy Provencher Roy, 1999).

En somme, l'approche conceptuelle avait pour assises la conservation et la mise en valeur des strates du faubourg, la mise en valeur du caractère hétérogène du tissu urbain et une intervention à différentes échelles. Plus précisément, le plan de développement comprenait trois niveaux d'intervention sur le cadre bâti : la Cité à l'échelle de la métropole, l'identité du quartier du faubourg ainsi que le dynamisme et la diffusion de la Cité. À chacun d'eux, une dimension particulière du nouveau quartier était renforcée. Un diagnostic a été posé et des propositions d'aménagement ont été formulées pour chacun des trois niveaux d'intervention. Ils

seront présentés en détail afin d'exposer clairement la démarche de la conception du projet.

### 2.2.1.1. PREMIER NIVEAU : LA CITÉ MULTIMÉDIA À L'ÉCHELLE DE LA MÉTROPOLE

« Le premier niveau d'intervention vise la reconnaissance et l'identification de la Cité du multimédia à l'échelle de la métropole qui se fera à l'aide d'éléments repères localisés de manière stratégique » (Cardinal Hardy Provencher Roy, 1999). Les trois lieux retenus avaient pour rôle d'animer la Cité, de marquer l'identité du site vu de l'extérieur et, de par la localisation du territoire, de constituer une entrée de la ville. Les trois lieux repères sont des carrefours qui servent en même temps de portes d'entrée de la Cité multimédia.

Figure 12 : La Cité multimédia à l'échelle de la métropole



Source : Cardinal Hardy Provencher Roy et associés, 1999.

Chaque carrefour fut l'objet d'un diagnostic portant sur la lisibilité du site – de l'intérieur et de l'extérieur –, sur les flux importants qui traversent le lieu ainsi que sur le potentiel des pleins et des vides. Les diagnostics des trois lieux traitaient, notamment, de la visibilité en bordure de l'autoroute Bonaventure, du rôle de portes d'entrée de la Cité multimédia, de certains bâtiments ayant un potentiel de réaffectation pour du commerce au rez-de-chaussée afin de stimuler la dynamique urbaine, d'espaces disponibles pour des aménagements paysagers et de la difficile cohabitation entre automobilistes, piétons et cyclistes. En somme, l'accent fut fortement mis sur la dynamique des lieux ainsi que sur l'effet des usages, des aménagements et de la cohabitation des usagers.

Dans les propositions qui suivaient ces diagnostics, il était question d'éléments repères, de commerces au rez-de-chaussée des bâtiments, d'un éclairage particulier, de terrasses, *etc.* L'ensemble des recommandations tendait vers des objectifs qui concernent l'expérience urbaine, le souhait de positionner la Cité multimédia dans la ville et ce qui la distingue ou la relie au « déjà là ».

En résumé, l'intervention de premier niveau demeure timide. L'espace public est peu exploité et les aménagements proposés sont quelque peu accessoires puisqu'ils visent principalement le cadre bâti bordant les voies de circulation, et non celles-ci. Quant à l'espace collectif, il est réduit et les aménagements possibles restent limités.

#### **2.2.1.2. DEUXIÈME NIVEAU : L'IDENTITÉ DU QUARTIER DU FAUBOURG**

« Les nouvelles interventions sont distinctives et témoignent de leur époque. En contraste ou en complémentarité, elles composent avec l'échelle, la facture et les qualités matérielles du faubourg » (Cardinal Hardy Provencher Roy, 1999). Ainsi, les concepteurs de la Cité multimédia souhaitaient souligner les qualités du faubourg sans pour autant que le caractère « ancien » de celui-ci limite les futurs aménagements. La nouvelle identité des lieux sera résolument contemporaine. Elle s'exprimera par trois volets de l'intervention : les espaces collectifs, le cadre bâti et la mise en scène du lieu. Pour chacun de ces volets, l'analyse suit le même modèle : un diagnostic est posé, le rôle urbain de l'élément est précisé et des propositions

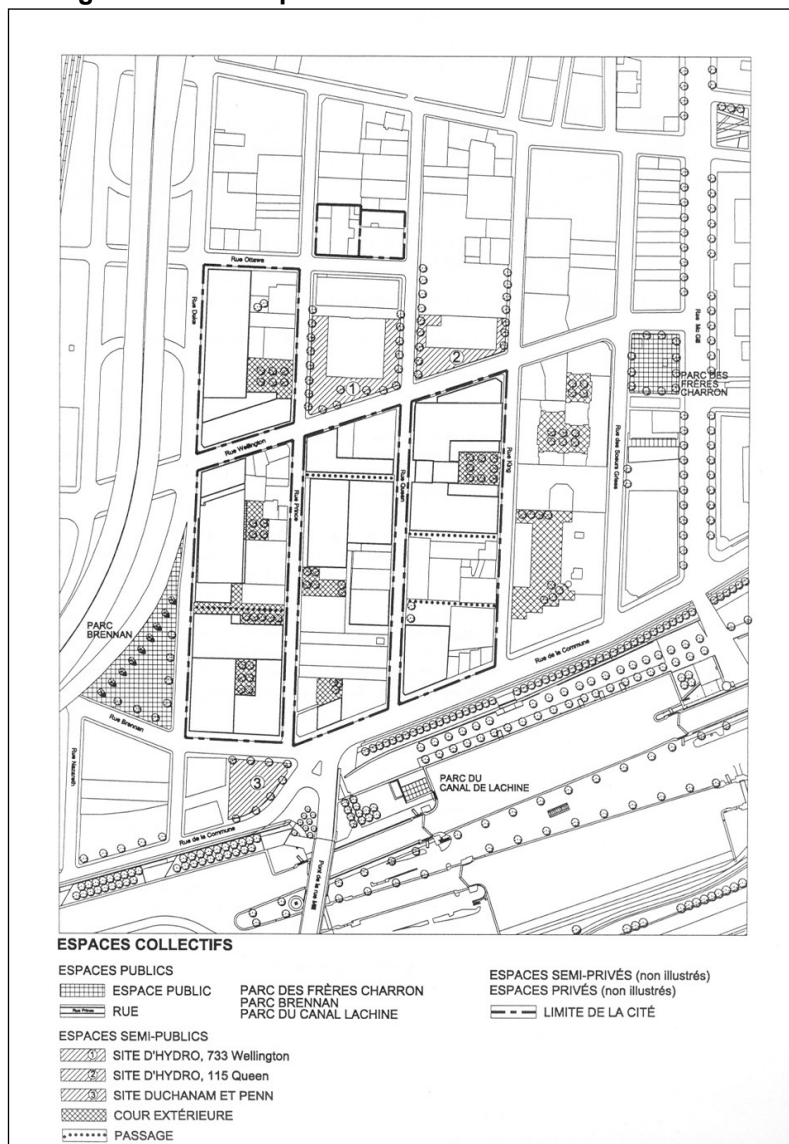
d'aménagement sont formulées. Il s'agit d'une analyse fine qui représente l'élément central du plan de développement.

#### **2.2.1.2.1. Les espaces collectifs**

Les espaces collectifs se partagent en quatre catégories nommées et qualifiées par les concepteurs du plan de développement : les espaces publics (parcs et emprises publiques), les espaces semi-publics (cours extérieures, passages, *etc.*), les espaces semi-privés (halls d'entrée, terrasses, *etc.*) et les espaces privés (toits-terrasses). Certes, les notions d'espaces semi-public et semi-privé sont spécifiques à l'organisation des espaces collectifs élaborée par les concepteurs et ces termes sont préservés dans le but afin de correspondre au document de référence. Toutefois, il ne s'agit pas de notions qui peuvent être attribuées au design urbain et à sa démarche spécifique. Le domaine privé, tel un hall d'entrée, demeure un espace privé même s'il est accessible.



Figure 13 : Les espaces collectifs de la Cité multimédia



Source : Cardinal Hardy Provencher Roy et associés, 1999.

### 2.2.1.2.1.i. Les espaces publics : les parcs

Les deux parcs étudiés sont celui qui est situé à l'angle des rues Brennan et Duke, et le parc des frères Charron, sis à l'angle des rues des Sœurs Grises et Wellington. La composition spatiale des sites est particulièrement évaluée (végétation, éclairage, encadrement, équipement et mobilier). Dans les deux cas, l'analyse des sites indiquait des localisations intéressantes et des aménagements défailants. En ce qui

concerne le rôle des parcs, il était décrit dans sa relation avec la Cité multimédia. Ainsi, il se résumait soit à répondre aux besoins d'espaces verts à l'échelle du quartier, soit à représenter un point central dans la dynamique de la Cité, un lieu repère ou un lieu de détente pour les travailleurs. Quant aux propositions d'aménagement, elles marient les rappels historiques avec le caractère novateur et technologique du projet. Il s'agit principalement d'aménagements légers (éclairage, traitement du pavé, etc.) qui donneraient une ambiance propre au site.

#### *2.2.1.2.1.ii. Les espaces publics : les rues*

« Les emprises publiques étant relativement restreintes en plus d'un alignement 0 de la plupart des bâtiments dans ce secteur, il nous semble peu opportun de proposer des modifications sur la largeur des trottoirs ou des chaussées » (Cardinal Hardy Provencher Roy, 1999). Ce constat sur le tissu urbain de la Cité multimédia a engendré une analyse technique du réseau viaire. Le plan de développement ne contient donc qu'un diagnostic de la voirie, c'est-à-dire de l'état de la chaussée et des trottoirs. Il en découle une proposition de réfection des rues locales en fonction des phases de développement anticipées (Cardinal Hardy Provencher Roy, 1999). Les rues furent aussi étudiées sur le plan de l'éclairage. « Des recommandations sont formulées sur l'approche à adopter compte tenu des emprises restreintes et du peu de place pour y installer des lampadaires sur fût » (Cardinal Hardy Provencher Roy, 1999). Sommairement, l'éclairage est peu uniforme et peu sécuritaire dans l'ensemble des rues du secteur, et il est consacré à la circulation automobile. L'éclairage d'ambiance est absent et aucun éclairage ne met en valeur les bâtiments ou les espaces collectifs. Les concepteurs proposaient donc que l'éclairage soit repensé dans la ligne du concept du Plan lumière du Vieux Montréal mais avec une signature distinctive correspondant à la nouvelle vocation du faubourg. Ils recommandaient également de prévoir un éclairage à l'échelle du piéton et la mise en lumière des bâtiments.

**Figure 14 : La rue Queen**



Photo : Mireille Bélanger, 2008.

### *2.2.1.2.1.iii. Les espaces semi-publics*

Cinq espaces furent considérés comme semi-publics : deux sites accueillant des équipements d'Hydro-Québec, un espace libre à l'intersection des rues Brennan et de la Commune (en face de l'entrepôt Buchanan & Penn), des passages et des cours extérieures.

Les deux sites d'Hydro-Québec et l'espace libre situé à l'intersection des rues Brennan et de la Commune furent brièvement et similairement analysés. Le plan de développement prend en considération les qualités architecturales des bâtiments et les aménagements paysagers ; la présence d'un équipement de haut voltage à

l'extérieur est aussi prise en compte. De par la localisation centrale des deux sites d'Hydro, les concepteurs suggèrent d'en faire des lieux semi-publics et de contrôler l'accès à l'équipement. L'éclairage, le mobilier urbain et la restauration des façades font aussi l'objet de propositions d'aménagement. Pour ce qui est de l'espace libre en face de l'entrepôt Buchanan & Penn, la présence d'une haie de cèdres est perçue comme une nuisance qui enclave cet espace stratégique (Cardinal Hardy Provencher Roy, 1999).

« Une réserve foncière devrait être considérée dans l'optique d'y accorder un statut de parc. Le cas échéant, des efforts devront être entrepris pour désenclaver cet espace et y réaliser des aménagements plus structurants en lien avec son cadre bâti. » (Cardinal Hardy Provencher Roy, 1999).

Les passages, c'est-à-dire des ruelles publiques reliées au réseau de rues, sont un élément particulier du faubourg. Les trois passages identifiés comme tels dans le plan de développement furent considérés comme sous-exploités et non mis en valeur. « Les passages existants ne sont pas éclairés et ne sont pas sécuritaires. L'étroitesse procure un sentiment d'intimité » (Cardinal Hardy Provencher Roy, 1999). Toutefois, malgré un diagnostic peu flatteur, le rôle urbain qui leur fut attribué serait fort structurant pour la dynamique interne de la Cité multimédia. Les passages furent définis comme des lieux de raccordement entre deux rues, comme des éléments de découverte du quartier ou comme des « débordements extérieurs des cafés et restos, des supports aux arts et des lieux de détente » (Cardinal Hardy Provencher Roy, 1999). Les propositions d'aménagement furent variées, mais toutes montraient un souci de la sécurité des piétons et de la mise en valeur de l'environnement bâti par l'éclairage.

Le dernier espace semi-public qui fut analysé est l'ensemble des cours extérieures. Ce sont des espaces résiduels extérieurs, existants ou à réaliser, en interface avec le cadre bâti qui occupe un îlot. Tout comme ce fut le cas pour les éléments précédents, le diagnostic et la définition du rôle urbain ont influencé le choix des propositions d'aménagement. Les cours extérieures sont « de formes variées et se présentent comme des événements particuliers et des éléments qui désorganisent la trame du faubourg » (Cardinal Hardy Provencher Roy, 1999). ; elles créent un lien entre le privé et le public, entre les activités intérieures et extérieures ; elles peuvent servir de voie pour canaliser la clientèle des cafés et des restaurants, de lieu de

détente ou, encore, de scène pour accueillir des événements artistiques. Les concepteurs suggèrent de traiter ces espaces avec fluidité et transparence. Par exemple, on pouvait prévoir un hall d'entrée fenestré sur la cour extérieure et un matériau de revêtement de sol extérieur qui serait utilisé en continuité à l'intérieur (Cardinal Hardy Provencher Roy, 1999). Le mobilier urbain, le traitement végétal, minéral ou mixte et l'éclairage furent d'autres moyens suggérés pour ponctuer les cours et leur donner des ambiances distinctes.

#### *2.2.1.2.1.iv. Les espaces semi-privés et les espaces privés*

Les espaces semi-privés visés par le plan de développement sont les halls d'entrée tandis que les espaces privés sont les toits-terrasses. Les premiers sont compris comme des vitrines qui projettent l'image des entreprises tout en assurant la transition vers l'extérieur (Cardinal Hardy Provencher Roy, 1999). Les recommandations à leur sujet, essentiellement d'ordre architectural, ne relèvent pas des préoccupations qui orientent ma recherche. J'en retiens simplement que les notions de *perméabilité* et de *transparence* sont importantes pour créer une relation avec les activités extérieures. Quant aux toits-terrasses, également détachés des préoccupations qui structurent ma recherche, ils n'influencent pas directement la dynamique de l'activité urbaine animant le domaine public à l'échelle du piéton. Par conséquent, je n'aborderai pas non plus cet élément.

#### **2.2.1.2.2. Le cadre bâti de la Cité multimédia**

Le cadre bâti fut l'objet d'un inventaire architectural méticuleux. Chaque bâtiment fut évalué dans son état actuel, et dans son potentiel architectural et de réaménagement à des fins de bureaux. Sur les 43 bâtiments recensés dans le plan de développement, le tiers présentait un potentiel de réaffectation élevé (Cardinal Hardy Provencher Roy, 1999). « L'intérêt du cadre bâti du faubourg réside dans une valeur contextuelle où le maintien d'une masse critique de bâtiments permettra de préserver et mettre en valeur les caractéristiques du faubourg » (Cardinal Hardy Provencher Roy, 1999).

En 1995, au moment où le projet de la Cité multimédia fut élaboré, aucun outil particulier traitant du patrimoine ne pouvait soutenir la volonté de préserver l'essence du faubourg (chargée de projet de chez Cardinal et Hardy, 2009). Cependant, les études du cadre bâti menées par cette firme furent alimentées par des fiches architecturales donnant certaines informations sur les bâtiments – année de construction, courant architectural, architecte, matériaux utilisés et quelques dimensions – auxquelles s'ajoutaient quelques lignes qui en relataient l'histoire. Ces fiches étaient rassemblées dans un livre intitulé *Architecture industrielle*, publié par le Service de planification du territoire de la Communauté urbaine de Montréal en 1982. Il n'existait pas non plus de dispositif qui encadrait ou régissait le futur traitement réservé aux bâtiments. À l'occasion de la reformulation du projet, en 1998, les projets antérieurs ayant concerné ce site firent néanmoins l'objet d'une révision architecturale par la commission Viger, et ce, bien qu'aucun bâtiment n'était classé par le ministère de la Culture et des Communications ou désigné dans la réglementation de la Ville de Montréal (Cardinal Hardy Provencher Roy, 1999). Ainsi, le parti pris fut celui de mettre en valeur l'ensemble bâti plutôt que de procéder pièce par pièce, comme on aurait pu le faire pour les monuments.

En somme, le travail sur le cadre bâti est soutenu par l'intérêt de faire ressortir le caractère particulier du faubourg qui, à l'époque, étaient dans un état de délabrement avancé. Ce choix d'aménagement m'apparaît comme l'élément qui a donné sa saveur unique au nouveau quartier. Cette démarche de conservation qui avait pour objectif, entre autres, de faire ressortir le génie du lieu de cet ancien faubourg fut réalisé par le biais d'une compréhension qui va au-delà des résultats d'une analyse typomorphologique du site. Les lieux furent aussi étudiés par rapport à ce qui se dégageait des strates encore présentes et cette façon de faire s'est inscrite dans une vision néo-empirique, c'est-à-dire découvrir ce que l'ancien faubourg offrait comme expérience urbaine à l'échelle humaine, y déceler les potentiels et les difficultés pour créer la dynamique recherchée pour le futur quartier.

Aussi, la vision des concepteurs semble avoir été au diapason du profil des usagers planifié pour le futur quartier : à l'avant-garde, originale, axée sur la culture, etc. De plus, le travail de conservation a permis de faire plus largement connaître un type d'architecture peu mis en valeur à ce moment et il déclencha un mouvement en ce

sens. Toutefois, est-ce que tous les autres projets de reconversion d'un cadre bâti industriel peuvent pour autant être qualifiés de projet en continuité avec l'histoire des lieux et respectueux de celle-ci ?

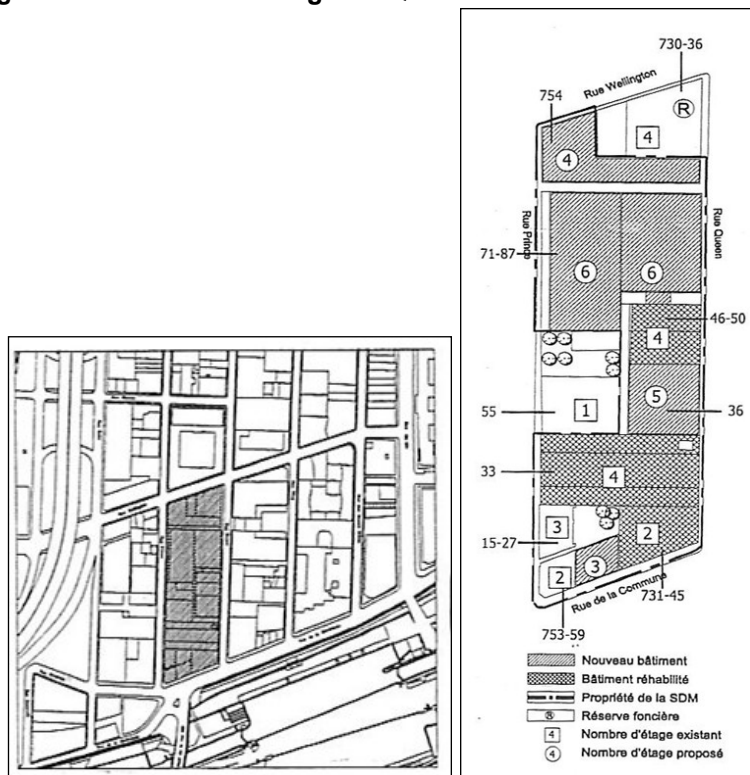
Le plan de développement traite en même temps de l'identité et du cadre bâti du faubourg par l'entremise de la recomposition des îlots. Après avoir reconnu le caractère hétérogène du tissu urbain du faubourg, les concepteurs du plan de développement ont tablé sur une ambiance composite où la recomposition des îlots contribuerait à donner au secteur sa nouvelle identité. Encore une fois, ils ont procédé à un inventaire rigoureux : la volumétrie, l'implantation et le traitement architectural furent étudiés. Cette recomposition des îlots allait cependant au-delà de l'inventaire ou des propositions d'aménagement puisqu'elle intégrait avec précision les nouveaux bâtiments à planter. Ainsi, on y trouve des précisions sur la hauteur, le nombre d'étages et l'implantation (marges de recul, cour extérieure, *etc.*) des bâtiments à réhabiliter et de ceux qu'il faudra construire ainsi que sur le traitement architectural à préserver ou à concevoir.

« Le parti consiste à maintenir des hauteurs similaires aux bâtiments existants pour le centre du faubourg. Pour les îlots adjacents à l'autoroute Bonaventure, le parti suggère un accroissement des hauteurs afin de tirer avantage de la visibilité que procure l'autoroute. Sur la rue Wellington, un gabarit de 4 étages similaire aux bâtiments existants est maintenu. » (Cardinal Hardy Provencher Roy, 1999).

L'analyse effectuée et le traitement proposé pour chaque îlot ne seront pas résumés ici. J'en ai choisi un seul afin d'illustrer la démarche des concepteurs.

2.2.1.2.2.ii. L'îlot D : Wellington / Queen / de la Commune / Prince

Figure 15 : L'îlot D : Wellington / Queen / de la Commune / Prince



Source : Cardinal Hardy Provencher Roy et associés, 1999.

« Cet îlot se caractérise par la présence d'une masse critique importante de bâtiments dont la mise en valeur est recommandée. [...] Le parti suggère donc la conservation et la réhabilitation de la plupart des bâtiments et l'insertion de nouveaux bâtiments de gabarit similaire au cadre bâti existant. » (Cardinal Hardy Provencher Roy, 1999).

À l'aide du plan détaillé de l'îlot visé, les concepteurs ont exposé leurs recommandations pour chaque rue. Dans le cas de l'îlot D, la rue Wellington fut traitée en premier. Le nouveau bâtiment proposé (754, Wellington) aurait un gabarit qui s'apparente à celui des bâtiments existants, soit quatre étages (Cardinal Hardy Provencher Roy, 1999). L'implantation respecterait l'alignement des bâtiments des rues Wellington, Duke et Prince. Un rez-de-chaussée fenestré sur le passage projeté est prévu. L'accès véhiculaire est aussi planifié. Le traitement architectural s'inscrit



quant à lui en continuité avec le bâti et le plan donne des précisions sur les matériaux de revêtement extérieur à utiliser.

Sur la rue Prince, la façade du 71-87 sera préservée pour l'insertion du nouveau bâtiment de la phase 3 du centre de développement des technologies de l'information (CDTI). Les concepteurs ont suggéré que la facture du bâtiment existant (fenestration, composition de la façade, jeux de maçonnerie, etc.) soit respectée. Sur la rue Queen, le nouveau bâtiment est planifié de sorte que sa hauteur et la forme du toit s'apparentent aux bâtiments voisins, soit quatre ou cinq étages et un toit plat. L'alignement sera le même que celui des constructions voisines et l'accès au stationnement se fera par une porte cochère. Quant au traitement architectural, il sera d'expression contemporaine. « Le niveau, type d'accès, couronnement, matériaux de recouvrement des murs ainsi que les ouvertures (proportion, pourcentage, distribution) doivent s'inspirer du cadre bâti environnant » (Cardinal Hardy Provencher Roy, 1999). Enfin, le terrain vacant qui donne sur la rue de la Commune accueillera un nouveau bâtiment de trois étages à toit plat, dont l'alignement suivra celui du cadre bâti de la rue. Le traitement architectural sera fait de manière à respecter les bâtiments existants. Les concepteurs ont recommandé la maçonnerie et suggéré de prévoir un rez-de-chaussée largement fenestré en vue de l'usage commercial des locaux.

Les îlots sont traités ainsi un à un, avec un constant souci de respecter l'existant et que les futures constructions montrent une continuité avec l'évolution du faubourg.

#### **2.2.1.2.3. La mise en scène du lieu**

La mise en scène du lieu est le dernier volet du deuxième niveau de l'intervention prévue dans le plan de développement. Le document est plutôt bref à ce sujet : la mise en scène du lieu doit être comprise comme le maintien des relations établies entre les espaces collectifs et les bâtiments ; elle passe principalement par la mise en lumière de la Cité.

« La mise en scène du faubourg réaménagé se fera principalement par l'utilisation de la lumière qui conférera à ce dernier, une image de dynamisme et

d'intemporalité propre à la nature de sa nouvelle vocation. [...] Le recours aux installations extérieures, d'échelle urbaine, pour le marquage des espaces collectifs fait également partie de la mise en scène du lieu ; elles sont porteuses de thèmes historiques ou actuels, elles confèrent spécificité et caractère au lieu qu'elles occupent. » (Cardinal Hardy Provencher Roy, 1999).

En résumé, le deuxième niveau d'intervention, qui concerne l'identité du site, est celui par lequel les concepteurs du projet font ressortir les différents avantages qu'offre le faubourg. Différentes interventions permettent de renforcer l'identité de la Cité multimédia. L'importance accordée au cadre bâti est constante et celui-ci concourt grandement à l'affirmation de l'identité proposée par les concepteurs. Le traitement des îlots s'inscrit en continuité avec l'évolution du faubourg. Quant à la mise en scène du lieu, elle me paraît accessoire et quelque peu artificielle. En fait, la mise en scène du lieu ne peut se faire avant même que la vie soit bien ancrée *in situ*. Ce projet vise la mise en valeur d'un ancien faubourg à travers l'aménagement d'un nouveau quartier, pourquoi faut-il une mise en scène? Et si la volonté demeure, ne vaut-il pas mieux attendre de voir la vie se déployer à l'intérieur du nouveau quartier avant de prévoir ce renforcement d'une identité?

### **2.2.1.3. TROISIÈME NIVEAU : LE DYNAMISME ET LA DIFFUSION DE LA CITÉ**

Dans le plan de développement, le troisième niveau d'intervention sert à présenter les différentes avenues à envisager pour assurer la vie de la Cité. Il est question de consolider les fonctions résidentielle et commerciale à l'intérieur et au pourtour de la Cité. Des sites affectés aux activités commerciales sont clairement désignés ; il s'agit de deux des trois carrefours servant d'accès à la Cité et de l'espace public Place des frères Charron. Pour ce qui est de la fonction résidentielle, « la vocation de quatre îlots dédiés presque exclusivement à la Cité multimédia fait en sorte qu'il faudra concentrer les efforts sur les îlots adjacents dont la vocation résidentielle est déjà amorcée » (Cardinal Hardy Provencher Roy, 1999). Il est aussi question de « soutenir les activités culturelles et artistiques qui mettent en scène le faubourg et sa vocation » (Cardinal Hardy Provencher Roy, 1999). Enfin, la diffusion de la Cité est envisagée par la création d'un site Internet et d'un bureau de projets pour la Cité et les entreprises.

Après les trois niveaux d'intervention, le plan de développement présente la programmation et le phasage, avant de se terminer par une étude sur la circulation et le stationnement. La présence de ce dernier élément vient du mandat confié aux concepteurs, qui devaient déterminer « les principaux enjeux et éléments de problématique en matière d'accessibilité, de circulation et de stationnement » (Cardinal Hardy Provencher Roy, 1999). Cette section est donc principalement dédiée aux véhicules motorisés : circulation et stationnement. L'accessibilité au transport en commun est aussi étudiée. Cependant, la place des piétons et des cyclistes n'est pas abordée. Certes, la question du confort et de la sécurité du piéton est soulevée tout au long du document, mais ce n'est pas le cas pour le vélo.

En résumé, le document de planification de la Cité multimédia est détaillé et généreux en ce qui a trait aux propositions d'aménagement. L'analyse du site y est méticuleuse et respectueuse du tissu existant. La dimension architecturale occupe une grande place, tant dans l'analyse que dans les propositions d'aménagement. Les trois niveaux d'intervention ont pour objectif de positionner le projet à l'intérieur comme à l'extérieur du site. L'analyse de l'espace public (rues et places) reste quant à elle peu développée et les propositions, plutôt d'ordre cosmétique, ne sont pas structurantes. Le cadre bâti et le traitement architectural constituent indéniablement le canevas de travail. C'est par l'intermédiaire des bâtiments que la structure et l'identité de la Cité se révéleront.

### 3. DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE : ANALYSE DU CAS DE LA CITÉ MULTIMÉDIA

J'ai entrepris la présente recherche dans le dessein de vérifier la correspondance entre la théorie et la pratique dans le domaine du design urbain. En d'autres mots, quels sont les rapprochements ou les écarts entre les écrits sur le sujet et leur application, particulièrement dans le contexte québécois ? Mon questionnement cible spécifiquement le traitement empirique de l'espace public, comment est-il planifié et comment se déploie-t-il dans les interventions ?

Après avoir pris connaissance du plan de développement de la Cité multimédia, cette troisième partie vise à mettre en lumière une pratique de design urbain. Ainsi, il s'agit de mettre en évidence les spécificités de la démarche et de démontrer comment des critères d'aménagement de nature empirique sont appliqués. Pour ce faire, un bref tableau des acteurs qui ont concouru, ou non, aux décisions mettra la table à propos des écarts et ou rapprochements qui se trouvent entre concepteurs, occupants, décideurs, etc. Par la suite, je vais faire le pont entre les intentions du plan de développement et les réalisations qui se trouvent *in situ*, en 2009. Suite à ces considérations plutôt pragmatiques, je vais revenir sur les particularités des prescriptions empiriques que je note dans cette planification, sur les visées et les résultats par rapport à l'espace public, quelles sont mes conclusions par rapport au projet de la Cité multimédia ?

#### 3.1. ENJEUX, ACTEURS ET ACTIONS

Les enjeux ayant concouru à la définition du plan de développement relatif à la Cité multimédia sont nombreux et diversifiés, je l'ai déjà dit. À ces enjeux sont associés des acteurs et des actions qui ont influencé ou qui font comprendre, du moins en partie, les choix d'aménagement par rapport à la forme urbaine. Je vais reprendre ici les principaux acteurs, sous l'angle de leurs liens avec ces enjeux et ces actions.

Dès les années 1970, des groupes indépendants préoccupés par la sauvegarde du patrimoine montréalais considéraient le faubourg des Récollets comme un territoire à préserver. Selon l'organisme Sauvons Montréal (1977), l'ancien quartier industriel du

début du xx<sup>e</sup> siècle était porteur d'une mémoire et d'une identité qu'il fallait conserver. Ainsi, le génie du lieu avait déjà capté l'attention malgré le piètre état du quartier. L'essence des lieux était senti par le quartier dans son ensemble, comme un tout à préserver : le cadre bâti, la composition spatiale, la localisation, ... Ces groupes indépendants défendaient donc le cadre bâti qui participait à cette expérience urbaine et ce, en ayant à l'œil tant l'administration municipale que les promoteurs immobiliers. La Ville de Montréal allait toutefois dans une direction similaire puisqu'elle visait le redéveloppement des faubourgs et l'augmentation de l'offre résidentielle en milieu urbain. À titre d'exemple, en 1992, son plan d'urbanisme alors en vigueur soulignait le virage vers la qualité de vie en milieu urbain et sa volonté de valoriser le volet résidentiel sur l'île. Il ne s'agissait pas seulement de faire en sorte que les citoyens restent, mais aussi de séduire de futurs nouveaux résidents, ce qui fut le cas pour l'ancien faubourg.

En 1990, la Société immobilière du patrimoine architectural de Montréal (SIMPA) commença à acheter des propriétés foncières dans le faubourg en vue de planifier la restructuration du quartier et elle en acquit plusieurs. Cet organisme paramunicipal avait à cœur de faire fructifier ses nouveaux biens et il lui semblait que la rentabilité ne serait assurée que par la construction de bâtiments neufs d'une certaine densité. Le ralentissement économique immobilier de l'époque toucha cependant le secteur et le plan du Quartier des Écluses de 1992 fut mis de côté. Puis, en 1995, Cardinal et Hardy ont vivement remis en question la proposition de Quartier des Écluses inc. de raser le site et ils firent connaître leur position : préserver le plus possible le tissu urbain de l'ancien faubourg. Si la commande du mandataire n'avait pas été de prévoir l'intégration d'un grand nombre de nouveaux bâtiments à plusieurs étages, Cardinal et Hardy auraient tenté de garder tout le cadre bâti. La sélection des bâtiments à conserver fut faite en fonction de la commande mais avec le souci du dosage entre constructions neuves et anciens bâtiments réhabilités. Encore une fois, le quartier, sans être d'un intérêt architectural exceptionnel, était reconnu pour son caractère unique à préserver. La SIMPA rappelait pour sa part que la rentabilité du projet de restructuration de l'ancien faubourg passait par les revenus issus des bâtiments neufs.

En 1996, les résidents et les entreprises qui s'intéressaient de près à l'avenir du quartier se regroupèrent pour former l'Agence du Faubourg des Récollets. Après quelques consultations menées auprès des autres résidents et des usagers, ce groupe proposa de faire du faubourg un quartier dédié au multimédia et aux arts. Sa décision s'inscrivait parfaitement dans la conjoncture du moment, tout en cherchant à préserver l'expérience urbaine marginale et intéressante qui se dégageait de l'ancien faubourg. Alors que le gouvernement du Québec cherchait un territoire pour implanter son CDTI, la Société de développement de Montréal<sup>6</sup> (SDM) saisit l'occasion de mettre à profit son lot de terrains acquis dans les dernières années. Ainsi, du flux d'idées qui est né de la vision de Cardinal et Hardy en 1995 et qui avait nourri la réflexion de tous les autres acteurs liés à l'avenir du quartier, la nouvelle vocation du faubourg des Récollets apparaissait : un quartier novateur qui accueillerait les entreprises spécialisées dans le multimédia, et ce, à l'intérieur d'un cadre bâti industriel ancien qui ferait l'objet d'un important travail de reconversion, dans la mesure du possible.

Les besoins de cette nouvelle industrie technologique et de ses travailleurs ainsi que la complexe réhabilitation d'un cadre bâti exceptionnel devenaient autant d'enjeux pour la recomposition du tissu urbain (chargée de projet, Cardinal et Hardy, 2009) . « Pour ces nouvelles constructions, il ne s'agit pas d'imiter les réalisations du passé, mais de donner au projet une existence à l'image du multimédia du XXI<sup>e</sup> siècle » (Houle et Paradis, 2002).

Les concepteurs reprirent leur plan d'aménagement de 1995 pour l'adapter à la nouvelle commande. Ils devaient maintenant prendre en compte l'important changement de l'usage prédominant – passé de résidentiel à celui de bureaux – ainsi que le profil des travailleurs *in* et branchés de l'industrie du multimédia qui leur fut présenté. Ces éléments ont teinté le nouveau concept proposé par Cardinal Hardy Provencher Roy et associés en 1999. Cette nouvelle image véhiculée par la future vocation du quartier et la vie urbaine déjà *in situ* ouvraient de nombreuses possibilités, quant à la requalification du cadre bâti, qui se prêtaient bien à la

---

6. Le lecteur se souviendra que la Société de développement de Montréal (SDM) résulte de la fusion de la Société immobilière du patrimoine architectural de Montréal avec la Société de développement industriel de Montréal. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, la SDM et la Société d'habitation et de développement de Montréal sont regroupées sous ce dernier nom.

volumétrie et au gabarit des constructions : incubateurs d'entreprises, studios de tournage, lieux de création et d'exposition, *etc.* En même temps qu'il aurait une image contemporaine, le site retrouverait à la fois un usage principal lié au travail et un usage résidentiel complémentaire permettant de l'animer, comme pendant ses années de prospérité.

Les décideurs, autres acteurs d'importance pour l'avenir du quartier, furent peu nombreux et ils appartenaient tous au secteur public. Le gouvernement visait la création d'emplois et la Ville, la requalification d'un quartier urbain. La SDM avait pour sa part fait preuve d'une réflexion ouverte et évolutive au fil des ans et des projets qui lui furent soumis. De par son rôle au sein de la Ville et étant un important propriétaire foncier, la SDM avait des préoccupations indéniablement tournées vers la forme urbaine du quartier. Ce type de projet, soit la conversion d'un ancien quartier industriel, était nouveau à Montréal et peu de précédents permettaient à Cardinal et Hardy d'illustrer leur vision (chargée de projet, Cardinal et Hardy, 2009). De plus, le type de patrimoine industriel du site n'avait pas encore la cote à ce moment. Alors qu'en 1995, il fallait convaincre du potentiel de ce tissu urbain (chargée de projet, Cardinal et Hardy, 2009), la reconnaissance patrimoniale de l'ancien faubourg était chose faite en 1998, à l'époque de l'élaboration du plan directeur. Cependant, pour certains décideurs, les coûts de la revitalisation, élevés étant donné l'état vétuste des constructions, semblaient excessifs par rapport au patrimoine industriel qui se trouvait là. Une fois convaincus des choix de conservation des concepteurs, les mandataires ont adopté et appuyé le parti d'aménagement, qui impliquait une importante opération de reconversion du cadre bâti, défini dès 1995. Les études et les consultations effectuées par la suite ont permis de préciser les grandes lignes du projet d'une façon qui tenait compte tant des préoccupations urbanistiques de l'époque que des volontés des résidents et des usagers. Finalement, le projet a été avalisé par deux joueurs importants, soit la Ville et le gouvernement provincial, et il a pu se concrétiser rapidement. Sa réalisation, on le comprendra aisément, a provoqué une certaine fébrilité. En effet, le nouvel environnement urbain qui fut planifié demeurait de l'inconnu. Les images et ambiances conçues n'avaient pas de précédent (chargée de projet, Cardinal et Hardy, 2009).

Les différents groupes d'acteurs ont donc orienté le projet à différents niveaux. Toutefois, un élément apparaît faire consensus et même, être le catalyseur de la mise en forme de la Cité multimédia telle qu'elle est aujourd'hui : la volonté de créer un quartier d'où se dégage l'identité de l'ancien faubourg. Le choix de développer un milieu dynamique et unique de par ses formes et ses usages, d'aménager un lieu contemporain tant par sa vocation que par ses usagers, et ce, en renforçant une vie déjà présente et en mettant en valeur le passé du lieu qui se dessine à travers le tissu urbain existant. En somme, des idées qui se rattachent fortement aux visions néo-empiriques abordées précédemment. L'image collective du futur quartier qui a pris forme à travers les différentes planifications et consultations a permis de développer un projet sur la base d'un consensus, d'une vision partagée. À travers celle-ci, des éléments dominants ont structuré les choix d'aménagement : préserver un patrimoine bâti, développer un milieu de vie, favoriser les projets résidentiels, etc.

### 3.2. INTENTIONS ET RÉALISATIONS

Qu'est devenu l'ancien faubourg des Récollets? Comment le plan de développement de la Cité multimédia a-t-il pris forme? Mes visites sur le terrain pour cette recherche et mon expérience personnelle du lieu en tant qu'ancienne travailleuse de la Cité m'ont permis d'identifier des rapprochements et des écarts entre les intentions des concepteurs et les réalisations qui ont pris forme dans le nouveau quartier. Cette section sera structurée par rapport au document analysé précédemment, soit le plan de développement de la Cité multimédia. Il ne s'agit pas de critiquer ou d'évaluer le projet, mais bien de vérifier si la nouvelle strate conçue sur papier en 1998 s'est inscrite dans l'évolution de l'ancien faubourg des Récollets. Je peux regarder ce territoire sous de nombreux angles : préservation du patrimoine, qualité architecturale, etc. Dans le cas présent, je vais me concentrer sur le traitement de l'espace public et de la façon dont l'expérience urbaine fut mise en valeur.

Si les choix d'aménagement semblaient faire consensus entre les acteurs, la vision de 1995 et le document de planification qui y était rattaché devaient être reformulés. La SDM poursuivit le travail de conception avec Cardinal et Hardy. Après l'analyse et le constat des études précédentes, le temps était venu d'élaborer un plan de mise en œuvre du projet. Cette fois-ci, les concepteurs devaient intégrer les nouveaux



usages à leur concept précédent et adapter les aménagements au profil qui leur fut présenté des futurs travailleurs. Loin d'être perçues comme des entraves par les concepteurs, ces nouvelles variables concouraient plutôt à renforcer l'ambiance et l'identité spécifiques du nouveau quartier.

Le plan de développement fut formulé comme une référence pour la mise en œuvre du projet. La stratégie de développement établie par la SDM consistait à choisir, par l'intermédiaire d'appels d'offres, différentes équipes qui auraient chacune un îlot à restructurer (Houle et Paradis, 2002). Le plan fut donc monté en conséquence : il décrit l'ambiance générale à créer sur le site par le traitement du domaine privé, le domaine public n'étant pas particulièrement visé par ce document. Des liens entre domaines public et privé y sont établis, bien sûr, mais le travail doit porter sur la restructuration des terrains. Ainsi, le plan de développement de la Cité multimédia (1999) expose clairement l'identité à donner au site, et cela, selon trois niveaux. Il définit l'image globale qui est recherchée et les différentes propositions qui sont avancées pour lier les différentes interventions à réaliser. Viennent ensuite l'analyse du cadre bâti et les propositions de restructuration des îlots, qui servent de guide pour un aménagement visant la préservation des anciens bâtiments et l'intégration de nouvelles constructions d'allure contemporaine.

Entre 1998 et 2003, huit bâtiments furent construits, près de 6 000 emplois furent créés, une centaine d'entreprises se sont établies (Cité multimédia, 2004), des projets résidentiels ont vu le jour et des commerces se sont implantés sur le site de l'ancien faubourg des Récollets. La Cité multimédia a donc « grandi » rapidement. Le programme de subvention du gouvernement du Québec a toutefois pris brusquement fin le 12 juin 2003, alors que la réalisation du plan directeur n'était pas complétée. Sans l'aide de cet acteur majeur qu'était le gouvernement du Québec, le développement de la Cité multimédia ne pouvait être mené à terme comme prévu (chargée de projet, Cardinal et Hardy, 2009). Les coûts de la transformation des anciens bâtiments industriels engendraient des loyers élevés pour les jeunes entreprises de la nouvelle économie. Du coup, certains locaux restèrent vacants et la synergie planifiée par le regroupement d'entreprises d'un même domaine ne fut pas ce qui avait été prévu. Bien que le projet ait pris fin en 2003, l'aménagement de la Cité s'est tout de même poursuivi, et ce, dans la lignée du plan directeur de 1999.

Je vais donc reprendre les trois niveaux d'intervention proposés par les concepteurs du projet de la Cité multimédia. Le premier niveau vise la lisibilité de la Cité à l'échelle de la métropole. Cette lisibilité est recherchée à travers le domaine public. Trois carrefours, qui sont aussi les portes d'entrée de la Cité, sont les principaux points choisis pour assurer la reconnaissance de la Cité à l'échelle de la métropole. Le résultat actuel reste modeste et il ne correspond pas aux prescriptions du plan directeur de 1999. Les carrefours furent aménagés, mais ils ne se démarquent pas. La notion de *porte d'entrée* de la Cité multimédia ne s'est pas concrétisée. La première porte d'entrée, le carrefour Mill – de la Commune, fut l'objet d'un aménagement simple qui améliore la circulation et la lisibilité. Un espace vert fut créé à l'intention des travailleurs et des passants.

**Figure 16 : Le carrefour Mill – de la Commune**



Photo : Mireille Bélanger, 2009.

Quant aux deux autres carrefours, l'un était encore sous l'effet des travaux de construction à l'été 2009 sur un îlot qui le borde et l'autre a fait l'objet d'un aménagement soigné et recherché. Ainsi, le carrefour Duke – Wellington ne peut témoigner des visées définies pour ce lieu dans le plan directeur étant donné les travaux de construction au pourtour de cette intersection majeure. Toutefois, le réaménagement des espaces résiduels sous l'autoroute Bonaventure qui se trouve à proximité améliore grandement la convivialité de cette zone, où la circulation est très dense aux heures de pointe. Enfin, le carrefour de la Place des frères Charron a bénéficié du réaménagement de la rue McGill. Par contre, malgré la volonté des

concepteurs du réaménagement du square d'en faire une « plaque tournante qui sert de jonction entre l'arrondissement historique et la Cité Multimédia » ([www.vieux.montreal.qc.ca](http://www.vieux.montreal.qc.ca), 2009), cet espace public semble détaché de la Cité et davantage lié à la rue McGill.

En somme, les carrefours ont fait l'objet de réaménagements qui améliorent la circulation et la convivialité du quartier. Par contre, ceux-ci ne se démarquent pas en tant que portes d'entrée de la Cité multimédia tout comme ils ne se distinguent pas de l'extérieur de la Cité. Cette première échelle de positionnement de la Cité ne remplit pas le rôle qui lui était destiné. On retrouve peu d'aménagements qui furent proposés dans le plan directeur, tels que des éléments repères, des commerces au rez-de-chaussée des bâtiments ou, encore, un éclairage particulier. Il faut aussi préciser que le traitement de l'espace public relevait des responsabilités de la Ville et que le plan de développement de Cité multimédia est un document qui est destiné aux équipes de conception qui auront le mandat de restructurer les îlots. Par conséquent, les enjeux politiques et économiques ainsi que les projets environnants pouvaient aussi influencer la réalisation du plan qui touchait l'aménagement du domaine public.

Dans le plan de développement de la Cité multimédia, cette première échelle de planification est fortement imprégnée de la démarche d'analyse et du vocabulaire de Kevin Lynch (1960). À travers les diagnostics et les propositions il est question de lisibilité, de compréhension du site vu de l'extérieur, d'éléments repères, de limites, de nœuds, *etc.* Cette démarche conceptuelle m'apparaît difficile à transposer dans la pratique dans le cas présent. L'échelle d'intervention, soit la Cité à l'échelle de la métropole, se définit difficilement par le biais de trois carrefours qui certes, sont des portes d'entrée majeures pour la Cité, mais pas des nœuds « métropolitains ». En somme, ce premier niveau d'intervention m'apparaît beaucoup trop large pour le type d'intervention proposé : éclairage particulier, bâtiment de plus fort gabarit (5 étages), commerces au rez-de-chaussée, élément repère, « aménagement d'un carrefour afin de l'identifier comme lieu charnière de la Cité multimédia », *etc.* (Cardinal Hardy Provencher Roy et associés, 1999).

Le deuxième niveau d'intervention, l'identité du quartier du faubourg, est celui qui est le plus développé dans le plan directeur et aussi le plus concrétisé sur le terrain. Ce niveau fut divisé en trois volets : les espaces collectifs, le cadre bâti et la mise en scène du lieu. La conception de la Cité multimédia prévoit donc sur papier des espaces collectifs qu'elle hiérarchise et catégorise (espace public, espace semi-public, espace semi-privé) et un rôle urbain est attribué à chacun. Les pistes d'aménagement sont simples et tangibles : mobilier urbain, végétation, éclairage, etc. Cette démarche se rapproche de la vision d'Allan B. Jacobs (1993), c'est-à-dire des propositions qui ont pour objectif de rendre les lieux publics agréables à l'échelle du piéton. Cette dimension de l'aménagement est aussi une affirmation de la volonté de développer un réel milieu de vie à l'intérieur de l'ancien faubourg.

Le domaine public fut donc aménagé dans le sens proposé par le plan. Tel que les concepteurs l'avaient suggéré, les parcs furent réaménagés. Celui qui est situé au coin des rues Brennan et Duke montre le souci d'améliorer la qualité de vie des résidents par l'aménagement d'un parc à chiens. On y trouve aussi des œuvres d'art, dont l'effet est d'atténuer la présence de l'imposante structure bétonnée de l'autoroute Bonaventure.

Figure 17 : Le parc Brennan



Photos : Mireille Bélanger, 2009.

De nombreux trottoirs de la Cité ont été refaits, le mobilier urbain est abondant (bancs, poubelles, supports à vélos) et des lampadaires distinctifs furent installés. Les deux sites d'Hydro-Québec furent aménagés de façon à créer des espaces publics pour les passants. Bien que leur composition soit simple et majoritairement minérale, ils concourent à consolider la rue Wellington.

Figure 18 : Les deux sites d'Hydro-Québec



Photos : Mireille Bélanger, 2008.

Il en est de même pour les cours, passages et halls d'entrée, lesquels furent bien aménagés. Ces lieux donnent une deuxième vie à la Cité, une « intimité » destinée aux travailleurs et aux résidents. De plus, ces espaces demeurent perméables et accessibles.

**Figure 19 : Une cour extérieure, rue Prince**



Photo : Mireille Bélanger, 2009.

**Figure 20 : Une petite terrasse qui borde un passage, rue Queen**



Photo : Mireille Bélanger, 2009.

Le cadre bâti est certainement l'une des plus belles réussites du projet de la Cité multimédia. Ce dernier a d'ailleurs gagné des prix « dont ceux décernés par l'Ordre des architectes du Québec pour l'édifice situé au 31, rue Duke (2003) et Métropolis pour le projet de revitalisation urbaine et de création d'emplois (2002) » (Cité

Multimédia, 2003). Le défi de concilier anciens et nouveaux bâtiments fut donc relevé avec brio.

**Figure 21 : Bâtiments ancien et nouveau de la rue Queen (îlot D)**



Photo : Mireille Bélanger, 2009.

Sans écraser les constructions qui témoignent de l'histoire de l'ancien faubourg, les nouvelles constructions s'intègrent et se démarquent tout à la fois. Les nouveaux édifices ont des rez-de-chaussée très fenestrés, offrant ainsi une interface entre le cadre bâti et la rue. De plus, les matériaux utilisés (verre, acier, brique, etc.) permettent une architecture contemporaine qui se marie bien avec le cadre bâti existant. En somme, la qualité des réalisations ressort. La vague de rénovation et de construction s'est cependant limitée principalement aux îlots visés par le projet, soit les propriétés de la SDM. Ainsi, de nombreux bâtiments sont toujours dans un état critique (voir la figure 22).

Le contexte fut aussi compris au-delà des formes, mais aussi des usages et de la répartition de ceux-ci à l'intérieur de l'ancien faubourg. Du cadre bâti restant se



dégageait un ancien ensemble industriel modeste et relativement homogène. Les bâtiments furent construits pour des usages similaires : entreposage, usinage, *etc.*, qui présentent des formes et des volumes semblables. Ainsi, de longs bâtiments de briques, peu fenestrés, occupant la totalité du parcellaire donnaient le ton sur l'identité du faubourg. Le tissu urbain n'était pas composé d'une architecture très variée bien qu'on y trouvait quelques anciennes résidences et des bâtiments d'une communauté religieuse. Conséquemment, le contexte présentait clairement un lieu anciennement dédié aux activités industrielles. Il ne s'agissait pas d'un quartier mixte où s'entrecroisaient l'activité des commerces, des institutions ou découlant d'équipements collectifs. Le travail de requalification a donc pris en compte cet aspect monofonctionnel du cadre bâti. Certes, les défis et les besoins contemporains soutenus par le design urbain – mixité des usages, cadre bâti perméable, relation entre la rue et les bâtiments, *etc.* - furent intégrés dans la mesure possible. Mais cette relation forme-usage a permis un certain respect du lieu et par le fait même une continuité qui s'arrime avec le passé. L'ancien faubourg ne fut pas contraint à tout prix de répondre aux nombreux critères actuels. À titre d'exemple, je peux citer la réflexion qui fut faite par rapport à la volonté de garder le plus grand nombre de bâtiments et ce, sans les dénaturer. Étant donné leur gabarit imposant et les méthodes de construction de l'époque, peu d'usages s'inséraient aisément dans ces édifices en raison des vastes superficies de plancher parsemées de colonnes qui rendaient difficilement le cloisonnement de ces lieux. Le choix de se centrer sur un usage, soit celui des espaces de bureau à aire ouverte pour un créneau d'emploi spécifique, fut donc un choix judicieux.

En somme, si la démarche architecturale développée pour maximiser le respect et la préservation du cadre bâti est fortement teintée d'une démarche typomorphologique, cet exemple de conservation démontre aussi une démarche de type néo-empirique. L'aspect complémentaire de ces deux axes se dénote : chaque bâtiment isolé du contexte n'a pas la même valeur que pris en compte dans un tout, un tout qui inclut une expérience urbaine qui émane de la superposition de différentes strates qui ne sont pas nécessairement exceptionnelles, mais l'amalgame l'est.

**Figure 22 : Partie de la rue King où un îlot non touché par le projet côtoie un nouvel édifice de la Cité multimédia**



Photo : Mireille Bélanger, 2009.

Finalement, la mise en scène du lieu fut la dimension la moins développée du deuxième niveau d'intervention. Au fil des ans, l'industrie et l'image du multimédia ont évolué. Les quelques propositions avancées dans le plan directeur pour mettre en scène le lieu avaient déjà plus ou moins de poids. Par ailleurs, l'eldorado du multimédia ne fut pas ce que l'on avait pensé qu'il serait. De nombreuses entreprises ont fermé leurs portes aussi rapidement qu'elles avaient vu le jour, tandis que d'autres ont quitté la Cité pour s'installer dans des locaux moins coûteux après que le programme gouvernemental d'avantages fiscaux ait pris fin. Le développement de la Cité a donc ralenti puis s'est stabilisé, tout comme le marché économique de cette nouvelle industrie. La mise en scène du lieu visait précisément l'univers du multimédia tel qu'il était compris en 1998, au moment de la conception du projet. À titre d'exemple : « utilisation de l'informatique et du multimédia pour lier les « lieux repère » entre eux » (Cardinal Hardy Provencher Roy et associés, 1999). Malgré le souhait de créer, par cette mise en scène, des liens entre l'ancien faubourg et la nouvelle cité ou entre les espaces collectifs et les bâtiments, les propositions étaient pour la plupart déracinées du faubourg et tournées vers le futur, mais un futur peut-être trop idéalisé ?

Le troisième niveau présenté dans le document de planification traite du dynamisme et de la diffusion de la Cité multimédia. La planification de la Cité visait délibérément un quartier qui, s'il était surtout destiné au travail, aurait quelques usages complémentaires. Le document souligne donc le fait que le dynamisme du nouveau quartier sera tributaire des autres usages qui viendront créer de l'activité à toute heure du jour et à tout moment de la semaine, tel que recommandé par Jane Jacobs (1961). *De visu*, on peut constater que des projets résidentiels ont vu le jour ; de plus, quelques commerces et galeries d'art animent le rez-de-chaussée des bâtiments abritant principalement des bureaux aux étages supérieurs. On peut dire, au sujet des nouveaux lieux de résidence, qu'ils s'inscrivent dans la démarche du projet de la Cité en offrant une architecture et un cadre de vie uniques. Les projets M9 et Quai de la Commune en sont deux exemples.

**Figure 23 : Le projet des lofts M9 sur la rue Prince**



Photo : Mireille Bélanger, 2009.

Enfin, la question de la circulation, de l'accessibilité et du stationnement étudiée pour le projet semble avoir été traitée avec sérieux. « Le présent mandat consiste à identifier les principaux enjeux et éléments de problématique en matière d'accessibilité, de circulation et de stationnement » (Cardinal Hardy Provencher Roy

et associés, 1999). Au-delà des faiblesses relevées au niveau de l'accès au transport en commun, cette étude se penche aussi, sur le stationnement et la livraison. La dimension cyclable de l'aménagement du nouveau quartier n'est pas abordée et la place destinée aux piétons fut développée principalement dans les deux premiers niveaux d'intervention (la Cité à l'échelle de la métropole et l'identité du quartier du faubourg). En somme, cette partie se concentre les déplacements motorisés et les nuisances qu'ils peuvent générer. Sur le site, on remarque que la plupart des nouveaux bâtiments possèdent des stationnements souterrains et une signalétique oriente avec aisance ces lieux de stationnement. Aussi, malgré l'absence de cet aspect dans la plan de développement, on note la présence de plusieurs stations de vélos en libre-service Bixi et le mobilier urbain destiné aux cyclistes est omniprésent, les abribus sont nombreux et le stationnement sur rue est abondant. De plus, le réaménagement du carrefour Mill – de la Commune rend la circulation plus aisée pour les cyclistes et les véhicules motorisés. En somme, la Cité est accessible et agréable, particulièrement pour les piétons et les cyclistes qui y circulent. Le décalage entre les intentions et les réalisations par rapport aux équipements pour les cyclistes est un bon exemple de l'évolution des enjeux urbains et de la capacité d'adaptation d'un site.

La Cité multimédia est bien présente dans la dynamique urbaine. Un nombre important de travailleurs y viennent chaque jour. Des immeubles résidentiels distinctifs participent aussi à signifier la particularité de ce quartier. Par contre, comme le démontre la figure 25, cette vague de transformation n'a pas encore touché la totalité du tissu urbain de l'ancien faubourg. Le travail de requalification n'est pas terminé. Certes, l'arrêt de l'aide financière du gouvernement provincial a donné un dur coup au caractère recherché pour le nouveau quartier. Par contre, aujourd'hui, la Cité multimédia a trouvé sa place et sa forme. Peut-être est-ce la thématique du multimédia qui n'a plus sa place...

### 3.3. LES SPÉCIFICITÉS DU PROJET DE LA CITÉ MULTIMÉDIA

Ma préoccupation principale et le cœur de cette recherche sont le pourquoi et le comment de la dimension empirique dans la conception d'un espace public, comment est-elle planifiée et conçue? Après avoir exposé les théories, les concepts et l'étude de cas, j'en suis maintenant à lier le tout afin de voir si la dimension empirique est réellement intégrée dans la conception d'une reformulation d'un tissu urbain, et ce, dans quels buts? Ainsi, je vais présenter les moyens et les outils utilisés pour favoriser l'intégration de la dimension empirique des nouveaux aménagements et identifier l'apport concret de cette vision. Mais avant tout, comme énoncé précédemment, le design urbain est souvent associé au traitement de l'espace public. Bien que le projet de la Cité multimédia fût fortement marqué par le travail de conservation du bâti, ce qui donne l'impression que l'espace public fut mis de côté, cet aspect important aspect de l'urbanité fut pris en compte.

#### 3.3.1. PLACE ET RÔLE DE L'ESPACE PUBLIC

Dans un projet de requalification urbaine qui s'inscrit dans une démarche de design urbain, la conception de l'aménagement des lieux prend en compte ce qui est possible, ce qui cadre avec l'existant ainsi que la commande et les objectifs du mandataire. Aucun écrit ni aucune théorie ne peuvent être appliqués à la lettre. Ainsi, chaque site exige une reformulation de la démarche de design urbain. Bien, l'espace public demeure un élément majeur dans la définition du design urbain, il n'est pas un élément dominant implicite à chaque projet. Certes, il est une composante maîtresse dans de nombreux projets urbains mais avant tout, l'espace public est porteur de la recherche du retour à une urbanité plus humaine, plus petite. L'espace public représente la vie sociale, la vie humaine. De nombreux écrits prônent un retour à la rue en tant qu'espace public afin de redonner sens et saveur à la ville. Si le cas de la Cité multimédia se présente comme un projet peu marquant sur le travail direct de l'espace public, il n'en demeure pas moins que les préoccupations à cet égard sont présentes.

Selon moi, dans le cas de la Cité multimédia, l'espace public est exploité en complémentarité, ce qui ne veut pas dire qu'il ne tient pas un lieu et rôle déterminant.

Partant du constat que l'espace public était restreint, le travail de conception s'est orienté sur les relations possibles entre l'espace public existant, le cadre bâti et les activités. Il s'agit d'un travail fin qui accorde de l'importance à l'espace public au sein d'un quartier existant et futur. Ainsi, les nombreuses propositions d'aménagement pour relier la vie extérieure et à la vie intérieure des bâtiments, la volonté de créer un éclairage et une ambiance qui dynamiseront la vie du quartier, l'importance des trois carrefours qui sont sur le site, *etc*, démontrent que sans être l'élément qui se démarque, l'espace public fut intégré tout au long de la conception du projet, et ce, avec une forte propension pour le développement d'une expérience urbaine unique. De plus, aux pourtours du futur quartier se trouvaient déjà des équipements récréotouristiques d'envergure tels que le Vieux Port de Montréal et le parc linéaire du canal de Lachine. La présence de ces importants espaces publics était un avantage dans la localisation de la Cité multimédia et aussi, ils participeraient à la dynamique et à la qualité de vie du futur quartier.

Dans le projet de la Cité multimédia, la rue est une composante qui y est analysée et comprise d'une façon qui correspond aux qualités recherchées par Allan B. Jacobs (1993) et Jane Jacobs (1961). Par exemple, les concepteurs recommandent à plusieurs reprises l'aménagement de lieux publics conviviaux et sécuritaires, entre autres. La transparence des rez-de-chaussée, la complémentarité, une rue dynamique et la mixité des usages, notamment, sont d'autres caractéristiques empiriques qui se retrouvent dans le plan de développement de la Cité multimédia. Toutefois, au stade de la planification de la Cité et de l'élaboration du document de planification, l'espace visé est sans contredit le domaine privé, soit les îlots. Aussi, la planification des rues appartient à la Ville de Montréal.

Quoi qu'il en soit, les concepteurs ont pris soin de faire des analyses de l'état des rues et de proposer des aménagements. Toutefois, le document n'insiste pas sur le potentiel rôle de la rue. L'étroitesse des rues semble freiner toute possibilité d'aménagement pour en faire des lieux d'échange à l'échelle du piéton. Par contre, le lien entre le cadre bâti et celles-ci est fortement encouragé et ce, par l'exploitation des cours extérieures et des passages. Sur le site, ce sont d'ailleurs ces espaces qui donnent la saveur des lieux. Sur ce plan, l'expérience urbaine est enrichie. L'ancien faubourg se fait sentir et le choix de garder la trame de rues étroites et une densité

de construction sont aussi des éléments qui participent à mettre en valeur le génie du lieu. Les nouveaux bâtiments collaborent aussi à l'ambiance. En effet, tel que proposé par les concepteurs, les nouvelles constructions possèdent des rez-de-chaussée vitrés qui permettent de faire rayonner la vie intérieure à l'extérieur. Ainsi, le piéton déambule sur le trottoir tout en voyant l'activité que se déroule à l'intérieur. Le sentiment de sécurité, la diversité visuelle et la présence humaine sont d'autres éléments qui participent à faire de ces lieux des endroits conviviaux. De plus, cette ambiance se dégage sans le moindre éclairage particulier ou aménagement qui souligne la thématique du quartier, et ce, malgré les prescriptions avancées par le plan de développement. Le tissu urbain existant, la nouvelle strate ajoutée et les usagers donnent le caractère du lieu. Ce traitement particulier et réussi est aussi notable pour le traitement de l'espace résiduel sous l'autoroute Bonaventure : le parc Brennan. Sans être l'œuvre d'une composition de paysage exceptionnelle, ce site offre des installations visuelles qui sont hors du commun qui ponctuent l'expérience urbaine et aussi, le choix de prévoir des équipements simples mais fort utiles pour les résidents du quartier – un parc à chiens par exemple - participent à l'animation des lieux. En somme, le pari de développer un caractère particulier pour la Cité multimédia semble remporté. Est-ce le fruit des moyens et outils déployés dans la conception et la planification du projet? Je vais donc revenir sur les quatre caractéristiques étudiées pour mieux définir le design urbain (démarche, contexte, échelles et relations) afin de voir pourquoi celles-ci peuvent-elles favoriser la conception d'aménagement qui priorise l'expérience urbaine à l'échelle du piéton.

### **3.3.2. LA DÉMARCHE DU PROJET**

« L'élaboration d'un plan de design urbain se dessine par l'analyse, par la compréhension du lieu et par son respect. Un lieu a une certaine capacité d'absorption et la mixité des usages n'est pas un *sine qua non*. Il s'agit de développer un concept qui aura comme prémisse de relier le projet au contexte existant et c'est l'analyse du site qui dévoile cela. On ne peut pas faire la programmation avant l'analyse si l'objectif consiste à garder la nature du site tout en le faisant évoluer. » (Chargée de projet de chez Cardinal et Hardy, 2009)

Dans le cas de la Cité multimédia, le tissu urbain a influencé la démarche d'analyse et de conception du projet. La volonté de préserver le cadre bâti industriel ancien faisait inévitablement appel à des connaissances architecturales et patrimoniales, et

la spécificité du site appelait, par conséquent, une certaine démarche. Celle-ci transparaît tout au long du plan de développement de la Cité multimédia. Les analyses et inventaires du cadre bâti sont aussi nombreux que méticuleux et, surtout, ils découlent de grilles d'analyse préparées expressément pour ce projet.

On remarque un fort ancrage à ce que fut l'ancien faubourg des Récollets dans l'ensemble du nouvel aménagement du quartier. En fait, celui-ci s'appuie fréquemment sur le cadre bâti pour créer l'identité et les images recherchées. Par exemple, deux niveaux d'espaces collectifs sont directement liés au cadre bâti : les espaces semi-publics (halls d'entrée, terrasses, *etc.*) et les espaces privés (les toits-terrasses). Un autre exemple en est la mise en scène du lieu, qui passe en partie « par la mise en valeur des bâtiments de valeur architecturale et patrimoniale » (Cardinal Hardy Provencher Roy et associés, 1999). Les archétypes du patrimoine industriel ainsi mis en évidence concourent à traduire l'ambiance de la Cité multimédia et, par conséquent, le génie du lieu.

La question de l'usage précédent et des formes qui en ont découlé a aussi influencé la planification du nouveau site. La cohérence du site provient, en partie, de la relation forme-usage. Si la vie déjà présente peut être le moteur d'une requalification, les formes et les usages auxquels elles sont destinées peuvent en être d'autres. Ainsi, la Cité a tenté de s'inscrire en continuité à la fois avec l'usage qui a donné forme au quartier et avec le cadre bâti existant qui témoigne de cet ancien usage.

« Pour retrouver le génie du lieu, ce n'est pas juste conserver la forme, la forme est artificielle. Il faut conserver une partie de l'usage. Le faubourg n'a jamais été un lieu résidentiel. Notre vision était une vision authentique qui visait un quartier de travailleurs avec quelques résidences, comme il l'était avant. Le danger était de faire un quartier dortoir. Cependant, l'entourage de la Cité multimédia faisait en sorte qu'il ne pouvait pas devenir un quartier dortoir, mais aussi la mixité des usages était à prévoir tout en préservant le travail comme prédominance. Le succès d'un projet réside dans l'adéquation entre usage et forme. La pression de démolir est moins forte lorsque cet alliage est atteint. » (Chargée de projet de chez Cardinal et Hardy, 2009)

Certes, la démarche est fortement orchestrée autour du cadre bâti. Cependant, l'ensemble de la démarche véhicule sans cesse la même volonté, celle d'établir une dynamique et une ambiance qui seront distinctives tout en étant respectueuse des strates précédentes. Ainsi, la conception des lieux vise à travers les interventions



une expérience urbaine qui sera tangible et lisible. Si les écrits de la planification me paraissent un peu forcées au niveau des images recherchées, il n'en demeure pas moins qu'un résultat se perçoit *in situ*, et ce, indépendamment des prescriptions qui suggéraient des éléments signalétiques ou de l'éclairage. Les fines analyses et la compréhension de l'évolution du tissu urbain sont des éléments de la démarche qui ont favorisé le résultat actuel : l'ancien faubourg industriel et le nouveau quartier se complètent et génèrent une expérience urbaine unique à l'échelle du piéton.

### **3.3.3. LE CONTEXTE : L'IDENTITÉ DU FAUBOURG DES RÉCOLLETS**

La notion de *contexte* est large. Que garde-t-on du contexte ? Quelles strates seront mises en valeur ? Sur quelles bases les choix de préservation et de mise en valeur s'effectuent-ils ? Dans le projet de la Cité multimédia, une fois prise la décision de conserver la « saveur » de l'ancien faubourg industriel, il fallait garder un grand nombre de bâtiments afin que cette identité ait une force et une portée (chargée de projet de chez Cardinal et Hardy, 2009). Ainsi, les concepteurs ont ciblé certaines des strates existantes, mais d'autres choix auraient pu être effectués pour que le projet s'arrime au contexte. La démarche itérative de réflexion qui s'est déroulée au fil des différentes études et des divers projets visant la requalification de l'ancien faubourg a certainement permis de déceler des éléments dominants dans l'évolution du site. Bien entendu, ce long processus n'intervient pas dans tous les projets mais, lorsqu'il est suivi, la synthèse des différentes phases s'avère utile pour mettre certains éléments au jour. À titre d'exemple, dans le cas de la Cité multimédia, les concepteurs du plan n'ont jamais proposé de modifier la trame urbaine, tandis que le passé industriel à mettre en valeur se retrouve dans de nombreuses propositions. Le projet s'inscrivant dans une démarche de conservation de l'ancien faubourg, le démantèlement du réseau de rues qui se trouvait être celui d'origine serait venu en contradiction avec les choix de conservation et de respect du contexte. Exploiter le génie du lieu sous-entend aussi de composer avec des éléments qui, *a priori*, apparaissent comme des faiblesses ou des contraintes.

L'ancien faubourg constitue donc le substrat même de la démarche de conservation. Les concepteurs sont clairs et précis à ce sujet : ils souhaitent ajouter une nouvelle

strate (Riboulet, 1994) au tissu urbain sans écraser les précédentes. Le cadre bâti existant, qui sera mis en valeur, concourt à orienter les nouveaux aménagements. Par conséquent, l'aménagement proposé ne bouscule pas le site. L'analyse du tissu existant permet la réhabilitation du quartier dans la ligne de l'évolution du faubourg. Malgré le cadre bâti contraignant de par sa volumétrie et son gabarit, les futurs aménagements proposés sont novateurs et en rapport avec l'existant. Étant donné les convictions des concepteurs sur le potentiel patrimonial des anciens entrepôts et manufactures implantés dans l'ancien faubourg, la mise en valeur de ces anciens bâtiments signifiait de ne pas modifier leur enveloppe, dans la mesure du possible. Les constructions qui témoignent de l'ancien faubourg furent donc préservées avec un souci d'intégrité. Quant aux nouveaux édifices, d'une facture visuelle résolument contemporaine, ils sont distincts mais en harmonie avec le cadre bâti existant.

Certes, le thème du quartier, soit le multimédia, et les différents éléments signalétiques proposés pour renforcer la nouvelle image sont aux antipodes du contexte spatial d'insertion. L'écart entre l'industrie du début du xx<sup>e</sup> siècle et celle du multimédia, tout à fait nouvelle, est frappant. Toutefois, les choix de revenir à un quartier principalement dédié au travail et d'y garder le plus grand nombre de bâtiments anciens afin de créer un lieu particulier s'inscrivent en continuité avec le contexte existant (chargée de projet de chez Cardinal et Hardy, 2009). En fait, bien que le choix de s'inscrire dans une démarche de conservation engendre une certaine volonté de mettre en valeur le génie du lieu et que par conséquent, la dimension empirique devient une variable importante, le projet de la Cité multimédia se situait entre deux ambiances fort distinctes : un quartier ancien avec des formes jugées à préserver et l'implantation d'un nouvel usage qui serait renforcé par le traitement de la forme urbaine. Il s'agissait donc de créer une expérience urbaine avec deux composantes quasi opposées. Au-delà de la mise en valeur d'un cadre bâti exceptionnel, l'espace public – ou les espaces collectifs tel que définis par le plan de développement – avait comme mandat de créer une expérience urbaine contemporaine dans un tissu ancien qui ne possède pas nécessairement les qualités à cette fin. Ainsi, malgré les rues étroites peu propices pour l'aménagement de corridors cyclables, les façades aveugles des anciens bâtiments manufacturiers ou encore, malgré le peu d'espaces publics destinés à la détente, la Cité multimédia se distingue modestement tout en mettant en valeur l'ancien faubourg.

### 3.3.4. LES ÉCHELLES ET LES RELATIONS ENTRE LES PARTIES

Le design urbain correspond à un niveau de planification urbaine plus ciblé sur son territoire d'intervention que l'urbanisme traditionnel, qui demeure générique et s'applique à une échelle macro. Le plan de développement de la Cité multimédia définit clairement trois niveaux d'intervention, qui peuvent être compris comme trois échelles de planification : la Cité à l'échelle de la métropole, l'identité du quartier du faubourg ainsi que le dynamisme et la diffusion de la Cité. Cependant, à la lecture du document, ces niveaux sont moins circonscrits qu'il n'y paraissait de prime abord dans les titres. La Cité et la métropole s'arriment par trois carrefours qui, étant donné la présence de l'autoroute Bonaventure et d'un accès à la ville, permettront aux automobilistes provenant de l'extérieur d'identifier la Cité. La lisibilité du nouveau quartier sera rendue au moyen d'aménagements « d'échelle urbaine » (Cardinal Hardy Provencher Roy et associés, 1999) qui positionneront la Cité dans l'horizon montréalais. Cette volonté des concepteurs m'apparaît louable, mais peu réussie dans la réalisation du projet. La Cité multimédia n'est pas perceptible à l'échelle de la métropole. Trois carrefours et une vue d'une autoroute aérienne ne suffisent pas pour ce niveau d'échelle visé. Le deuxième niveau concerne l'intérieur du faubourg et il s'agit de l'échelle la plus profondément explorée. L'objectif est de créer une dynamique propre au quartier. Le cadre bâti, existant et futur, ainsi que les espaces collectifs qui s'y greffent seront, avec la mise en scène du lieu, les véhicules de cette identité. Quant au troisième niveau, le dynamisme et la diffusion de la Cité, il relève d'éléments qui ne sont pas des composantes de la forme urbaine (site Internet, expositions, etc.) et qui n'ont donc pas été étudiés dans la présente recherche. Les propositions qui découlent de ces trois niveaux d'intervention sont valables et souhaitables. Même si ce document de planification énonce clairement à plusieurs reprises qu'il s'agit d'un nouveau quartier planifié à l'intention des travailleurs, de façon à répondre à leurs besoins non satisfaits par les aménagements riverains, ma lecture du plan de développement m'amène à y constater surtout une production d'images qui seront vues de l'intérieur comme de l'extérieur. Cette mise en image est quelque peu en contradiction avec les prescriptions qui recherchent l'expérience urbaine et non pas le « beau ». Sans nier l'importance de l'aspect esthétique dans l'expérience urbaine, celle-ci doit être planifiée pour le piéton avant tout. Certes, une échelle plus vaste telle que l'échelle métropolitaine fait appel à des aménagements

qui ne sont plus de l'ordre du confort et de la sécurité du piéton (bien qu'ils peuvent y participer), mais la volonté de créer des aménagements qui ont un vaste rayonnement sur le territoire de la ville se dessine comme de la mise en image, sans plus.

De plus, ces niveaux ne montrent pas une réelle relation entre la Cité multimédia et les quartiers voisins (centre-ville, quartier historique, etc.). Toutefois, à cause de la petite superficie du territoire d'intervention, les liens entre la Cité, la rue McGill ou le Vieux Port seront implicites, surtout qu'il n'était nullement question d'altérer la trame urbaine de l'ancien faubourg. Pourtant, « créer des relations est important, c'est donner des veines au projet afin que le sang circule. C'est une prémisse de base très importante dans la démarche de Cardinal et Hardy » (chargée de projet de chez Cardinal et Hardy, 2009). En fait, je crois que la notion de *relations à l'intérieur et à l'extérieur du projet* se définit au moment de l'analyse, et non au cours de la planification des gestes à poser. Les interventions visent des terrains précis et non pas les projets limitrophes. Cependant, au moment de l'analyse, la compréhension et la prise en compte des différentes dynamiques environnantes ainsi que des formes urbaines composant la ville affectent les choix d'aménagement. Ceux-ci seraient donc le reflet de l'analyse. Les futurs aménagements proposés pour le domaine public du futur quartier prévoit se rattacher aux espaces publics existants. Je cite à titre d'exemple l'importance accordée aux besoins des nouveaux travailleurs sur le plan des transports actifs (vélo, patins à roues alignées, ...) et la présence de la piste cyclable qui borde le canal de Lachine. En somme, je retiens que cette forme d'étude du site effectuée avant même d'établir toute planification est une étape majeure dans le processus de conception en design urbain. Un plan de développement tel que celui de la Cité multimédia constitue un document de travail, non pas un résumé des bonnes intentions et des valeurs véhiculées par l'approche de design urbain retenue pour le projet.

Au niveau du traitement des espaces collectifs (publics, semi-publics, semi-privés et privés), une hiérarchisation est fort intéressante et permet de positionner différents sites du nouveau quartier. Si les carrefours sont identifiés comme des portes d'entrée qui marqueront la Cité à l'échelle de la ville, les autres espaces collectifs ont aussi des rôles urbains distincts. Cette façon de faire donne une profondeur au

quartier. Malgré sa petite superficie, des lieux sont destinés au grand public, d'autres davantage pour les occupants d'un bâtiment, d'autres pour les résidents, *etc.* Cette organisation des lieux permet aussi une variété d'aménagements qui enrichie la perception des lieux, elle crée une texture à la composition urbaine selon le niveau accordé dans la hiérarchie. Cette structure se démarque dans la Cité: certains lieux sont évidents et affichés alors que d'autres se dévoilent selon le trajet emprunté. La dimension empirique est ici un élément fort qui participe à un environnement distinctif et renouvelé.

### 3.3.5. LES CHOIX ET LES OUTILS DE CONCEPTION

Cherchant à saisir comment la dimension empirique de la conception d'un site peut se déployer, je vais regarder comment le plan de développement de la Cité multimédia aborde et met de l'avant cet aspect, et ce, par un retour sur les outils et concepts présentés précédemment par le biais des auteurs retenus pour cette recherche.

Les notions et le vocabulaire de Kevin Lynch (1960) sont clairement identifiables dans la démarche adoptée par Cardinal et Hardy pour la conception de la Cité. L'ambiance et l'encadrement visuel recherchés sont exprimés par un vocabulaire rejoignant celui de Lynch. Voici comment les cinq termes qui sont l'objet du livre *The Image of the City* (1960) concourent à la définition du concept d'aménagement. Les passages sont présentés comme des *trajets (path)* qui « permettent le raccordement entre des rues parallèles et font partie des éléments de découvertes du quartier » (Cardinal et Hardy, 1999). Les *limites* du quartier (*edge*), dont certaines – telles que l'autoroute Bonaventure – apparaissent comme des contraintes, sont aussi des éléments qui servent à définir le nouveau quartier. Ainsi, la planification des nouveaux édifices en bordure de l'autoroute aérienne prévoit des éléments signalétiques qui permettront aux automobilistes d'identifier aisément la Cité. D'autres limites sont présentées plutôt comme des atouts, comme le canal de Lachine vu en tant qu'espace public offrant de nombreuses possibilités aux futurs travailleurs. La notion de *quartier (district)*, qui est au cœur même de la requalification de la friche urbaine que constitue le site, se révèle omniprésente. En

effet, l'ambiance, les images, les spécificités, l'identité, *etc.*, visent toutes l'ancien faubourg ou le futur quartier innovateur. Quant aux nœuds (*node*), bien qu'ils ne figurent pas parmi les éléments dominants du projet, ils sont tout de même présents par l'entremise des trois carrefours traités dans le plan de développement. Il en va de même pour les critères de performance (*dimensions*, en anglais) élaborés par Lynch dans son livre *Good City Form* (1981). Ainsi, le dynamisme (*vitality*) du futur quartier est anticipé lorsque les concepteurs suggèrent de prévoir des usages complémentaires aux bureaux pour répondre aux besoins du grand nombre de nouveaux travailleurs qui seront localisés dans la Cité. D'autre part, la volonté de construire et d'établir des liens avec l'existant représente bien le critère appelé *sense*. L'objectif n'est pas de recenser ici tous les critères de Lynch, mais plutôt de saisir que ces notions de nature empirique se retrouvent largement dans le document de planification. Cependant, est-ce délibéré ? Était-ce prévu ainsi ou est-ce simplement que mes connaissances et mon analyse me permettent de faire ces liens entre la théorie et la pratique ? La transposition de la théorie de type empirique dans la pratique urbanistique ne doit pas être vue comme une démarche définie et rigide qui s'applique rigoureusement.

Quant à la dimension néorationaliste, elle se remarque dans différents éléments du projet d'aménagement de la Cité multimédia. Elle transparaît d'abord dans l'analyse typomorphologique qui est faite de l'ancien faubourg des Récollets. Une telle analyse fine vise un retissage du lieu qui démontre une compréhension et un respect de l'évolution de ce lieu. À titre d'exemple, les grilles spécialement préparées pour le site afin d'évaluer le cadre bâti et de sélectionner les bâtiments à préserver. Dès 1995, ces grilles servaient à évaluer « la contribution à la valeur de l'ensemble patrimonial, la participation à un ensemble, la relation à la rue, *etc.* » (Cardinal et Hardy, 1995). Ensuite, la recomposition des îlots du plan de la Cité intègre des prescriptions d'aménagement rejoignant le principe d'unité de Pierre Riboulet (1994) et les sept caractéristiques qui y sont associées. La notion d'*unité* est mise en lumière par la volonté de garder suffisamment d'anciens bâtiments pour créer un ensemble cohérent qui répond à la décision de préserver l'identité du faubourg. Quant aux sept caractéristiques, elles constituent des critères d'évaluation ou des prescriptions pour les futurs aménagements ; l'échelle du cadre bâti, les matériaux et les proportions entre les parties sont quelques exemples de ces éléments

fréquemment énoncés dans la littérature. Enfin, la hiérarchisation des espaces publics dans la Cité découle d'une analyse de la composition spatiale aux fins d'explorer les possibilités qu'offre celle-ci, et cette hiérarchisation est une autre dimension importante du néorationalisme. Conscients du canevas qui se présente à eux, les concepteurs n'ont pas forcé les lieux. Par exemple, les passages sont des lieux particuliers et rares. Les concepteurs ont pris le parti d'en faire des lieux de détente extérieure complémentaires à l'activité intérieure des bâtiments qui les bordent. Ainsi, les passages ne sont pas des lieux publics prédominants tout en étant une partie « importante » de l'ensemble planifié.

En somme, la dimension empirique de la planification du projet de la Cité multimédia est présente autant dans les nombreuses analyses qui furent effectuées que dans le plan directeur qui est en quelque sorte le document guide pour la mise en oeuvre. Cet aspect du design urbain fut l'amorce de cette recherche. Je cherchais à saisir la réelle possibilité de planifier l'expérience urbaine. Au terme de cette recherche, je crois plus que jamais que les dimensions empirique et rationaliste ou entre d'autres mots, architecturale, paysagère et urbanistique se complètent sans porter le même poids et se déployer avec la même ampleur à l'intérieur d'un projet. L'équilibre varie selon le projet, le contexte, le mandat et les objectifs. La Cité multimédia s'est centrée sur une opération de mise en valeur d'un tissu urbain où prédominait un cadre bâti unique. Le mandat était spécifique, tout comme les contextes économiques et politiques. Ce qu'il importe de faire ressortir ici, c'est de prendre en compte que les strates sélectionnées pour orchestrer la nouvelle composition urbaine influencent le dosage des différents aspects du design urbain énumérés précédemment.

La planification de l'expérience urbaine demeure quelque chose de fin et de peu visible dans l'espace, cela relève du senti. On ne la voit pas toujours sur une photo ou sur un plan. La dimension empirique n'a pas les mêmes outils et le même rayonnement que la dimension rationnelle. Contrairement à la hauteur, à la superficie, ou encore aux matériaux qui sont quantifiables et peuvent être pointés sur un plan ou dans l'espace, la sécurité, le confort ou la lisibilité des lieux sont difficilement identifiables, ils se dévoilent dans l'expérience que l'on a des lieux. De plus, sans être un travail de finition, cette dimension du design urbain ne peut

précéder de grandes étapes de planification (cadre bâti, transport, etc.). En fait, je la perçois comme une façon de concevoir l'espace urbain qui s'insère à toutes les étapes. Une réflexion qui revient sans cesse et qui se préoccupe de l'utilisateur : son confort, son plaisir, sa sécurité, ... Si simple et discrète soit-elle, cette dimension m'apparaît essentielle car que vaut le plus bel aménagement si celui-ci est sans vie, sans usager?

Si une critique peut être formulée à propos de la dimension empirique du projet de la Cité, je parlerai d'une certaine distance entre les textes introductifs des nombreuses sections du plan de développement et les prescriptions d'aménagement empiriques proposées dans celui-ci. Le discours est imagé et porteur d'une réelle vision empirique préconisant la recherche d'une ambiance propre au futur quartier. Par contre, les propositions d'aménagement sont brèves et peu liées à l'expérience de l'utilisateur. En fait, la dimension empirique ne semble destinée qu'à créer des images. Par exemple, le document de planification recommande un éclairage des bâtiments qui les mettra en valeur tout en créant une ambiance contemporaine, des installations qui serviront de points de repère et des éléments signalétiques qui souligneront la thématique du quartier. La thématique du futur quartier, le multimédia, veut être mise en forme concrètement dans l'espace urbain.

Ce décalage peut, possiblement, s'expliquer par les acteurs, les objectifs du projet et les terrains à requalifier. Les acteurs porteurs du projet visaient précisément un nouveau créneau d'emplois et la restructuration d'un quartier en friche par l'intermédiaire d'un travail sur le domaine privé. La mise en valeur du site ne passait pas nécessairement par un travail sur le domaine public ou, plutôt, ce n'était pas l'objectif du mandat confié à Cardinal Hardy Provencher Roy et associés (chargée de projet de chez Cardinal et Hardy, 2009). La planification inscrite dans le plan de développement présente une analyse globale du site fortement influencée par des critères de nature empirique, mais les prescriptions concernant la restructuration des terrains « privés » sont davantage axées sur une approche typomorphologique destinée au cadre bâti.

De plus, le mandat de la SDM visait avant tout de construire un maximum de bâtiments dans le but de dynamiser et de rentabiliser cette importante opération de



relance du faubourg. Cependant, les coûts élevés de la mise en valeur du cadre bâti existant imposaient aux concepteurs de maximiser l'utilisation des terrains vacants pour de nouveaux bâtiments. De ce fait, les lots vacants furent destinés majoritairement à accueillir de nouvelles constructions et non pas pour l'aménagement de nouveaux espaces publics. La dynamique des lieux serait créée par les occupants. Les lieux, qui sans être structurés par rapport à un espace public majeur, seraient organisés dans le but de favoriser une ambiance conviviale pour le piéton. Toutefois, si une démarche empirique vise, entre autres, la réalisation d'un environnement urbain agréable à l'échelle du piéton, la popularité et le dynamisme d'un lieu ne peuvent être planifiés spécifiquement.

« Par contre, une fois que les choses se sont développées autour, que l'aspect mercantile s'est établi, la vie s'installe. Mais une chose est certaine, un aménagement bien fait perdure. Conséquemment, une masse critique est nécessaire pour démarrer un projet mais, pour la garder, un aménagement doit être actuel, à l'échelle, perméable... En d'autres mots, il s'agit de créer des aménagements humains qui favorisent la vie urbaine. » (Chargée de projet de chez Cardinal et Hardy, 2009)

## CONCLUSION

« Les véritables problèmes urbains sont des problèmes d'articulation, et non pas des problèmes de division. » (Marcel Roncayolo, 2002)

La planification urbanistique nord-américaine s'appuie sur une division du territoire destinée à harmoniser les différents usages qui occupent l'espace. Cette division n'est pas remise en cause, mais elle ne saurait se suffire à elle-même. Elle demeure générique et intentionnelle, contrairement au design urbain qui passe par une planification concrète, axée sur un territoire spécifique. Ainsi, des défis tels que la reconstruction d'un tissu ancien exigent une planification précise et des objectifs spécifiques pour être relevés avec succès. Dans cette optique, le design urbain m'est apparu comme une avenue intéressante de par la position qu'il occupe, entre la planification normative et l'intervention architecturale de la composition urbaine. Un regard sur l'espace urbain à une certaine échelle – une échelle qui permet de regarder l'influence d'une composition sur une autre et ce qui s'en dégage –, une approche qui jongle avec les différentes activités et les divers usagers qui créent la dynamique d'un site. Le design urbain touche à la dimension concrète de la ville ; il s'agit d'une planification intentionnelle, destinée à un site précis. Comme l'a écrit Christian Devillers, « l'espace dans lequel on vit n'est pas l'espace en général et le projet [urbain] cherche à en donner une représentation concrète. [...] Tout doit pouvoir rester mesurable et comparable à l'expérience réelle de l'espace, celle que l'on a avec son corps » (Devillers, 1996).

Le travail sur la forme urbaine pour « l'expérience réelle de l'espace » (Devillers, 1996) est mieux défini par l'ouvrage de Geoffrey Broadbent, *Emerging Concepts in Urban Space* (1990), dans lequel se dévoile un aspect particulier de la conception urbaine: les approches dont les jalons permettent de créer des compositions urbaines favorisant l'expérience urbaine à l'échelle humaine, particulièrement pour le piéton. Cette démarche empirique porte aussi l'idée du retour à la ville en tant qu'espace de vie, pour que celle-ci ne soit plus seulement un simple milieu de transit et de production. Un retour à la ville traditionnelle où se chevauchent différentes activités et divers usagers.

Le design urbain serait donc un médiateur, un agent liant qui permet que les formes existantes s'articulent avec les nouvelles, qui prend en compte les dynamiques existantes, les concilie et les favorise, tout en préconisant certains modèles, certains archétypes. Dix ans après la planification de la Cité multimédia, un nouveau projet urbain se dessine sur les terrains récupérés suite à une éventuelle démolition de l'autoroute Bonaventure : le Quartier Bonaventure. Voici donc une nouvelle strate qui s'insérera entre la Cité multimédia et le quartier Griffintown, en plein réaménagement urbain. Si l'intervention urbanistique de type projet est un acte concret et de longue durée, elle n'est pas une finalité puisque la ville évolue sans cesse. Ainsi, les préoccupations concernant le respect du contexte d'insertion mentionnées dans la présente recherche me confirment l'importance de la démarche de design urbain, une démarche qui prend en compte non seulement le contexte économique, politique, social ou environnemental, mais aussi la forme urbaine et la dynamique qui l'anime, une démarche qui se soucie des usagers à l'échelle du piéton et de l'expérience urbaine qui leur est offerte à travers l'aménagement de l'espace public.

Le projet de la Cité multimédia a révélé des éléments significatifs dans la planification et la conception d'un projet urbain axé sur une reformulation du tissu urbain. Cette idée de reformulation – ou restructuration – est importante car toutes ces réflexions ne seraient pas les mêmes dans le cas d'un terrain vierge. Ainsi, bien que cela ne puisse s'appliquer dans tous les cas, le processus long et itératif de conception a permis un aménagement respectueux du contexte d'accueil. Les mandataires furent ouverts à la reformulation du projet qui a évolué d'un rasage complet du site à une importante opération de conservation du cadre bâti. Un choix réfléchi qui s'attribue, entre autres, au temps long. Tout ne s'est pas décidé en quelques mois. Cependant, cette question de la durée du temps de conception n'est pas un ingrédient magique. Dans le cas où se trouve un tissu ancien, elle demeure un impératif, surtout quand la problématique formes-usages se pose. L'expérience urbaine ne pouvant se dessiner ou s'écrire, si on veut éviter de plaquer des interventions qui ne s'arriment pas avec l'existant et qui ne stimulent pas la dynamique des lieux, la compréhension des problématiques internes des lieux, dont celle des formes et usages est nécessaire. C'est aussi cela le respect du contexte.

Mes préoccupations étant principalement tournées sur le traitement de l'espace public par rapport à l'expérience urbaine et aux visions empiriques qui guident la conception, le travail d'analyse et de compréhension du projet de la Cité multimédia fut enrichissant à ce niveau. Bien qu'a priori ce nouveau quartier m'apparaisse comme un dessein de conservation du cadre bâti, d'une restructuration urbaine orientée sur la problématique formes et usages, j'ai saisi que l'expérience urbaine et l'espace public avaient une place prépondérante au sein de cette planification. Certes, la Cité multimédia n'est pas structurée autour d'un nouvel espace public majeur. Au contraire, elle est entourée d'espaces publics d'envergure (Vieux Port, canal de Lachine, *etc.*), mais à l'intérieur, le cadre bâti occupe la majorité des îlots. Toutefois, les nombreux espaces résiduels : passages, cours, trottoirs, ... furent intégrés dans le développement de la nouvelle identité de l'ancien faubourg. Ainsi, contrairement à ce que j'avais perçu lors de ma première analyse, les préoccupations pour l'espace public et la vie qui en découle furent constantes dans la planification de la Cité, et ce, tout en sachant que le tissu urbain de l'ancien faubourg offrait peu de possibilités pour mettre en valeur l'espace public

L'espace public de la Cité multimédia fut abordé dans une direction qui correspond au concept global qui fut imaginé : un quartier nouveau qui se démarque par la mise en valeur du patrimoine industriel montréalais, et ce, en intégrant un usage délibérément contemporain soit la production de contenu multimédia qui se fait par des travailleurs jeunes et scolarisés, entre autres. En somme, la Cité multimédia est lieu contemporain qui s'est adapté au tissu urbain ancien tout en offrant un milieu de vie unique et distinctif. En respectant le contexte et le tissu urbain, le projet a su tirer profit des éléments particuliers du site. Ainsi, les passages et les cours intérieures tissent une interface entre le cadre bâti et la rue. Cet aspect est structurant malgré le peu de place qu'il occupe au sol. L'aménagement de ces lieux offre une expérience urbaine qui se démarque. Aussi, malgré l'étroitesse des rues, les trottoirs furent aménagés et le mobilier urbain est adéquat. Des espaces sur rue furent prévus pour les vélos en libre-service et la présence des usagers-cyclistes est prédominante. En somme, ces différents petits éléments, modestes et peu imposants dans l'espace urbain démontrent que des petits gestes de planification peuvent collaborer grandement à l'expérience urbaine. La planification de la Cité multimédia fut élaborée en pensant aux futurs usagers à l'échelle des piétons, ce qui est important

et explique le résultat présenté ici. Les nombreuses pages du plan de développement sont parsemées de préoccupations relatives à l'ambiance des lieux. Aussi, pour créer une dynamique propre à un lieu, il faut non seulement étudier le rapport entre la rue et les bâtiments qui la bordent, mais aussi chercher à savoir, notamment, où mène cette rue, ce qui la mobilise, comment on y a accès, qui la préfère et qui la contourne – et pourquoi. Cette vision s'apparente aux études de Kevin Lynch (1960), qui se demandait pourquoi on prend un trajet plutôt qu'un autre, quels sont les points de repère, où sent-on une limite ou un obstacle. On ne peut détacher le segment urbain sur lequel on intervient des réseaux dans lequel il s'inscrit. Les importants espaces publics qui entourent la Cité ont aussi bonifié l'aménagement de celle-ci. Les rues qui la traversent conduisent à la piste cyclable du canal de Lachine, le centre-ville et le vieux Montréal sont à proximité, etc. Par contre, ces liens et relations sont peu identifiables dans le plan de développement. La Cité semble tournée sur elle-même. Au-delà des images suggérées à travers les trois niveaux d'intervention, peu de relations sont envisagées. Mais encore une fois, ce n'est pas le mandat du document de planification. Par contre, une faiblesse importante se dénote par rapport à l'importance du chevauchement des activités et à la mixité des usagers.

Certes, les concepteurs l'ont clamé dès les débuts : le mandat consiste à planifier un nouveau lieu de travail. La commande était claire. Il fut recommandé d'insérer des activités complémentaires afin de développer un milieu de vie. Le résultat correspond au mandat. Toutefois, le quartier demeure peu animé en dehors des heures de travail. Un quartier sans vie. Aussi, le caractère monofonctionnel de la Cité minimise aussi la diversité des usagers. Par contre, les nouveaux projets résidentiels collaboreront certainement à animer les lieux en tout temps. Mais la mixité, la diversité ou le chevauchement ne sont pas « nécessaires » à tous les projets. En d'autres mots, la Cité multimédia est un exemple qui démontre que le design urbain peut s'adapter et ne doit surtout pas être compris comme une démarche à laquelle il faut apposer une liste de critères.

Quant à l'intégration de la dimension empirique du design urbain dans la planification d'un projet, je conclus en établissant un rapprochement entre celle-ci et l'espace public. Certes, ces deux éléments concourent à la réussite d'un projet de design

urbain, mais comme vu précédemment, ils ne sont pas finalités. En fait, l'espace public m'apparaît comme le canevas idéal - et nécessaire - pour que se déploie la dimension empirique d'un aménagement. En gardant comme prémisse que la vie urbaine collective s'inscrit principalement à l'intérieur du domaine public, et même je préciserais par la vie extérieure sur rue, dans les parcs, *etc.*, je conclus que le traitement de l'espace public disponible pour la conception d'un projet d'aménagement urbain est l'élément clé pour travailler sur l'expérience urbaine qui se dégage du futur lieu. La Cité multimédia n'est donc pas un échec sur ce plan. Au contraire, ce projet m'apparaît comme une vive volonté de tisser des liens entre l'aménagement du domaine privé et de l'espace public, et ce, dans le but de développer une dynamique de quartier malgré l'espace public restreint.

Le design urbain ne peut se diviser en compartiments étanches ; il se formule selon les objectifs d'un projet et les besoins d'un site. Le design urbain n'est pas une science exacte, mais bien la recherche d'un aménagement urbain plus « humain ». Les théories sur la forme urbaine sont, plutôt que des utopies, des constructions intellectuelles génériques et détachées de tout contexte. Le design urbain m'apparaît comme une approche concrète à reformuler selon chaque projet, et aucune théorie ne peut coller entièrement et parfaitement à un projet. La connaissance participe à la création de nouvelles formes urbaines. En même temps, le projet lui-même constitue une grande source de nouvelles connaissances.

Le design urbain n'est pas seulement l'organisation du mobilier urbain, des trottoirs ou des places publiques, il est aussi un levier économique et social. Il donne une vision de la ville qui diffère du regard technique de l'ingénierie, de l'architecture ou de l'architecture de paysage. En fait, c'est une discipline dans laquelle on tente de concilier ces visions en n'oubliant pas que la ville sans ses citoyens, sans les piétons qui occupent l'espace public et sans le chevauchement de différentes activités qui traversent ou mobilisent les formes urbaines ne peut redevenir un milieu de vie. Mais, pour que cela advienne, il faut penser la ville autrement, revoir à qui sont destinés les nouveaux aménagements de l'espace public, se pencher sur la problématique formes- usagers.

## BIBLIOGRAPHIE

ALEXANDER, Christopher (1965) « A city is not a tree – part 2 », in *Architectural Forum*, April / May 1965.

BENOIT, M. et R. GRATTON, (1991) *Pignon sur rue : les quartiers de Montréal*, Guérin, Montréal.

BROADBENT, Geoffrey (1990) *Emerging Concepts in Urban Space*, Taylor & Francis, New York.

CALTHORPE, Peter (1993) *The Next American Metropolis – Ecology, Community and the American Dream*, Princeton Architectural Press, New York.

Cardinal Hardy et associés architectes (1995) *Projet du Quartier des Écluses*, études et analyses. Montréal.

Cardinal Hardy et associés architectes (1995) *Projet du Quartier des Écluses*, projet-concept. Montréal.

Cardinal Hardy – Provencher Roy et associés, Urbanisme et architecture. (1999). *Cité Multimédia – Plan de développement, rapport final*. Société en commandite : Cité du multimédia de Montréal. Montréal.

Cardinal Hardy – Provencher Roy et associés, Urbanisme et architecture (1992) *Projet du Quartier des Écluses*, rapport final. Montréal.

CHALINE, Claude. (1999) *La régénération urbaine*, Que sais-je ? Paris.

CHOAY, Françoise (1965) *L'urbanisme: utopies et réalités : une anthologie*, Éditions du Seuil, Paris.

CHOKO, Marc H. (1987) *Les grandes places publiques de Montréal*. Éditions du Méridien, Montréal.

Cité multimédia (2004) *La Cité multimédia*, Cité multimédia, Montréal.

Cité multimédia (2002) *Une cité à l'échelle humaine*, Cité multimédia, Montréal.

COURSIER, Sabine (2005) « Vers une définition du projet urbain, la planification du réaménagement du Vieux-Port de Montréal », *Canadian Journal of Urban Research*, Vol.14, No1, p.57-80.

DEVILLERS, Christian (1996) « Le projet urbain » in *Conférences Paris d'architectes, Pavillon de l'arsenal*, Paris.

DUCAS, SYLVAIN (1987) *La Communauté urbaine de Montréal, 1970-1986 : structure métropolitaine et interventions en aménagement*, Mémoire de maîtrise, Université de Montréal, Montréal.

- ELLIN, Nan (1999) *Postmodern Urbanism*, Princeton Architectural Press, New York.
- FILION, Pierre (1998) « Le recyclage des sites urbains au Canada » in Schwach P. *Reconstruire la ville sur la ville*. ADEF, Paris.
- FREY, Hildebrand (1999) *Designing the City, Towards a more sustainable urban form*, Spon Press, London and New York.
- GARIÉPY, Michel (1997) « À propos de la requalification et de la réappropriation du Vieux-Port de Montréal » in Beaudoin T. et Collin M. *Urbanité des cités portuaires*, L'Harmattan, Paris.
- GAUTHIEZ, Bernard (2003) *Espace urbain : vocabulaire et morphologie*, Monum, éditions du patrimoine, Paris.
- GERMAIN, Annick (dir.) (1991) *L'aménagement urbain, promesses et défis*, Questions de culture, Institut québécois de recherche sur la culture, Montréal.
- GREENBERG, Ken et Andrea Gabor, (1992) *The Integration of Urban Design and Planning*, Plan Canada, Mai 1992.
- GUAY, Jean-Paul (1991) « Le design urbain : virage ou mirage », in Germain, A. (dir.) *L'aménagement urbain, promesses et défis*, Questions de culture, Institut québécois de recherche sur la culture, p.179-200.
- HOULE, Denis et Renaud Paradis (2002) « La requalification des faubourgs de l'arrondissement historique de Montréal ». In Sénécal, Malézieux et Manzagol (dir) *Grands projets urbains et requalification*. Presses de l'Université du Québec. Sainte-Foy.
- JACOBS, Allen (1993) *Great Streets*, MIT Press, London.
- JACOBS, JANE (1961) *The death and life of great American cities*, Vintage Books, New York.
- JULIA, Didier (1984) *Dictionnaire de la philosophie*. Librairie Larousse. Paris.
- KOOLHAAS, Rem (dir.) (2001) *Mutations*, Arc en rêve, Bordeaux.
- LACHAPELLE, Jacques (1984) *La perspective de l'avenue McGill College*, Héritage Montréal, Montréal.
- LARICE, M. et E. MACDONALD (Ed.) (2007) *The Urban Design Reader*, Routledge, New York.
- LAROUCHE, Pierre (1990) *Montréal et l'urbanisme, hier à aujourd'hui*, Les éditions villes nouvelles – villes anciennes, Outremont.
- LEGAULT, Guy R. (2002) *La ville qu'on a bâtie. Trente ans au service de l'urbanisme et de l'habitation à Montréal, 1956-1986*, Éditions Leber, Montréal.



LENIAUD, Jean-Michel (2002) *Les archipels du passé : le patrimoine et son histoire*, Fayard.

LESSARD, Marie (1994) *Plan Canada*, no sur le design urbain, septembre.

LESSARD, Marie (2004) *Notes de cours, design urbain*, Montréal, Université de Montréal.

LINTEAU, Paul-André (1975) « Montréal 1850-1914 » in *Revue d'histoire urbaine*, juin 1975, p.31.-35.

LORTIE, André (dir.) (2004) *Les années 60 : Montréal voit grand*, Centre Canadien d'architecture, Montréal.

LYNCH, Kevin (1981) *Good Ciy Form*, The MIT Press, Cambridge, Massachusetts and London.

LYNCH, Kevin (1960) *The Image of the City*, The MIT Press, Cambridge, Massachusetts and London.

MANGIN, David et Philippe Panerai (1999) *Projet urbain*, Éditions Parenthèses, Marseille.

MARCHIGIANI, Elena. (2005) *Guides and manuals of "better practice" as an aid to planning in England*. [www.planum.net](http://www.planum.net), 10.2005

MARSAN, Jean-Claude (1994) *Montréal en évolution*, 3<sup>e</sup> édition, Méridien / Architecture, Montréal.

MARSAN, Jean-Claude (1986) « Relier le passé au futur, l'aménagement à Montréal » in *Forces*, no 74, été 1986.

MERLIN, P. et F. CHOAY,(2005) *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Presse universitaire de France, Paris.

Minh Ngoc Dao. (2002) *La mise en œuvre du projet urbain. Études de cas : ZAC de Bercy à Paris et Faubourg des Récollets à Montréal*. Mémoire de maîtrise, Université de Montréal, Faculté de l'aménagement. Montréal.

PANERAI, Philippe et al (1999) *Analyse urbaine*, Éditions Parenthèses. Marseille.

POITRAS, Claire. (2002) « La Cité du Multimédia à Montréal. Fabriquer l'image d'un nouveau quartier. ». In Sénécal, Malézieux et Manzagol (dir) *Grands projets urbains et requalification*. Presses de l'Université du Québec. Sainte-Foy.

Quartier des écluses (1991) *Quartier des écluses*, Montréal.

Quartier International de Montréal et Ville de Montréal (1999) *Le Quartier International, programme particulier d'urbanisme*, Ville de Montréal, Montréal.

Recherche ESPACE-TEMPS (1996) *Un quartier en mutation : le sud du faubourg des Récollets, 1930-1996*, Montréal.

RIBOULET, Pierre (1994) *Onze leçons sur la composition urbaine*, Presses de l'école nationale des ponts et chaussées, Paris.

ROSSI, Aldo (1982) *The Architecture of the City*, MIT Press, Cambridge.

RONCAYOLO, Marcel (2002) *Lectures de villes – Formes et temps*, Éditions Parenthèses, Marseille.

SANDS, Gary (1998) « Les obstacles à la réutilisation des sites urbains en Amérique du Nord » in Schwach P. *Reconstruire la ville sur la ville*. ADEF, Paris.

SAUVONS MONTRÉAL (1977) *Les quartiers du centre-ville. Récollets*, Sauvons Montréal / Save Montreal, Montréal.

SOKOLOFF, Béatrice (1999) *Barcelone ou comment refaire une ville*. Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal.

SOKOLOFF, Béatrice (2005) *Notes de cours, Histoire de l'urbanisme*, Montréal, Université de Montréal.

SITQ Immobilier. (2000) *Rapport d'activités*. Montréal.

Ville de Montréal (2004) *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal*. Montréal.

Ville de Montréal (1992) *Les orientations et les stratégies du Plan d'urbanisme de Montréal, projet*. Montréal.

Ville de Montréal (1992) *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal*. Montréal

Ville de Montréal (1990) *Plan directeur d'aménagement et de développement – arrondissement du centre*. Montréal.

Sites Internet :

[www.udg.com](http://www.udg.com) Urban Design Group, United Kingdom

[www.citemultimedia.com](http://www.citemultimedia.com), Cité multimedia, Montréal

[www.ville.montreal.qc.ca](http://www.ville.montreal.qc.ca), Ville de Montréal, Montréal

[www.fondation-langlois.org](http://www.fondation-langlois.org), La fondation Daniel Langlois, Montréal

[www.fonderiedarling.org](http://www.fonderiedarling.org), La fonderie Darling, Montréal